VALOR BEARN

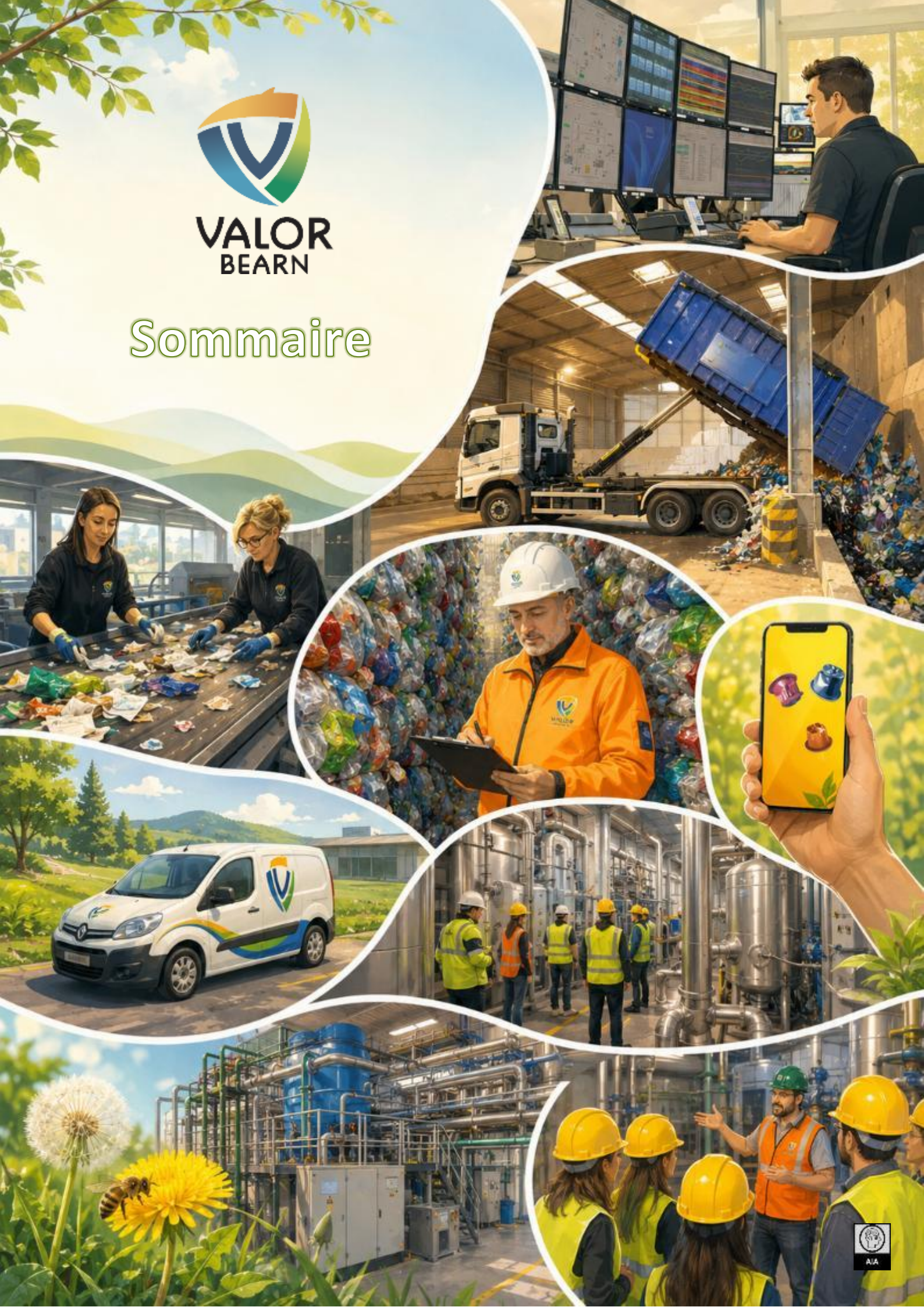
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



2025

VALOR BEARN

Sommaire



SOMMAIRE

Avant-Propos - Exercice 2025 7
Présentation générale 8
Le territoire et les missions 8
Les sites de traitement et de valorisation 9
Les Compétences 10
Les Objectifs 12
Tonnage de déchets traités par Valor Béarn en 2025 13
Une valorisation diversifiée 14
La maîtrise des coûts 15
L'Organisation 15
Le traitement des différents types de déchets : 16
Les Acteurs de la gestion des déchets 17
L'Emploi à Valor Béarn 18
Adhésion d'un sixième EPCI à Valor Béarn le 1er janvier 2025 20
Compétences de la CC Adour-Madiran 21
Histoire et territoire de la CC Adour-Madiran 21
Le traitement des ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Energétique de Lescar (U.V.E.) 23
Fonctionnement de l'UVE de Lescar : 24
Quai de transfert et pesées de Lescar sur le site de Lescar (Cap Ecologia) 25
Les Apports de déchets ménagers par les EPCI 26
Evolution des flux incinérés 26
Evolutions annuelles en comparaison avec l'année précédente en tonnes 27
Les tonnages de refus de tri incinérés à l'UVE 27
Evolution Pluriannuelle des apports d'ordures ménagères des EPCI 28
Les ordures ménagères apportées par chaque EPCI 29
L'ensemble des apports à l'UVE 30
La part des déchets apportés par les EPCI membres 32
Incinération et évacuation des ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Énergétique 33
Les autres chiffres concernant l'UVE 34
Taux de performance énergétique 2025 : 35
Traitement des fumées d'incinération et la production de REFIOM 35
Le programme de Gros Entretien et de Renouvellement (GER) de l'UVE 38
Entretien / Réparation / Maintenance : (source rapport annuel BUE 2025) : 38
Production, traitement et valorisation des graves de mâchefers d'incinération 41

La production des graves de mâchefers d'incinération des OM 41
Processus de traitement des mâchefers : 42
Evolution de la règlementation sur les mâchefers : 42
Événements marquants 42
Caractéristiques des graves de mâchefers d'incinération d'OMR : 42
Valorisation des graves de mâchefers d'incinération en travaux publics 43
Etat des stocks fin 2025 44
Disponibilité sur la plateforme au 31 décembre 2025 : 44
Flux des matières sortantes sur 2025 : 44
Bilan des commercialisations de mâchefer en 2025 : 44
Pillage des métaux issus du criblage des mâchefers d'incinération 45
Cadre réglementaire 46
Avantages environnementaux 46
Avantages économiques 46
Recommandations pour l'Intégration dans les Marchés Publics 46
Prescriptions du Département des Pyrénées-Atlantiques 47
Commercialisation 48
Les avantages de l'ECOGRAVE© 49
Recommandations d'Usage 49
Prix de vente 49
Contacts CYCLAMEN 49
Parcours pédagogiques de Cap Ecologia 51
Présentation de la salle pédagogique de CAP ECOLOGIA 51
Trois parcours thématiques sont proposés : 53
Parcours énergie 53
Parcours déchets 53
Parcours eau 53
Les parcours extérieurs 53
Présentation de la salle pédagogique de l'unité de valorisation énergétique 54
Les trois thématiques abordées : 54
Description d'une visite 54
Visites des installations 54
Un dispositif pédagogique complet accompagnera les visites : 55
Un jardin pédagogique « zéro déchet » pour compléter les parcours de Cap Ecologia : 55
Un prestataire unique pour effectuer les visites des trois thèmes eau / énergie / déchets 56
Le tri de la collecte sélective à Sévignacq 58

Données principales des tonnages 2025 58
Apports des adhérents de Valor Béarn 59
Apports externes 59
Total des apports 59
Process du centre de tri 60
Caractéristiques techniques principales : 60
Le nouveau process mis en oeuvre en 2025 62
Schéma du nouveau process du Centre de tri de Sévignacq 66
Apport des tonnages (EPCI adhérents + CC Lacq-Orthez 68
Tonnages traités et taux de refus 68
Bilan d'exploitation par collectivité pour 2025 69
Quantités recyclées par matière 69
Le suivi de la qualité 70
Une évolution de la qualité des flux à traiter 71
Augmentation des refus entrants due au mauvais tri chez l'usager 71
Caractérisations aval : garantir la conformité des matières triées 72
Refus de tri : une tendance à la hausse du refus entrant 72
Exploitation et maintenance : une année sous tension maîtrisée 72
Sécurité au travail dans le centre de tri 73
Visites du centre de tri du 1er janvier au 31 décembre 2025 73
Le compostage des déchets verts et des bio déchets 76
Le compostage industriel sur plateforme 76
La plateforme de compostage de Lescar 77
La plate-forme de compostage de Soumoulou 79
L'étude de programmation de valorisation de la matière organique 83
La filière de compostage à la ferme des déchets verts 85
Organisation du compostage à la ferme : 86
Tonnages broyés sur les différentes plates formes de regroupement des déchets verts. 87
L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Précilhon (ISDND) 89
Présentation et bilan d'exploitation de l'exercice 2025 89
Evolution du tonnage annuel entrant à Précilhon : 92
Unité de traitement des Lixiviats 92
Unité de destruction du biogaz 93
Exportation de lixiviat 93
Baisse des tonnages apportés pour l'enfouissement 94
Fin d'exploitation prévue dans le dernier arrêté préfectoral 94

Filière enfouissement déficitaire 94
Projet de reconversion du site 95
Conclusion sur l'ISDND de Précilhon 95
Centre d'enfouissement technique (CET) de Soeix et Sévignacq en post exploitation 95
Réhabilitation du cet de Soeix (Oloron-Ste-Marie 96
Animation territoriale & communication 103
Coordination 103
Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). 103
L'animation collective porte sur 6 thématiques 104
6 objectifs de gisements de déchets ménagers à éviter entre 2022 et 2027 104
Affiches de campagne de communication 2025 105
Concertation 106
Interstis, la plateforme collaborative de Valor Béarn. 106
Groupements d'achats 106
Les indicateurs financiers 108
Coût du service public 108
Chiffres clés 2025 108
ComptaCoût® et la matrice des coûts 108
Les dépenses de fonctionnement 109
Coût du Service Public 110
Les recettes de fonctionnement 111
Les tarifs et contributions 113
Les investissements réalisés 113
L'investissement : Opérations et montants mandatés 114
Le financement des investissements 114
Évolution de la situation financière 114
Perspectives financières 115
Glossaire des principaux termes et acronymes 117
Information sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans ce document 121

Avant-Propos

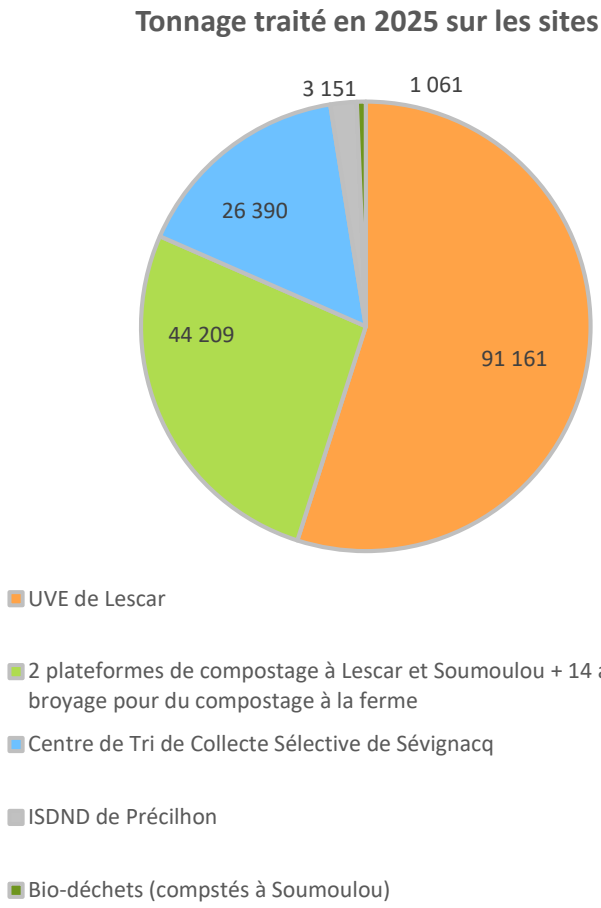
Exercice

2025



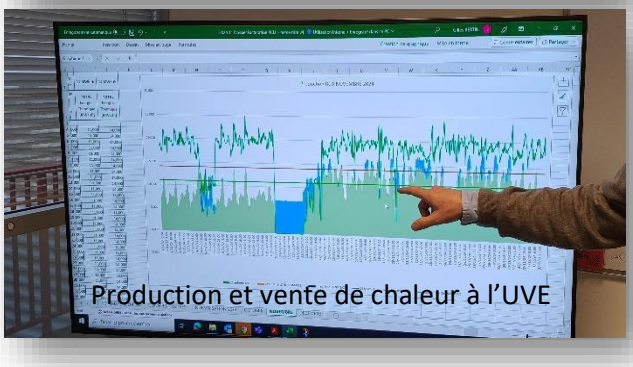
VALOR BEARN

Avant-Propos - Exercice 2025











La quantité de déchets incinérées à l'**UVE** de Lescar a été de **91 161 t** (Valor Béarn et apporteurs extérieurs) dont 5 372,2 **t de refus de tri** de Sévignacq.

Soit 161 760 t traitées et valorisées en2025



Le **Centre de tri** de Sévignacq a permis de valoriser efficacement : **26 390 t** dont **2 500 t** du stock de 2024 suite aux travaux de modernisation.

Présentation générale

Le territoire et les missions

Valor Béarn a pour aire géographique de compétence le **Bassin Est du Béarn** tel que défini par le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers des Pyrénées Atlantiques.



CA Pau Béarn Pyrénées
- 31 communes
- 170 404 habitants

SIECTOM Coteaux Béarn Adour
- 139 communes
- 65 957 habitants

CC du Pays de Nay
- 29 communes
- 28 940 habitants

CC du Haut Béarn
- 48 communes
- 36 631 habitants

CC Vallée d'Ossau
- 18 communes
- 10 047 habitants

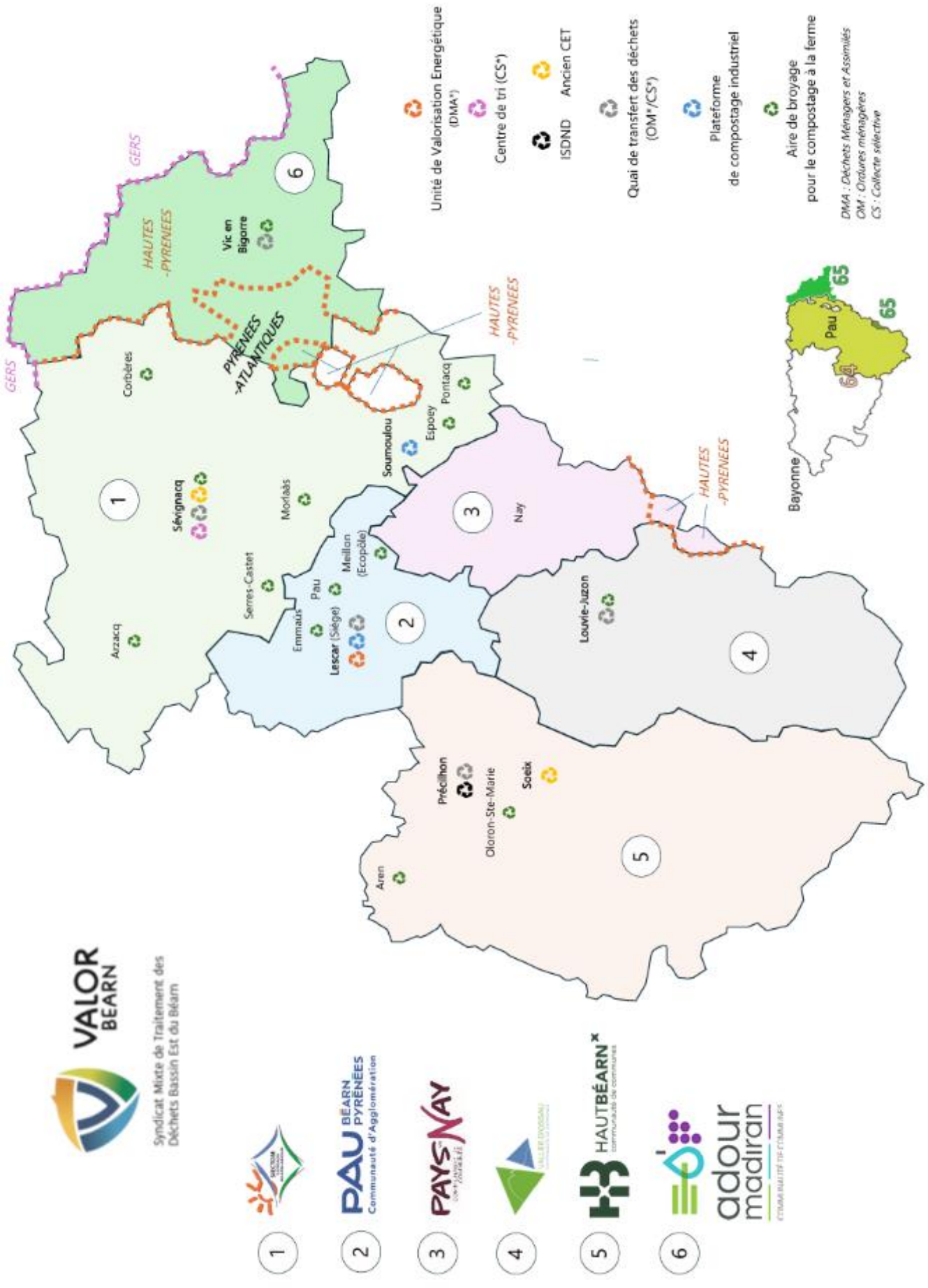
CC Adour Madiran
- 72 communes
- 24 614 habitants

337 communes

336 593 habitants

(source Matrice des coûts 2025)

Les sites de traitement et de valorisation



VALOR BEARN
Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Bassin Est du Béarn

1 2 3 4 5 6

Les Compétences

Le Syndicat mixte **Valor Béarn** assure la compétence de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés pour le compte de **ses six collectivités adhérentes**, dans le cadre du Bassin Est défini par la planification départementale des déchets.

Les EPCI membres conservent la compétence collecte, la gestion des déchetteries ainsi que la perception des taxes ou redevances d'ordures ménagères.

Valor Béarn prend en charge les principales filières de traitement : incinération avec valorisation énergétique, enfouissement des déchets non dangereux, tri de la collecte sélective, compostage des biodéchets et déchets verts, transport depuis les quais de transfert, ainsi que toute action contribuant à la valorisation des déchets.

Dans la limite de ses capacités disponibles, Valor Béarn peut également réaliser des prestations pour des tiers ou des collectivités non adhérentes, et mettre en place des partenariats avec des collectivités voisines afin d'assurer la continuité ou le secours du service public.



UVE, sur le site de Cap Ecologia à Lescar

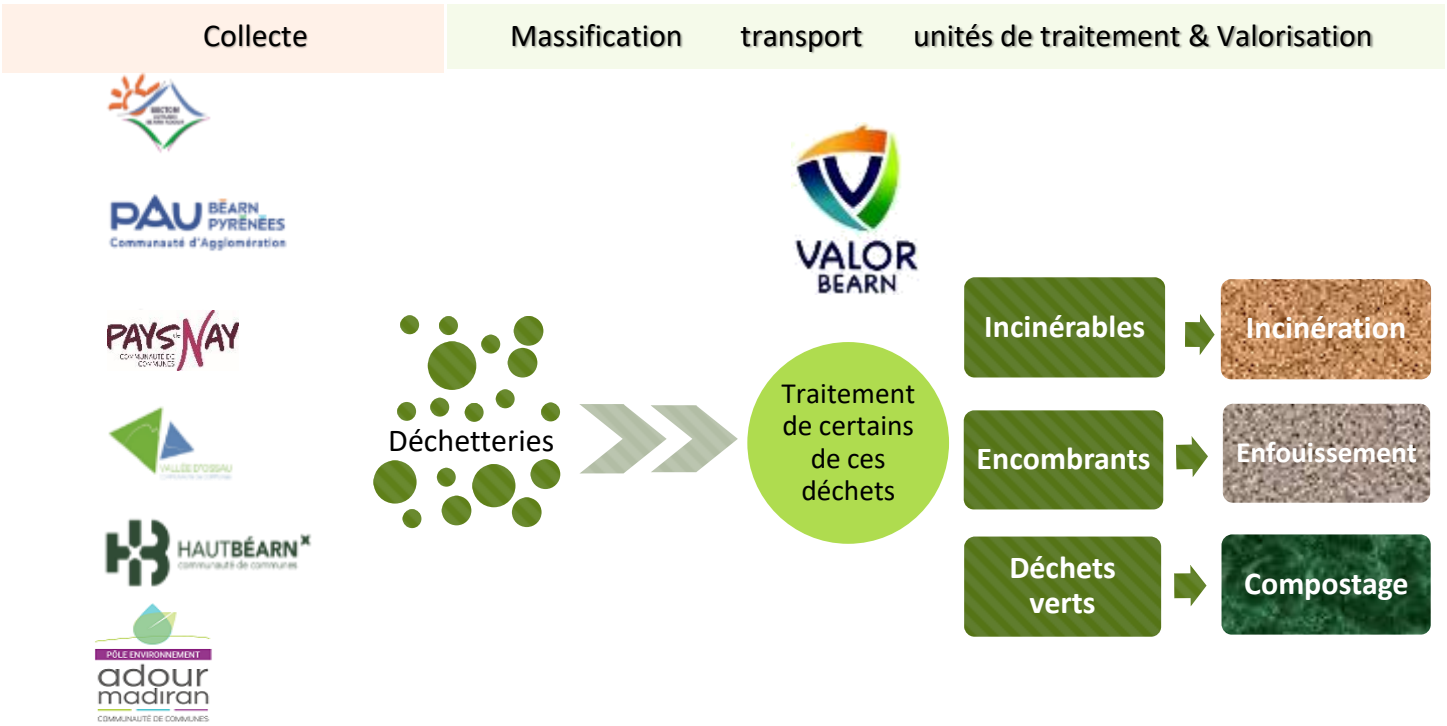
Une devise :

PLUS VOUS TRIEZ,
PLUS NOUS VALORISONS

Pour un Béarn 100% responsable

ARTICLE 2 DE L'ARRETE PREFECTORAL DE CREATION DU SMTD EN DATE DU 26/01/2001 (AMENDE PAR CELUI DU 10/12/2010) :

Depuis 2002, le SMTD exerce l'ensemble de ses compétences statutaires, en s'appuyant sur des moyens renforcés : installation de stockage à Précilhon, centre de tri à Sévignacq, plateformes de compostage de déchets verts, mise aux normes de l'UIOM de Lescar devenue UVE en 2020 et création de quais de transfert.



Les transports entre les quais de transfert et les lieux de traitement de **Valor Béarn** :

EPCI éloignés des lieux de traitement, disposant d'un quai de transfert	EPCI proche des lieux de traitement
Valor Béarn gère le quai de tranfert et prend en charge le transport	Valor Béarn rembourse les frais de transport aux EPCI (Convention Annuelle)



Quai de transfert des déchets à Précilhon



Quai de transfert à Lescar (Cap Ecologia)

Les Objectifs

Réduire

Le traitement est organisé en **réduisant au maximum l'impact sur l'environnement :**

- Diminution des rejets atmosphériques de l'incinération,
- Optimisation des trajets des camions d'ordures ménagères,
- Installation de Caméras thermiques (site de Précilhon)

Prévenir

La gestion des équipements, notamment leur ouverture au public, vise à **modifier en amont les modes de consommations**, si déterminants pour la protection de l'environnement et **la promotion d'une économie locale de la valorisation**, créatrice d'emplois, dans une perspective de développement durable.

Valoriser

Avec la prévention et la réduction à la source, **la valorisation et le recyclage sont des priorités de la politique de traitement des déchets**.





Les déchets traités par Valor Béarn sont valorisés à **98,39 %,** principalement grâce à la valorisation énergétique et au recyclage des matières issues de la collecte sélective.

Ce taux serait encore supérieur à l'échelle globale du territoire si les données des EPCI adhérents étaient intégrées, notamment pour les déchets de déchetteries et la collecte du verre. Ce résultat traduit l'action complémentaire de Valor Béarn et de ses collectivités membres, dans une dynamique de progression continue.

Tonnage de déchets traités par Valor Béarn en 2025

		TONNES	%	Commentaires
Valorisation	TRI SELECTIF : part valorisée	26 390	13,49%	Collecte sélective des EPCI membres et de la CC de Lacq-Orthez + autres collectivités
	COMPOSTAGE en plate-forme industrielle	18 026	9.21 %	Sur les 2 plateformes de compostage (Lescar et Soumoulou)
	COMPOSTAGE à la ferme	26 183	13.38 %	Après broyage réalisé par Valor Béarn sur les 13 aires de broyages, les déchets verts sont compostés en bout de champ chez les agriculteurs ou co-compostés avec des boues de station d'épuration.
	GRAVES DE MACHEFERS (Usine d'incinération)	30 164	15.42 %	Valorisation en travaux publics, sous couches routières
	FERRAILLES DE MACHEFERS (usine d'incinération)	72	0.037 %	Recyclage (inclus dans le contrat de reprise Eco-Emballages des EPCI adhérents)
	NON FERREUX DE MACHEFERS (UVE)	517	0.26 %	Recyclage (inclus dans le contrat de reprise Citéo des EPCI adhérents)
	TOTAL VALORISATION MATIERE	101 352	51.80 %	
	VALORISATION ENERGETIQUE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES (UVE)	91 161	46.59 %	Tonnage total incinéré à l'usine d'incinération (commune de Lescar) ; production de 89 011 MWh dont 9 872 MWh vendu à EDF, 47 179 MWh vendu au RCU le reste utilisé en autoconsommation
TOTAL		**192 513**	**98.39%**	
Enfouissement	ENCOMBRANTS MENAGERS DE DECHETTERIES	2 085.93	1.07 %	Part non réutilisée et non valorisée de déchetterie
	DIB (Déchets industriels banals)	1 065.30	0.54 %	Déchets des entreprises
	TOTAL	3153.23	**1.61 %**	
TOTAL		**195 664,21**	**100 %**	

Une valorisation diversifiée



UVE DE LESCAR

Mâchefers :
30 164 t de graves utilisés en T.P.

Electricité :
43 MkWh -> 8 6000 foyers

Vapeur -> R.C.U. :
71 M de kWh de chaleur /an
16 384 logements ont pu bénéficier de ce processus d'incinération d'ordures ménagères pour se chauffer cette année



CENTRE DE TRI SEVIGNACQ

Papiers /Cartons

Emballages plastiques

Acier / Aluminium



PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

Compostage à la ferme

Compostage industriel

1 t de briques alimentaires = **29 000 paquets de mouchoirs**
1 t de plastique PEHD = **1 800 pulls polaires**
1 t de plastique PET = **7 m de tuyaux ou 68 bacs de collecte**
Recyclage à 98% en France ou en Europe

VOLUMES TRAITES EN 2025



ORDURES MÉNAGÈRES 91 161 t



TRI SELECTIF 26 390 t



COMPOST 44 209 t dont 1061 t de biodéchets



Enfouissement 3151 t

164 911t de déchets traités

dont 161 760 t de déchets valorisés

La maîtrise des coûts

Le fonctionnement est calculé par sous-fonctions, c'est-à-dire par équipements (UVE, centre de tri, ISDND, Compostage...) ou services (transport, fonctionnement syndical...). Les dépenses sont réparties à la tonne traitée, hormis le fonctionnement syndical chiffré par habitant.

Le prix des transports (hors collecte) des emballages ménagers et des ordures ménagères, répercuté de la même façon par Valor Béarn sur les EPCI à la tonne transportée quelle que soit la distance parcourue, fait ainsi l'objet d'une mutualisation : sa finalité est d'aider les EPCI éloignés, en leur faisant payer le même prix de traitement y compris transfert, que ceux situés près des équipements de traitement.

Les objectifs en matière financière sont toujours de maîtriser les contributions des EPCI de telle sorte qu'ils puissent fixer des taux de taxe (ou redevance) d'ordures ménagères raisonnables, compte tenu de leurs propres contraintes financières liées à la collecte.

Pour l'accompagnement au remplissage de la matrice 2025 nous avons eu le soutien de l'ADEME et le bureau d'étude INDDIGO.

L'Organisation

La collecte est assurée par les EPCI adhérents, en régie directe ou par le biais d'une société prestataire. Elle est réalisée en porte-à-porte (via des bacs), en points d'apport volontaire (via des containers), ou en déchetteries.

Quand un **centre de transfert** existe, le transport vers l'équipement de **Valor Béarn** est assuré dans le cadre du marché public de prestation de service signé actuellement avec la société **Paprec**, pour :

Les ordures ménagères (OM) du SICTOM du Haut-Béarn (avec la vallée d'Aspe), apportées depuis le centre de transfert de Précilhon à l'usine d'incinération de Lescar, ainsi que leurs emballages ménagers au centre de tri de Sévignacq ;

La collecte sélective de la Communauté d'Agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées depuis le quai de Lescar vers le centre de tri de Sévignacq

Les OM du SIECTOM Coteaux-Béarn-Adour, du quai de transfert de Sévignacq à l'usine d'incinération de Lescar ;

Les OM et la collecte sélective de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau depuis le centre de transfert de Louvie-Juzon.

Dans le second cas (sans quai de transfert), les transports sont assurés par les EPCI, en régie ou via un prestataire privé. Il en est ainsi pour les O.M de la CAPBP,

Le traitement des différents types de déchets :

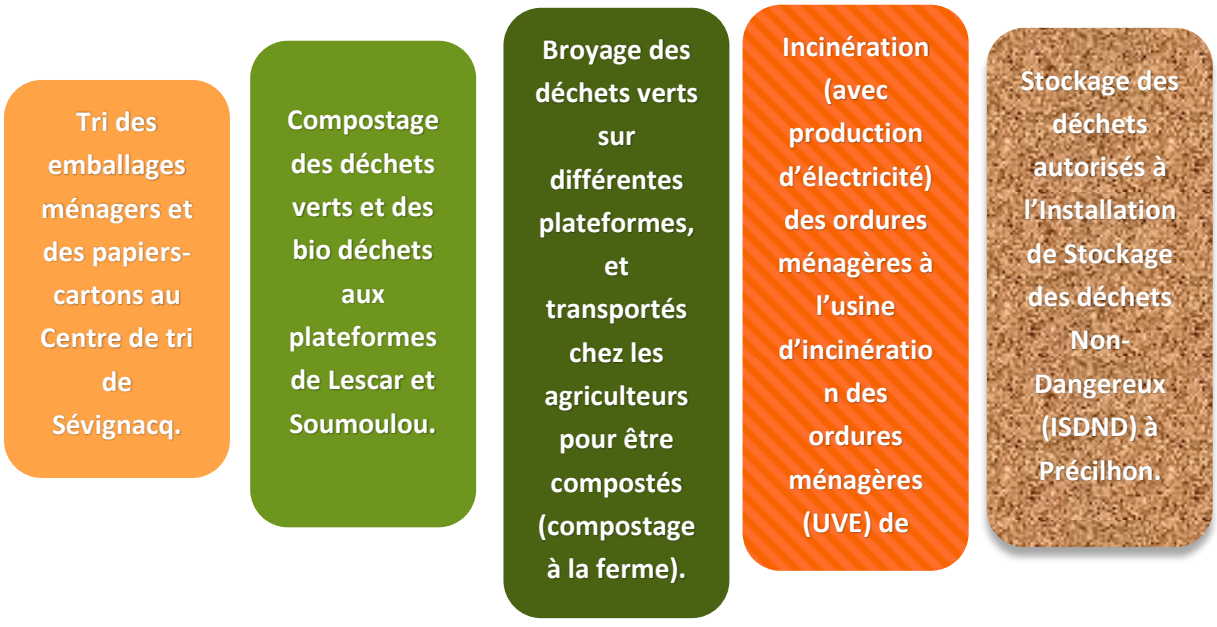
Valor Béarn réserve l'accès de ses outils principalement à ses EPCI adhérents, donc aux déchets produits par les ménages et collectés auprès de ces derniers.

Cependant, d'autres apports sont acceptés dans le cadre de l'arrêté préfectoral de création du SMTD et des autorisations légales d'exploitation des équipements :

- ISDND : déchets industriels banals
- UVE : déchets des administrations, hypermarchés, professionnels, entreprises, etc., et déchets de soins médicaux après prétraitement (désinfection et broyage)

Cette ouverture des équipements de Valor Béarn aux déchets assimilés, conformément aux statuts, concourt à l'intérêt public :

- En évitant que des professionnels ne déposent dans la nature des déchets, dont ils ne sauraient que faire,
- En apportant des recettes « extérieures » complémentaires, de manière à limiter la progression de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères



Les Acteurs de la gestion des déchets

Les équipements de Valor Béarn sont gérés en régie ou par des prestataires privés :

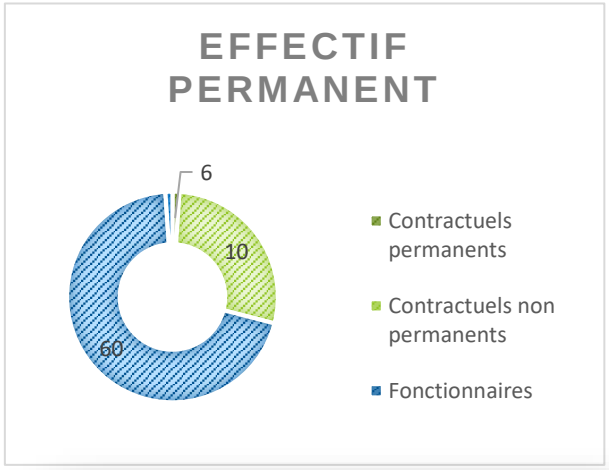
	Mode de fonctionnement	Titulaire de l'exploitation ou de la prestation	Terme des contrats	Prestation réalisées (si contrat)
Usine d'incinération de Lescar	Le délégataire depuis le 01/07/2020 est BUE (Béarn Urbaser Energie).	Pour l'usine : le délégataire	BUE est délégataire pour 20 ans, Jusqu'au 30/06/2040	Conduite et entretien, gestion et coordination pour le compte de Valor Béarn. Bué réalisera un programme de modernisation de 56 M€.HT
		Pour la plateforme de mâchefers : le prestataire de Béarn Environnement était Suez. Celui de BUE est Cyclamen	Cyclamen : pour 20 ans, Jusqu'au 30/06/2040	Conduite et entretien + travaux de modernisation par Bué/Cyclamen
Plate-forme de compostage de Lescar	Régie avec prestation de services	Entreprise Loreki	Marché d'exploitation	Conduite et entretien
Plate-forme de compostage de Soumoulou	Régie avec prestation de services	Entreprise Loreki	Marché d'exploitation	Conduite et entretien
CET de Sévignacq et d'Oloron Soeix	Régie directe Valor Béarn	Régie directe Valor Béarn (entretien des sites ; exploitations terminées en 2003 et 2005)	-	Post-exploitation
ISDND de Précilhon dernier casier	Régie directe Valor Béarn	Régie directe Valor Béarn	-	-
Centre de tri de Sévignacq	Régie directe Valor Béarn	Régie directe Valor Béarn	-	-
Quais de transfert	Régie directe Valor Béarn, sauf Louvie-Juzon	Louvie-Juzon : entreprise Paprec	Marché d'exploitation	Conduite et entretien
Transports (et transferts)	Prestation de service	entreprise Paprec	Marché d'exploitation	Transport des ordures ménagères et des collectes sélectives issues des quais de transfert.

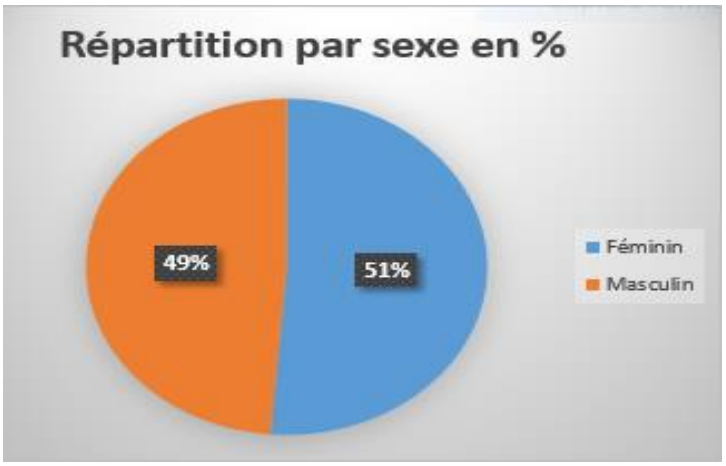
L'Emploi à Valor Béarn

Le personnel employé par le Syndicat mixte est principalement affecté aux sites de massification, de traitement et de valorisation exploités en régie directe, avec une concentration importante des effectifs au centre de tri de Sévignacq.

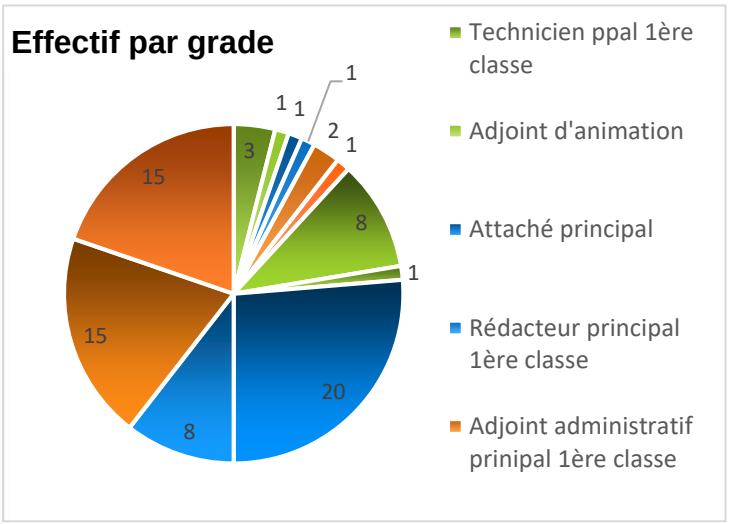
Les éléments présentés ci-après concernent uniquement les agents ayant Valor Béarn pour employeur.

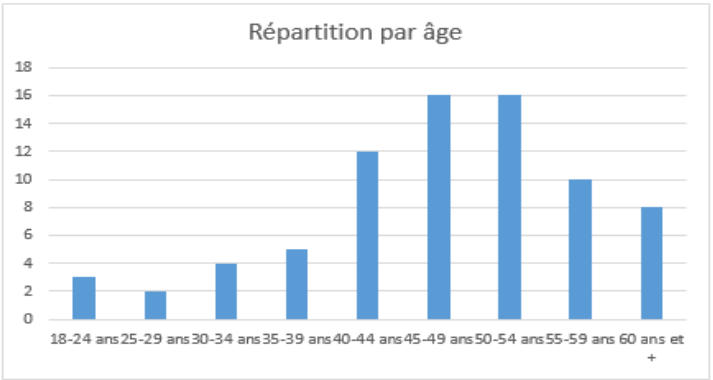
Effectif total 2025 = 76 agents











Adhésion de la CC Adour-Madiran

le 1er janvier 2025

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



AIA

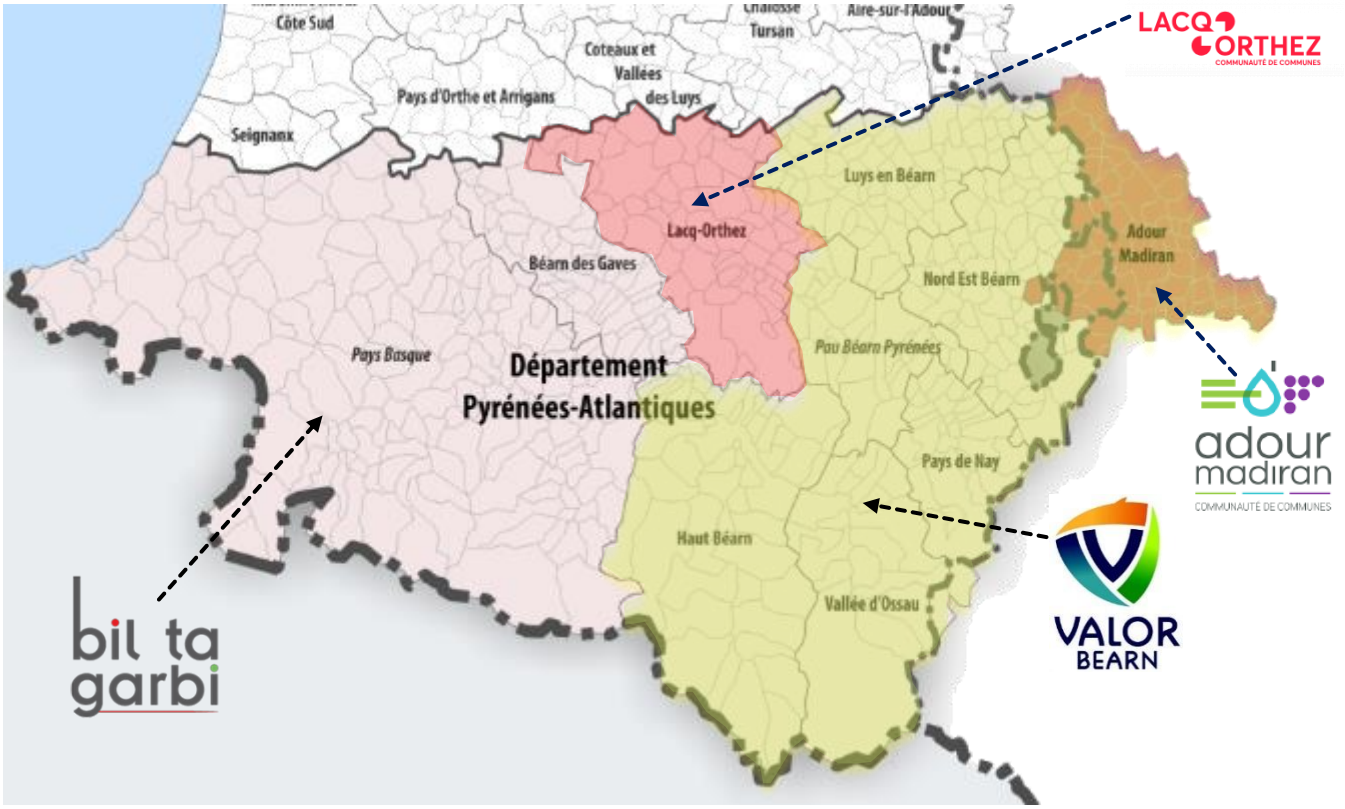
Adhésion d'un sixième EPCI à Valor Béarn le 1er janvier 2025

Depuis le 1er janvier 2025, Valor Béarn a élargi son périmètre d'intervention avec l'intégration de la **Communauté de communes Adour Madiran**.

Cette adhésion a été officiellement sollicitée par la CC Adour Madiran le 10 juillet 2024, puis approuvée par le Comité syndical de Valor Béarn lors de sa séance du 3 décembre 2024. Les installations du Syndicat disposaient des capacités nécessaires pour accueillir ces tonnages, d'autant que la collectivité apportait déjà ses déchets à Valor Béarn en qualité de non-adhérente.

Le territoire de la Communauté de communes Adour Madiran couvre 525 km², regroupe 72 communes et compte 24 103 habitants. Située entre Bigorre et Béarn, à cheval sur les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, elle comprend 11 communes des Pyrénées-Atlantiques et 61 communes des Hautes-Pyrénées.

Département des Pyrénées-Atlantiques et positionnement des syndicats ou collectivités en charge du traitement des déchets ménagers et assimilés :



Compétences de la CC Adour-Madiran

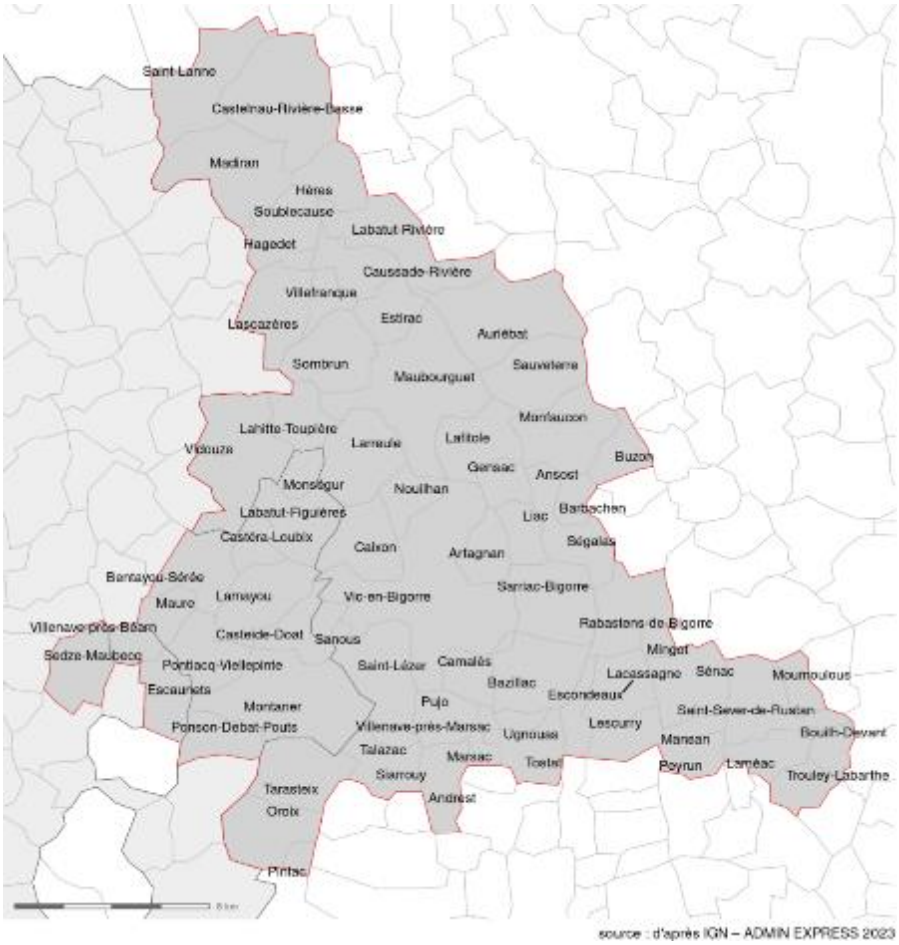
La CC Adour-Madiran collecte les déchets ménagers :

- En porte à porte pour les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers;
- En point d'apport volontaire pour les emballages en verre et le papier.
- Avec quatre déchetteries à carte d'accès situées sur les communes de Maubourguet, Montaner, Rabastens de Bigorre et Vic en Bigorre

Histoire et territoire de la CC Adour-Madiran

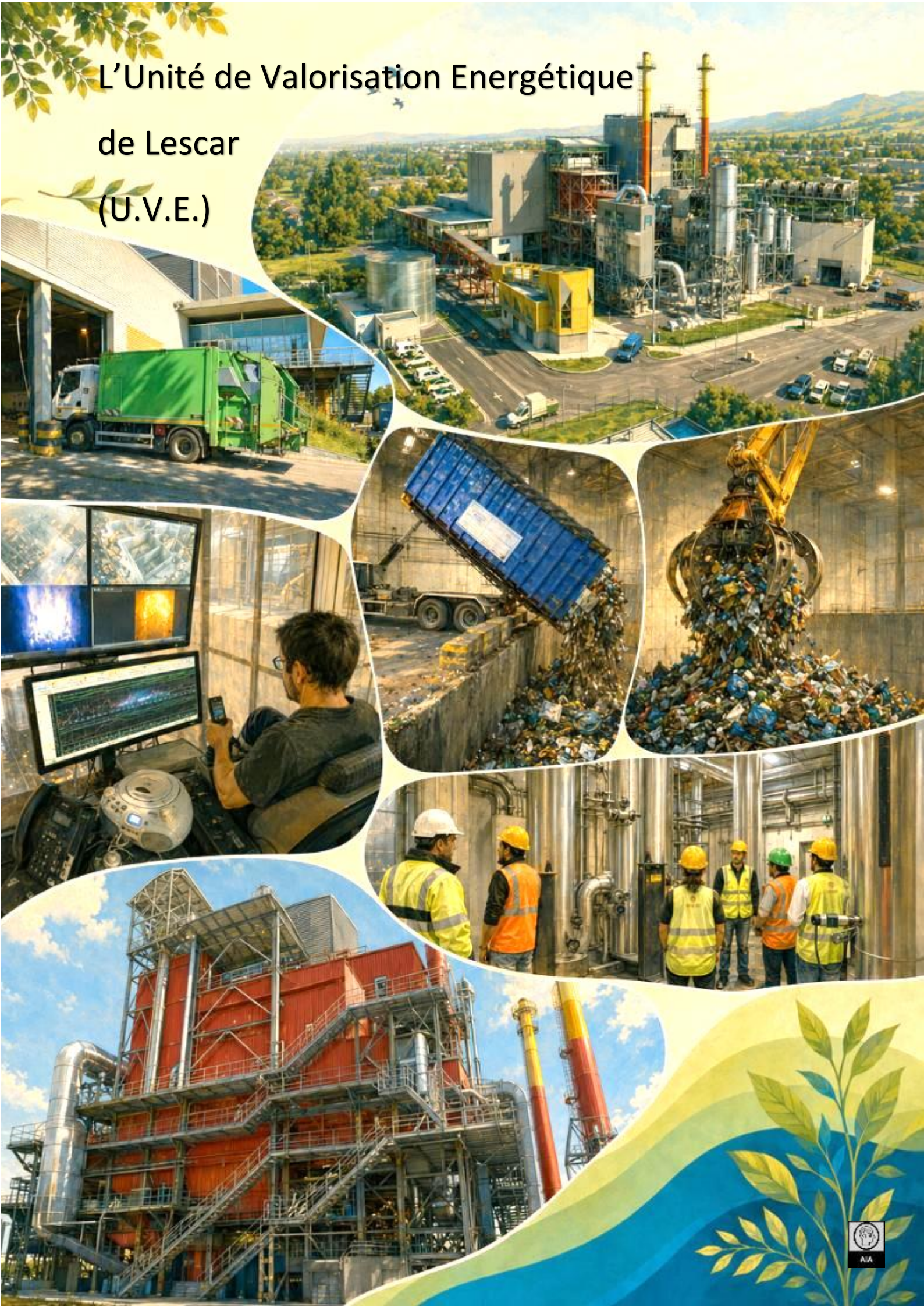
La communauté de communes a été créée le 1er janvier 2017. Elle est formée par fusion de la communauté de communes Adour-Rustan-Arros, de la communauté de communes du Val d'Adour et du Madiranais et de la communauté de communes de Vic-Montaner.

La communauté de communes est composée de 72 communes :



La CCAM a rejoint le 1er janvier 2025 les intercommunalités de l'Agglomération de Pau, du Pays de Nay, de la Vallée d'Ossau, du Haut-Béarn et celles des Luys-en Béarn et du Nord-Est Béarn qui composent le Siectom Coteaux Béarn Adour.

L’Unité de Valorisation Energétique de Lescar (U.V.E.)



Le traitement des ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Energétique de Lescar (U.V.E.)

La collecte des ordures ménagères demeure de la compétence de chacun des 6 EPCI membres de Valor Béarn. Selon leur organisation propre, cette collecte est assurée soit en régie, soit confiée à des prestataires privés.

Valor Béarn intervient ensuite au stade du traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés, principalement au sein de son **Unité de Valorisation Énergétique (UVE)** située sur le site Cap Ecologia à Lescar. Cette installation est exploitée en délégation de service public par **Béarn Urbaser Énergie.**



Vue aérienne de l'UVE de Lescar (Crédit photo : BUE, 2025)

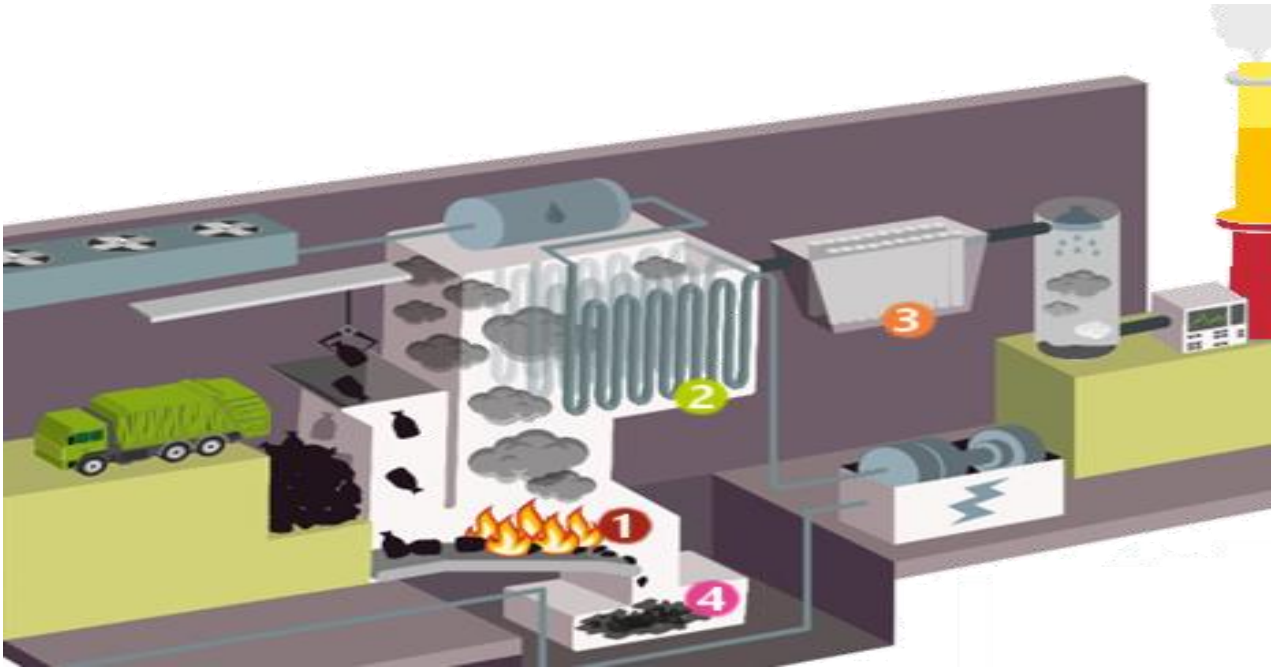
A l'UVE de Lescar, l'incinération permet de valoriser l'énergie contenue dans les déchets en produisant de l'électricité vendue à EDF et en produisant de la vapeur pour le réseau de chaleur urbain.



Vue depuis Cap Ecologia en travaux en 2024

Fonctionnement de l'UVE de Lescar :

L'UVE de Lescar est classée comme étant une installation de nouvelle génération à très haute performance énergétique. Avec un taux de performance énergétique supérieur à 109 %, c'est l'une des plus performantes de France et bénéficie d'un taux de TGAP réduit.



1- Alimentation du four : Les déchets déchargés dans la fosse sont saisis par un grappin de 1.5 t et introduits dans le four pour servir de combustible (environ 10 grappins /h).

2- Production d'énergie : Les gaz issus de la combustion chauffent une chaudière produisant de la vapeur, laquelle alimente une turbine couplée à un alternateur pour générer de l'électricité. La vapeur est ensuite refroidie et recyclée dans le circuit.

3- Traitement des fumées : Les fumées passent par des systèmes de dépollution qui captent les polluants sous forme de REFIOM. Les fumées ainsi traitées, conformes aux normes, sont rejetées dans l'atmosphère. Le panache blanc observé est de la vapeur d'eau, et des capteurs analysent en continu les émissions des deux cheminées.

4- Valorisation des mâchefers : Les résidus solides (graves de mâchefers d'incinération) sont récupérés au pied du four, refroidis, acheminé et stocké pour être traités et valorisés sur une plateforme dédiée.

L'ensemble du processus est contrôlé en temps réel par des capteurs pour garantir la qualité de la combustion et des rejets.

Quai de transfert et pesées de Lescar sur le site de Lescar (Cap Ecologia)

Valor Béarn assure en régie directe, depuis 2008, la gestion de l'accueil à l'entrée du site de Cap Ecologia, par l'intermédiaire de son poste de garde, ainsi que l'ensemble des opérations de pesée et de contrôle. Le site de Cap Ecologia est établi sur des parcelles de la CA Pau Béarn Pyrénées. L'agglomération et le syndicat mixte cogèrent le site.



4 ETP Valor Béarn

- 2 ETP Pesée Accueil
- 2 ETP Quai de Transfert (formés CACES et Permis PL





Pelle mécanique et pince pour la reprise de la collecte sélective au quai de transfert de Cap écologia à Lescar

Des caméras de surveillance sont en permanence reliées à une entreprise spécialisée dans la surveillance, ainsi qu'au local de pesée-accueil.

Tonnage entrant à Quai de transfert : 10 570 t



Apport de la collecte sélective au quai de transfert de Lescar

2025 :

À compter du 2 janvier 2025, le quai de transfert accueille directement la collecte sélective de la Communauté de communes du Pays de Nay, dont les déchets transitent désormais par ce site. Sur l'année 2025, cela représente 1 511 tonnes supplémentaires, portant le tonnage total de collecte sélective transitant par le quai à 10 570 tonnes.

En fin d'année 2025, le poids lourd affecté au quai de transfert a également été renouvelé. L'ancien camion Renault de 2000, plus consommateur en carburant et en fluides, a été remplacé par un camion polybenne Renault Lander de 2014 moins polluant, conforme à la norme Euro 5.

Tonnage entrant à l'UVE en 2025: 72 669 t

Les Apports de déchets ménagers par les EPCI

Les différents flux apportés par les EPCI :

Ordures Ménagères Résiduaires (OMr)
- *Apport global des EPCI*

Incinérables collectés en déchetteries et mis au calibre pour l'incinération et la valorisation ébergétique

Refus de tri provenant du Centre de Tri de Sévignacq
- *Apport globalisé pour les EPCI au niveau de l'UVE.*

Apports Occasionnels
- *Divers déchets non ménagers voués à l'incinération et valorisés en énergie*

Evolution des flux incinérés

Déchets	2021	2022	2023	2024	2025
OM des EPCI membres	62 329	60 483	59 313	58 628	**61 048**
« Incinérables » de déchetteries des EPCI membres	3 166	2 386	2 371	6 199	**4 327**
Refus centre de tri de Sévignacq	4 962	5 888	8 572	7 848	**5 372**
TOTAL GENERAL des EPCI membres	70 458	68 757	70 256	72 675	**70 747**

Evolutions annuelles en comparaison avec l'année précédente en tonnes

Déchets	2021	2022	2023	2024	2025
OM des EPCI membres	+ 753	-1 846	-1 170	-685	**+ 2 420**
« Incinérables » de déchetteries des EPCI membres	+ 411	-780	-15	+ 3 828	**- 1 872**
Refus centre de tri de Sévignacq	+ 215	+ 926	+ 2 684	-724	**-2 476**
TOTAL GENERAL des EPCI membres	+ 1379	-1 701	+ 1 499	+ 2 419	**- 1 928**

Avec l'intégration de la CCAM dans le périmètre de VALOR BEARN, le tonnage des OM des EPCI membres augmente légèrement.

La quantité de déchets issus des déchetteries de la CAPBP et du SIECTOM Coteaux Béarn Adour a diminué consécutivement à la mise en place de la filière PMCB.

Les tonnages de refus de tri produits au centre de tri des collectes sélectives de Sévignacq ont été traités par incinération à Lescar en 2025. Il est à noter une baisse importante de la production de refus de tri. Celle-ci est consécutive à la mise en service des nouveaux équipements de tri automatisés dans le process permettant de valoriser davantage de matières recyclables.

Les tonnages de refus de tri incinérés à l'UVE

		2021	2022	2023	2024	2025
Tonnage de refus incinéré	**UVE de Lescar**	4962	5888	6 557	7 575	**5 372**
	ISDND TERRALIA			2 015	273	
	TOTAL	4962	5888	8 572	7 848	**5 372**
Évolution annuelle du tonnage de refus incinéré à l'UVE de Lescar		4.5%	+18.6%	+11.36%	-8,45%	**-31.54%**

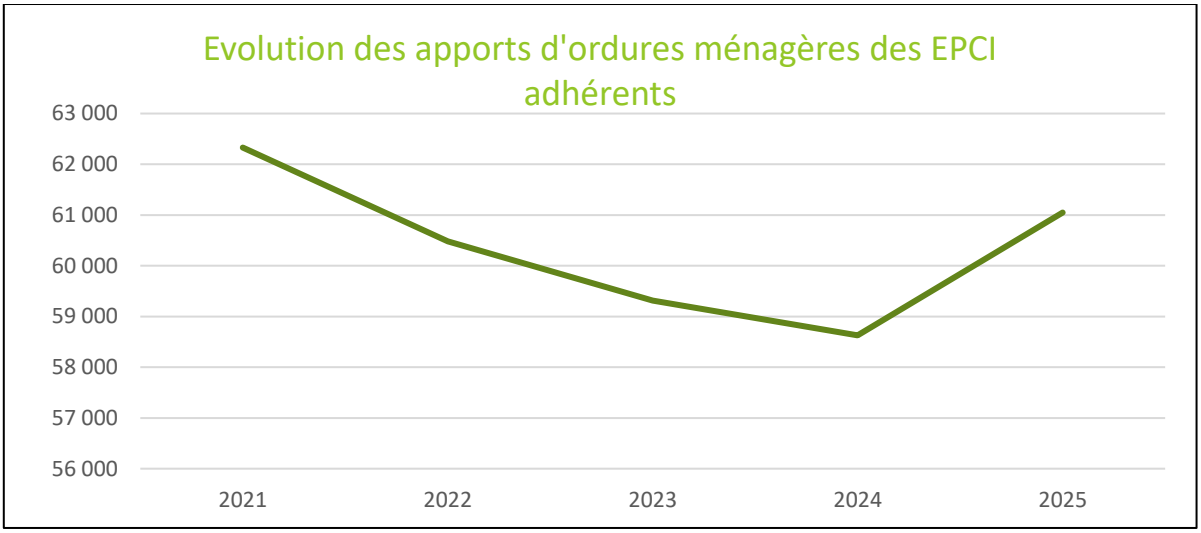
La baisse s'explique par la mise en place des nouveaux équipements dans le process du centre de tri permettant de faire baisser les taux de valorisables dans le refus. Durant l'arrêt technique de l'UVE du mois de juin, aucun tonnage de refus de tri n'a été détourné vers une autre installation de traitement.

Evolution Pluriannuelle des apports d'ordures ménagères des EPCI

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent **la somme des seuls apports d'Ordures Ménagères des 6 EPCI membres de Valor Béarn**.

Ce tableau et la courbe correspondante des apports d'OM des EPCI membres montrent :

ANNEES	Apports OM en tonnes	Évolution annuelle de N-1 à N	
2021	62 329	+0.4%	-248
2022	60 483	-2.96%	-1 846
2023	59 313	-1.93%	-1 170
2024	58 628	-1,15%	-685
2025	61 048	+4.13%	+2 420



De 2021 à 2024, les tonnages d'ordures ménagères ont diminué progressivement, conformément au PLPDMA du territoire de VALOR BEARN. La mise en place de la collecte séparée des biodéchets, ajoutée aux actions sur la prévention de la production des déchets ménagers sur chacun des 6 EPCI membres et aux actions de communication portées par le syndicat VALOR BEARN sur la globalité du territoire ont semble-t-il porté leurs fruits.

La hausse observée en 2025 est plus liée à l'intégration de la CCAM dans le périmètre de VALOR BEARN alors que ses apports étaient comptabilisés dans ceux (externes) du SMTD65.

En 2026, une nouvelle baisse des ordures ménagères est espérée dans la continuité de celle observée en 2025.

Pour les incinérables de déchetterie, une stabilisation est attendue.

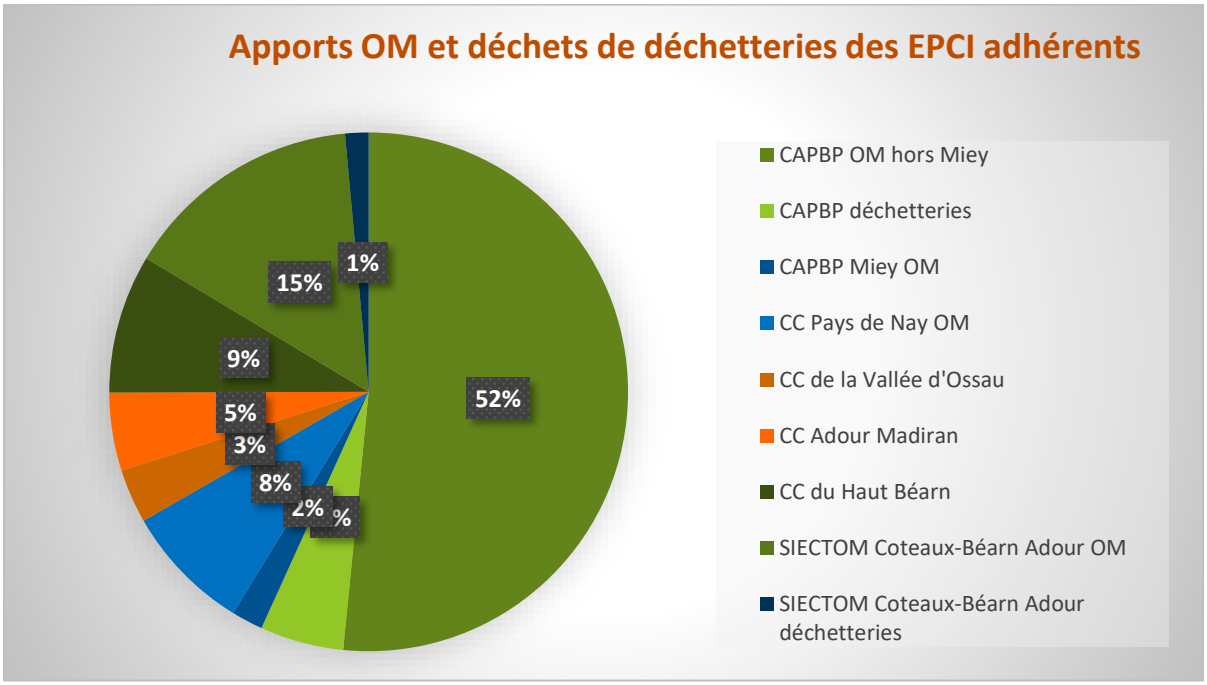
Valor Béarn poursuivra l'animation du PLPDMA via son prestataire de communication, afin de renforcer les actions de prévention des déchets ménagers sur son territoire.

Les ordures ménagères apportées par chaque EPCI

Tonnage apporté par les adhérents de Valor Béarn : 60 473 t en 2025

Le tableau suivant permet de rentrer dans le détail des apports de déchets ménagers à l'UVE (OM et Incinérables de déchetteries) de chacun des EPCI.

Collectivité	2021	2022	2023	2024	2025
CAPBP OM hors Miey	35 573	34 666	34 116	33 714	33 416
CAPBP déchetteries	3 166	2 386	1 248	5 055	3 380
CAPBP Miey OM	1 303	1 285	1 277	1 271	1 278
CC Pays de Nay OM	5 614	5 404	5 246	5 221	5 162
CC de la Vallée d'Ossau	2 352	2 369	2 284	2 255	2 178
CC Adour Madiran					3 159
CC du Haut Béarn	6 661	6 452	6 135	5 975	5 601
SIECTOM Coteaux-Béarn Adour OM	10 827	10 308	10 256	10 191	9 679
SIECTOM Coteaux-Béarn Adour déchetteries			1 128	1 144	946
TOTAL OM des EPCI Valor Béarn	**62 329**	**62 870**	**59 314**	**58 627**	**60 473**
TOTAL déchetteries des EPCI	**3 166**	**2 386**	**2 376**	**6 199**	**4 326**



L'ensemble des apports à l'UVE

Les différents flux des apporteurs extérieurs

L'UVE a traité également d'autres types de déchets apportés par des industriels.
Le tableau ci-dessous rassemble les tonnages reçus pour chacun des différents types de déchets pris en charge à l'UVE :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
OM des EPCI membres	61 577	62 329	60 483	59 314	58 627	**60 473**
« Incinérables » de déchetteries des EPCI membres	2 756	3 166	2 386	2 376	6 199	**4 326**
Refus centre de tri de Sévignacq	4 748	4 962	5 888	8 572	7 848	**5 372**
TOTAL GENERAL des EPCI membres	69 081	70 457	68 757	70 262	72 674	**70 173**
Vide de four de l'UVE	15 919	14 543	16 243	14 738	12 326	**14 827**
OM + refus de tri SMTD 65, Bil Ta Garbi, CCLO, SIVOM du BORN	4 640	1 119	2 646	1 927	7 165	**18 545**
DASRI (*) banalisés	1 572	691	0	61	774	**426**
DIB (hôpitaux, entreprises, hypermarchés, …)	3 233	822	919	1 510	1 736	**2 016**
TOTAL apporteurs extérieurs	9 445	2 632	3 565	3 498	9 675	**20 987**
TOTAL GENERAL	78 526	73 089	72 322	73 760	82 349	**91 160**
Vide de four restant encore disponible	6 474	11 911	12 678	11 240	2 651	**-6 160**

(*) DASRI : *Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux / OM : Ordures Ménagères / DIB : Déchet Industriel Banal*

Le PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur :

C'est la quantité d'énergie libérée par la combustion d'une certaine masse de combustible, mais il est calculé sans tenir compte de la chaleur latente de vaporisation de l'eau contenue dans les gaz de combustion.



Vision sur l'intérieur d'un four en fonctionnement

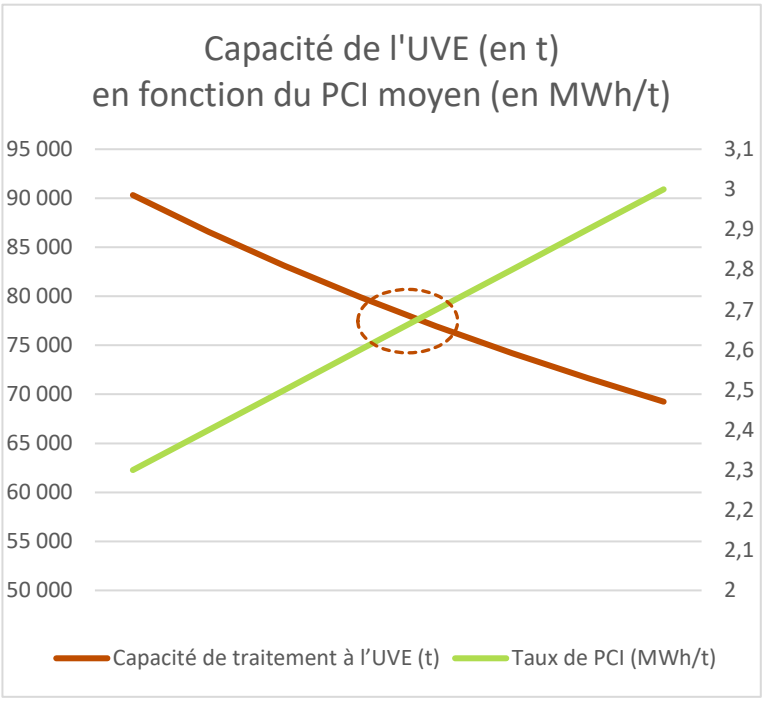
VIDE DE FOUR (*) = Capacité traitement UVE – Tonnage entrant

Au sens contractuel/quantitatif , le vide de four c'est la capacité non utilisée de l'UVE, sa réserve pour accepter des déchets

Au sens technique d'exploitation, le Vide de four est la période pendant laquelle le four est chaud mais sans alimentation en déchets.

(*) En fonction des hypothèses de hausse du PCI moyen, la capacité de l'UVE ne pourra plus être à 85 000 t/an, Elle serait plutôt estimée à **79 400 t/an**. Le **PCI moyen** calculé pour l'année **2025** est de **2,607 MWh/t** (environ 2 243 kcal/kg) (*voir tableau de correspondance ci-dessous*)

PCI *(MWh/t)*	PCI *(kCal/kg)*	Capacité de traitement à l'UVE *(t)* *à puissance thermique constante*
2,3	1 978,92	90 322
2,4	2 064,96	86 558
2,5	2 151,00	83 096
2,6	2 237,04	79 900
2.607	**2 243.12**	**79 400**
2,7	2 322,96	76 941
2,8	2 408,96	74 193
2,9	2 494,96	71 634
3.0	2 581,20	69 247



A noter :

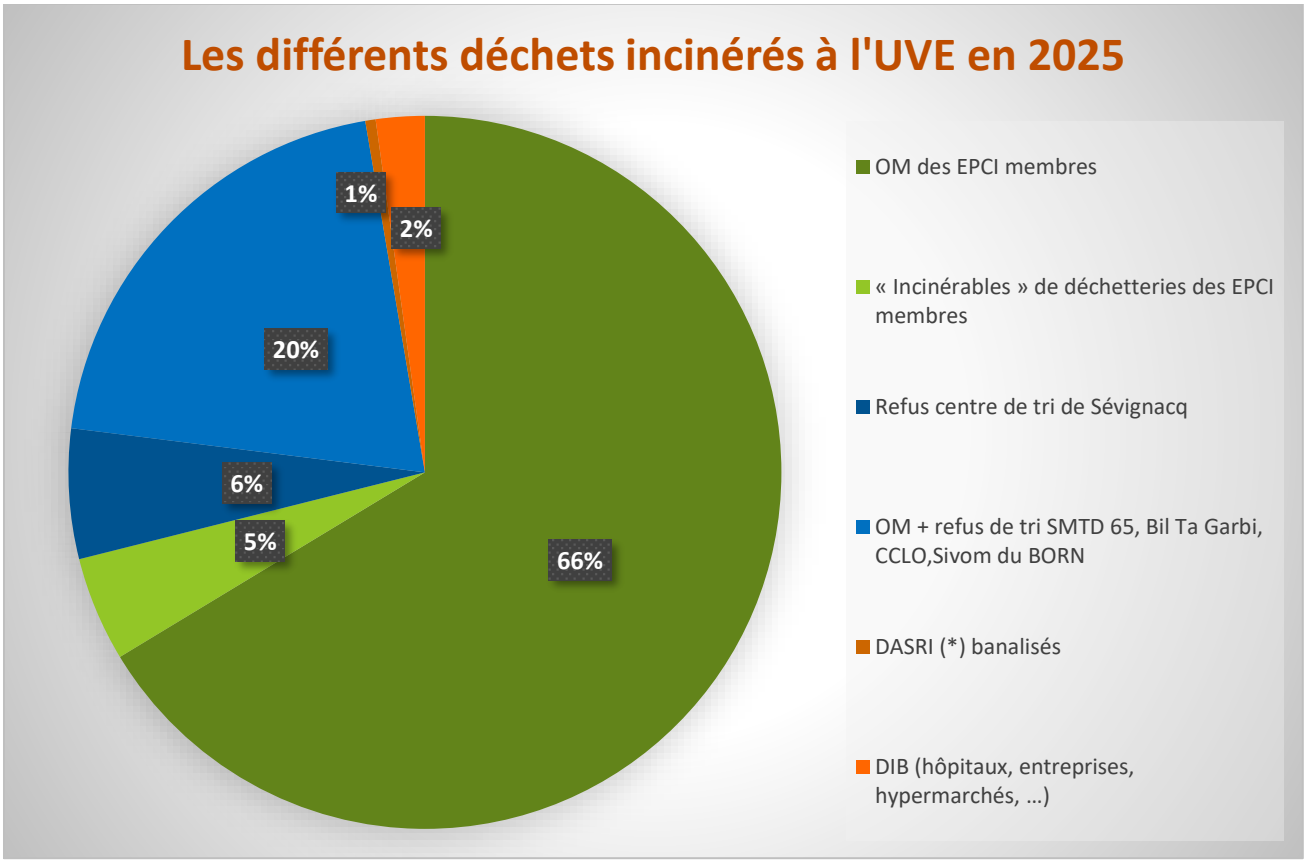
Depuis juillet 2017 : le SMTD 65 apporte les ordures ménagères collectés sur la partie Nord-Ouest de son territoire collectée par la collectivité Val d'Adour Environnement. Ce sont ainsi 4 semi-remorques qui sont livrés chaque semaine, ce qui représente en moyenne 450 tonnes par mois.

Les DASRI banalisés **(Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux)**, dont le prétraitement est assuré par Béarn Environnement sur son usine attenante à CAP ECOLOGIA, reprennent petit à petit après un arrêt momentané des apports.

La part des déchets apportés par les EPCI membres

En 2025, la totalité des apports de déchets ménagers provenant des EPCI membres de VALOR BEARN représentent au total 76.98 % des déchets reçus à l'UVE comme le représente le graphique ci-dessous (somme des OM, incinérables et refus du centre de tri).

La part des déchets apportés par les EPCI diminue en 2025. En effet, l'UVE, après les gros travaux de modernisation, a connu sa première année pleine de fonctionnement avec pour conséquence un vide de four plus important compensé par des apports extérieurs équivalents. Pendant l'arrêt technique équivalent à un arrêt complet de 2 semaines ont dû être exportées près de 600 tonnes d'OM du territoire de par l'impossibilité de tout stocker dans la fosse pendant ce temps.



Incinération et évacuation des ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Énergétique

En 2026 est prévu un arrêt technique en juin sur une durée de 3 semaines correspondant en temps à un arrêt complet de l'usine de 2 semaines. Pendant ce temps, les déchets de VALOR BEARN seront stockés dans la fosse de l'UVE qui aura été vidée juste avant.

L'installation est en mesure de traiter la totalité des déchets entrants à l'UVE si le tonnage réceptionné est inférieur à la capacité nominale de l'usine.

Cependant, il peut arriver qu'une partie des déchets réceptionnés soit évacuée pour **des raisons de sécurité** avec la constitution d'un stock en fosse trop important.

Cette situation peut être réelle lors d'un arrêt prolongé (panne, arrêt technique ou période de gros travaux).

Durant l'arrêt technique de juin 2025, 574 tonnes d'ordures ménagères ont été détournées vers TERRALIA depuis les quais de transfert de Sévignacq et Vic-Bigorre. L'UVE de Mourenx a traité quelques tonnes depuis le quai de transfert de Précilhon durant cette période.

A l'exception de certaines années, le tonnage incinéré est inférieur au tonnage entrant à l'UVE comme on peut le constater dans le tableau et le graphique qui suivent (déchets exportés (détournés)) :

TAUX D'INCINERATION = tonnage incinéré / tonnage entrant à l'UVE

ANNEES	Tonnage détourné en amont de l'UVE pendant les travaux de modernisation (t)	Tonnage entrant à l'UVE (t)	Tonnage total déchets (t)	Tonnage évacué (t) par BUE à l'UVE	Tonnage incinéré à l'UVE (t)	Taux d'incinération réel (%)
2021	21 002	53 248	**74 250**	455	**52 793**	**71,1**
2022	16 098	56 225	**72 323**		**56 225**	**77,7**
2023	15 457	58 298	**73 755**		**58 298**	**79,0**
2024	2 310	79 984	**82 294**		**79 984**	**97,2**
2025	574	91 161	**91 735**		**91 161**	**99.37**

Les dernières évacuations depuis l'UVE remontent en 2021. Il est à noter qu'en 2021 et 2023 avaient eu lieu un transit de déchets organisé depuis la plateforme de gestion des DIB de Suez de LONS, située à proximité de l'UVE. Là, le hall réception, en travaux ne permettait aucun apport de déchet. Depuis les quais de transfert, les déchets étaient amenés à TERRALIA (40 800) ou l'UVE de LACQ (64) tandis que pour la CAPBP et la CC du Pays de Nay, les déchets transitaient par cette plateforme jusqu'aux installations précitées.

Les autres chiffres concernant l'UVE

La production énergétique

L'usine d'incinération des ordures ménagères produit de l'énergie à partir de la chaleur dégagée par la combustion des déchets : une chaudière est installée en aval de chacun des deux fours. A l'intérieur du circuit fermé de ces chaudières, la chaleur contenue dans les fumées transforme l'eau qui y circule en vapeur portée à une pression de 40 bars.

Les circuits « vapeur » des deux chaudières se rejoignent ensuite, de sorte que la vapeur totale est dirigée vers la turbine du groupe turbo-alternateur. En entraînant la turbine, la vapeur va ainsi permettre de produire de l'électricité dont une partie sera autoconsommée par l'usine.

Le reste sera revendu à EDF sous forme d'électricité et à Pau Béarn Pyrénées Energie Services (PBPES) sous forme d'eau chaude pour alimenter le réseau de chaleur urbain de l'Agglomération Paloise exploité par ENGIE.

Le suivi de la production énergétique de l'usine et de son efficacité se font grâce à plusieurs indicateurs détaillés dans le rapport annuel du délégataire. Il s'agit notamment de :

- La disponibilité des équipements : c'est le nombre d'heures de fonctionnement d'un équipement sur une année. Elle est calculée pour chacune des deux lignes d'incinération et pour le groupe turbo alternateur.
- La quantité de vapeur produite par chacune des deux chaudières et du ratio « tonnes de vapeur produite / tonnage incinéré »,
- Le ratio « électricité produite / tonne de vapeur produite »,
- La quantité d'électricité produite et du ratio « électricité produite / tonnage incinéré ».
- La quantité d'Energie en MWh ponctionnée par le RCU de PBPES
- La quantité de vapeur autoconsommée par l'UVE



Mise en place RCU



Alternateur produisant l'électricité après la turbine de l'UVE

Par ailleurs, il est intéressant d'observer l'évolution de la performance énergétique de l'UVE. Son calcul, non explicité ici, prend en **compte l'ensemble des types d'énergies consommées** (électricité, gaz) **et l'ensemble des types d'énergies produites** (électricité, chaleur sous forme de vapeur), **ainsi que le tonnage de déchets incinérés dans l'unité**. Pour 2025, il est encore en progression puisque c'est une année pleine de fonctionnement.

En 2025 le taux de performance énergétique est de 1.09

Taux de performance énergétique 2025 :

	2021	2022	2023	2024	2025
Performance énergétique	0.62	0.77	**0.92**	**0.91**	**1.09**

Le taux de performance énergétique à continuellement progressé grâce à une maîtrise continuelle de l'usine.

Grâce à l'énergie dégagée par le traitement des déchets, l'UVE fournit :

- De la chaleur au RCU (réseau de chaleur urbain) de la CAPBP exploité par PBPES (Pau Béarn Pyrénées Energie Service),
- De l'électricité rebasculée via un transformateur sur le réseau ENEDIS,
- De la vapeur servant au traitement des boues de la STEP (station d'épuration des eaux usées) de la CAPBP voisine,

Valorisation	2024	2025	Evolution
Energie dégagée par l'incinération des déchets (MWh)	210 373	237 318	**+ 26 945**
Electricité revendue à ENEDIS (MWh)	28 298	35 256	**+ 6 958**
Energie thermique revendue à PBPES (MWh)	60 770	71 420	**+ 10 650**
Vapeur revendue à la STEP de la CAPBP(MWh)	519	916	**+ 397**

Traitement des fumées d'incinération et la production de REFIOM

ANNEES	REFIOM produits, évacués en ISDD (t)	kg REFIOM / t incinérée
2021	1 747	33,8
2022	1 815	32.3
2023	2 052	35.2
2024	3 049	38.0
2025	3 312	36.3

Les **REFIOM** sont les **Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères**. Il s'agit de cendres légères issues du traitement des fumées, captées par les équipements situés en aval des chaudières.

Ces résidus concentrent une partie des polluants interceptés lors de l'épuration des fumées, notamment les gaz acides, oxydes d'azote, métaux lourds, dioxines et furanes. Leur captation permet de garantir le respect des normes de rejet atmosphérique applicables à l'UVE.

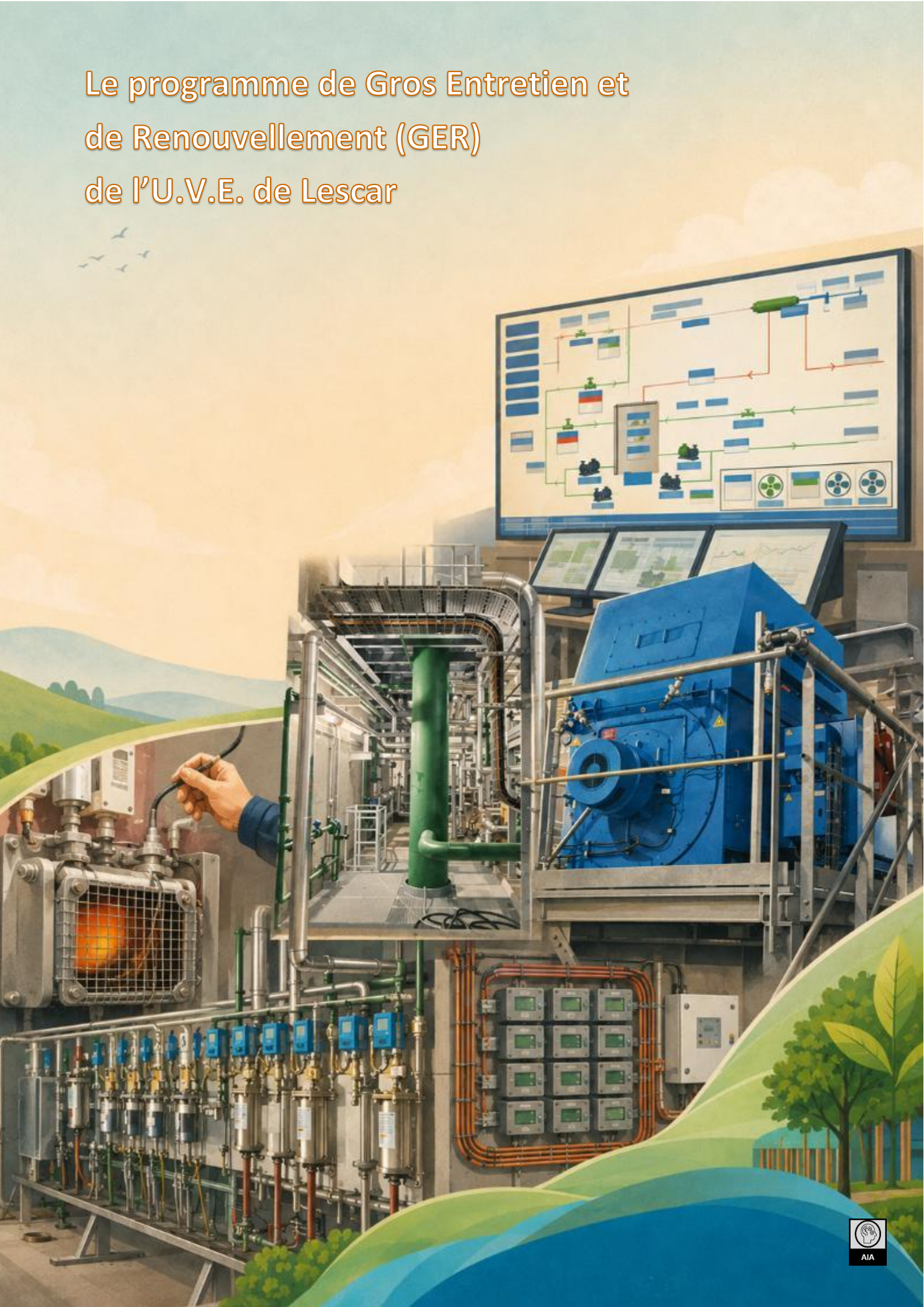
Les REFIOM sont principalement stockés dans un silo commun aux deux lignes d'incinération, vidé périodiquement par camions-citernes sous vide. Selon leur point de soutirage dans le process de traitement des fumées, certains peuvent également être conditionnés en big-bags.

Ils sont ensuite évacués par transport routier vers des Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) situées notamment dans le Tarn et le Gard.



Evolution de l'UIOM en UVE

Le programme de Gros Entretien et de Renouvellement (GER) de l'U.V.E. de Lescar



Le programme de Gros Entretien et de Renouvellement (GER) de l'UVE

Pendant l'exercice 2025, **Béarn Urbaser Energie** a investi **1 648 126 €.HT** pour réaliser les travaux de Gros entretien et renouvellement (hors travaux neufs de modernisation et de revamping qui se sont poursuivis en 2025 et ont donc conduit à un taux de GER plus faible qu'habituellement).

Entretien / Réparation / Maintenance : (source rapport annuel BUE 2025) :

Entretien et réparation	Entretien et réparations - Maintenance		1 367 748.51	1 745 072.88
	dont GER		1 111 248.51	1 848 126.70
	dont Entretien courant		248 500.00	98 945.98
	Sous-total Entretien et réparation		1 357 746.51	1 745 072.66

L'année 2025 fût la poursuite effective du plan pluriannuel de Gros Entretien et Renouvellement (GER) de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Lescar, en cohérence avec la stratégie de maintenance préventive et la sécurisation à long terme de l'installation.

Les interventions de GER engagées cette année ont concerné plusieurs équipements critiques et visé à fiabiliser les installations, améliorer la performance énergétique, renforcer la sécurité, assurer la conformité réglementaire et optimiser la disponibilité des fours et utilités.

Parmi les opérations principales menées en 2025 :

- Sur la partie VRD et bâtiments, l'atelier a été réaménagé et divers gros entretiens réalisés comme le changement d'une porte de sortie du hall déchargement.
- Sur la partie déchets, il faut noter la mise en stocks de pièces détachées, l'entretien annuel des ponts roulants et le changement de grosses pièces d'usure.
- Pour la partie combustion, il est à noter lors de l'arrêt technique le changement de tuiles réfractaires dans un four, la fourniture de 58 frappages pneumatiques et le remplacement de nombreux capteurs et autres grosses pièces d'usure.
- Le GTA a vu le changement d'une de ces vannes et n'a pas connu de travaux majeurs.
- Sur la partie mâchefers, il n'y a pas de grosses dépenses, les seules interventions concernant des pièces d'usure normales.
- Pour les REFIOM, il est à noter le changement d'une vis et de plusieurs vannes.
- Enfin pour la partie électricité, analyseurs rejets et utilités, de nombreuses actions ont été entreprises tout au long de l'année montrant une activité soutenue notamment sur les zones fonctionnelles, d'utilités et de systèmes d'analyse environnementale.

Les opérations menées en 2025 s'inscrivent dans le cycle de GER prévu sur les 15 années restantes de la DSP débutée en 2020. Tout au long de l'année les techniciens de maintenance et intervenants extérieurs s'activent afin que le taux de disponibilité de chaque équipement soit le meilleur possible et afin de ne prévoir qu'un seul arrêt technique annuel.

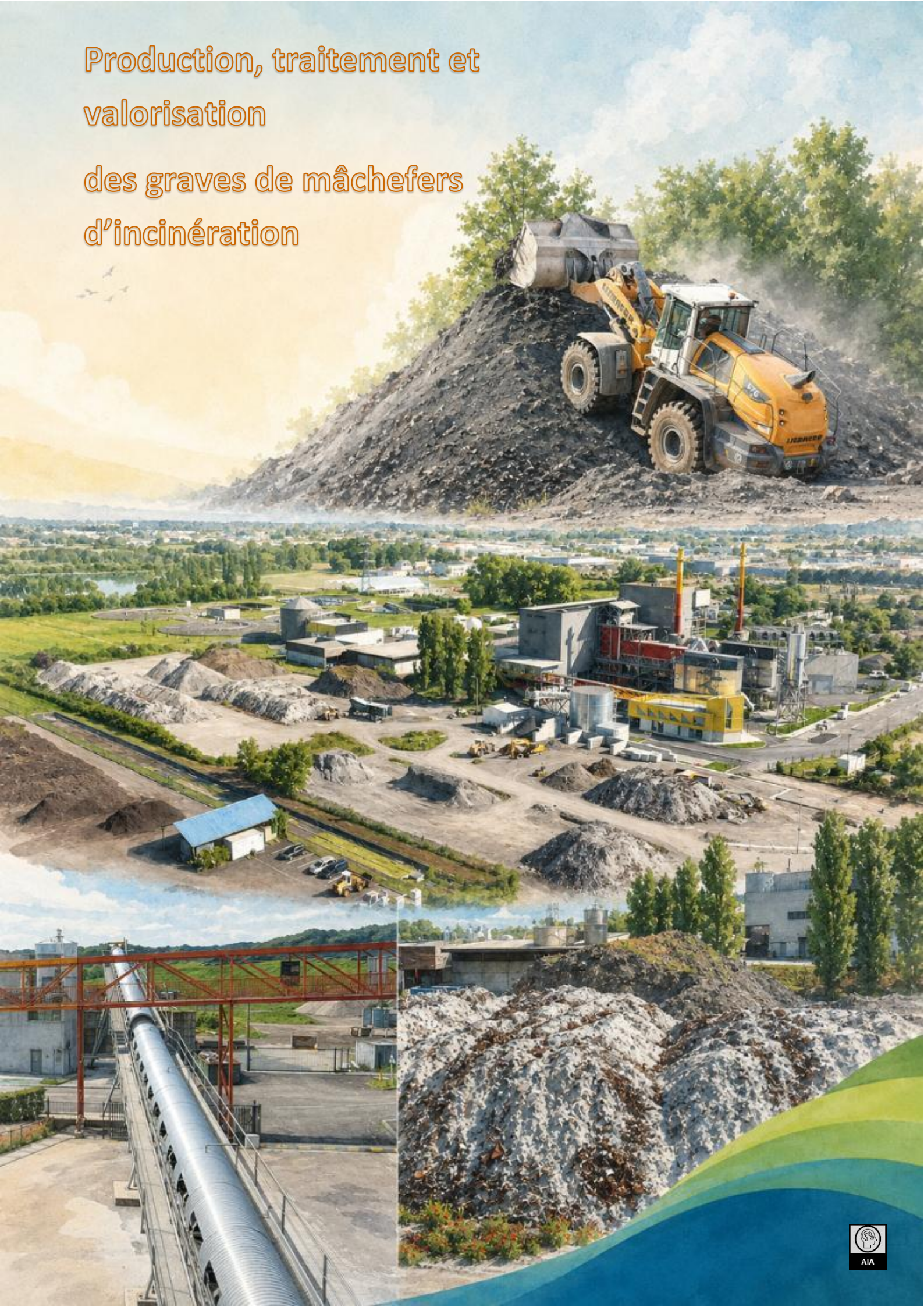
Ces interventions ont nécessité une coordination fine entre les équipes d'exploitation, les prestataires spécialisés, les bureaux de contrôles et le maître d'ouvrage, afin de maintenir une continuité de service tout en assurant la sécurité des intervenants.

Les opérations réalisées en 2025 s'inscrivent dans une perspective de cycle de GER sur 15 ans restant de la DSP engagée depuis 2020, avec une montée en puissance progressive des opérations lourdes (Avec la modernisation de l'usine et de l'unité de maintenance, désormais, un seul arrêt technique planifié complet est prévu en juin de chaque année au lieu de deux.



Travaux de modernisation, maintenance et entretien des installations de l'UVE de Lescar en 2024

Production, traitement et valorisation des graves de mâchefers d'incinération



Production, traitement et valorisation des graves de mâchefers d'incinération

Le taux de saturation de la plateforme de graves de mâchefers est passé de 147 fin 2024 à 72% fin 2025.

En 2025, plus de 30 000 t ont été valorisées sur des chantiers de VRD divers.

La production des graves de mâchefers d'incinération des OM

Les mâchefers récupérés en sortie des fours sont dirigés vers la plateforme de valorisation attenante à l'UVE où ils seront traités en vue d'être valorisés.

La quantité de mâchefers bruts produite et la quantité produite par tonne de déchets incinérés sont assez stables d'une année sur l'autre.

ANNEES	Mâchefers bruts produits (t)	kg mâchefers / t incinéré
2021	10 981	212.7
2022	11 106	197.5
2023	11 271	193.3
2024	15 245	191.0
2025	16 666	190.0

On notera tout de même que le ratio par tonne incinérée a diminué ces dernières années, ce qui traduit une combustion plus complète des déchets dans les fours, grâce à la modernisation des équipements de l'usine mais aussi un meilleur tri à la source dans les ordures ménagères.

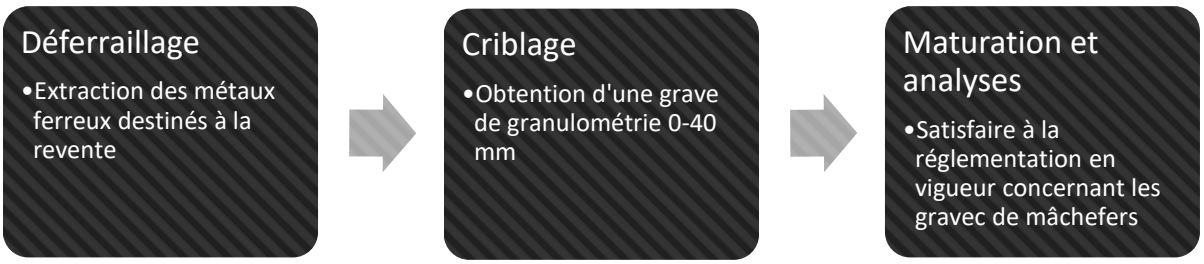


Plateforme des graves de mâchefers d'incinération exploitée par Cyclamen pour Béarn Urbaser Energie

Les graves de mâchefers d'incinération bruts produits par l'incinération des déchets sont collectés au pied des fours puis stockés en tas sur la plate-forme attenante à l'UVE.

Pour assurer leur traçabilité et respecter la réglementation, chaque tas est un « lot » mensuel propre à chaque four.

Processus de traitement des mâchefers :



Evolution de la règlementation sur les mâchefers :

La réglementation concernant la valorisation des mâchefers a évolué à compter du 01/07/2012 : la circulaire 1994 a été remplacée par l'Arrêté Ministériel du 18/11/2011.
Ce dernier encadre beaucoup plus strictement les modalités de valorisation des graves de mâchefers, tant d'un point de vue chimique (nouveaux paramètres analysés) qu'environnemental (définition de critères environnementaux interdisant l'utilisation des graves de mâchefers dans certaines zones).

Événements marquants

SUEZ était le prestataire de Béarn Environnement jusqu'au 30/06/2020. A partir du 1/07/2020 c'est **Cyclamen**, prestataire de BUE qui a pris le relais de l'exploitation. Un stock de mâchefers et graves de mâchefers non prévu lors de la consultation pour l'attribution de la nouvelle DSP était présent au 1/07/2020. Ce stock était de 22 000 tonnes. Par avenant n°2 à la DSP Bué (approuvé au comité syndical de Valor Béarn du 7/04/2021), la gestion de tout ou partie de ce stock a été confiée à BUE.

Caractéristiques des graves de mâchefers d'incinération d'OMR :

Les graves de mâchefers d'incinération sont des résidus solides récupérés après incinération des déchets non dangereux. Après maturation et traitement (concassage, criblage, extraction des métaux ferreux et non ferreux), elles présentent des propriétés géotechniques adéquates pour divers usages en construction :

- Granulométrie : 0/20 ou 0/31,5 mm
- Propriétés mécaniques : Comparable aux matériaux naturels, elles peuvent être utilisées en remblais, couches de forme et assises de chaussée. Elles sont classées F61/F62 selon la norme NF P 11-300 :
- Caractéristiques Physiques : Les graves de mâchefers présentent une densité relativement faible et une bonne portance, malgré une faible résistance à l'usure et à la fragmentation.

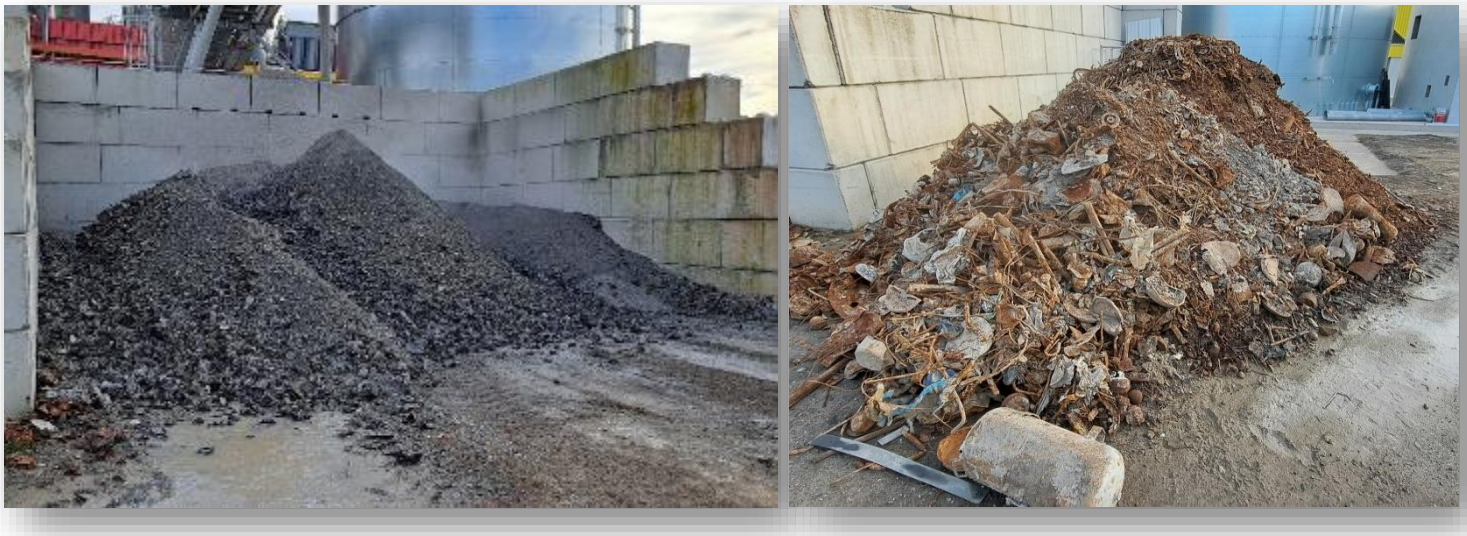
TABLEAU II : CARACTÉRISATIONS & CLASSIFICATION SELON NORME NF & GTR

CARACTÉRISATION SELON LA NATURE	FAMILLE SELON LA NORME NF P 11-300	DESCRIPTION	CLASSEMENT SELON LE GTR	SOUS-CLASSE D'ÉTAT HYDRIQUE	
Dmax < 50mm **Passant à 2 mm** < 50 % **Passant à 0,08 mm** ≤ 12 % **ES** > 30 **LA** ≤ 45 **MDE** ≤ 40	**F6 Mâchefers d'incinération d'ordures ménagères**	Il s'agit de graves de mâchefer : - bien incinérées - criblées - déferraillées au sens de l'arrêté du 18 novembre 2011 - stockées plusieurs mois avec une limitation à un an	**F61**	**IPI < 10** (Wn > 1,3 WOPN)	**F61 th**
				1,1 **WOPN** ≤ **Wn** ≤ 1,2 **WOPN** (10 ≤ IPI ≤ 20)	**F61 h**
				0,8 **WOPN** ≤ **Wn** ≤ 1,1 **WOPN** (20 ≤ IPI ≤ 50)	**F61 m**
				0,6 **WOPN** ≤ **Wn** ≤ 0,8 **WOPN**	**F61 s**
				(**Wn** < 0,6 **WOPN**)	**F61 ts**
		Même description que F61 mais de fraîche production (pour mémoire)	**F62**	**IPI** < 10 (Wn > 1,3 WOPN)	**F62 th**

Valorisation des graves de mâchefers d'incinération en travaux publics

Les graves de mâchefers, produits par l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Lescar, représentent une opportunité de réutilisation de matériaux recyclés en grande quantité. Leur intégration dans les projets de voiries et réseaux divers (VRD) contribue à une gestion plus durable des ressources et à une réduction des coûts de matériaux. Ce document présente les bénéfices techniques, économiques et environnementaux de l'utilisation des graves de mâchefers, ainsi que les directives réglementaires encadrant leur usage et les contacts pour en bénéficier sur vos chantiers de VRD.

Il y a une nette diminution des chantiers de voirie et BTP en général courant 2023, impactant fortement l'utilisation des graves de mâchefers. CYCLAMEN, société chargée d'exploiter la plateforme par BUE, a développé un service de commercialisation afin de prospecter davantage auprès des entreprises de BTP et des collectivités majeures du département des Pyrénées Atlantiques et départements voisins.



Arrivée des graves de mâchefers d'incinération refroidis, et premier tri des métaux

Après maturation et traitement (concassage, criblage, extraction des métaux ferreux et non ferreux), elles présentent des propriétés géotechniques adéquates pour divers usages en construction :

- Granulométrie : 0/20 ou 0/31,5 mm
- Propriétés mécaniques : Comparable aux matériaux naturels, elles peuvent être utilisées en remblais, couches de forme et assises de chaussée. Elles sont
- Classées F61/F62 selon la norme NF P 11-300 :
- Caractéristiques Physiques : Les graves de mâchefers présentent une densité relativement faible et une bonne portance, malgré une faible résistance à l'usure et à la fragmentation.







Etat des stocks fin 2025

Disponibilité sur la plateforme au 31 décembre 2025 :

Total matière sur la plateforme	28 803 t
Capacité totale plateforme (hors dérogation traçabilité)	40 000 t
Taux de saturation de la plateforme	**72 %**

Flux des matières sortantes sur 2025 :

Grave de mâchefer valorisée ou mise en ISDND :	30 164 t
Métaux ferreux extraits :	72 t
Métaux non ferreux extraits :	517 t
Métaux volés (estimation) :	8 t

Bilan des commercialisations de mâchefer en 2025 :

Avec la fin des travaux, la plateforme a récupéré la totalité de son espace d'origine puisqu'elle était en partie occupée de zone de dépôt pendant les travaux de l'UVE, et ce, depuis 2020. Ainsi, la société CYCLAMEN en charge de son exploitation a totalement réaménagé l'espace.

Les principaux travaux réalisés ont été la réalisation d'un mur d'enceinte en lieu et place d'une clôture grillagée sur les parties Sud et Est. Sur la partie Ouest, la clôture a été refaite à neuf et le fossé périphérique reprofilé.

Des alvéoles de stockage des métaux ferreux et non ferreux ont été aménagées, permettant de meilleures conditions de reprise de ces matières avant expédition vers les usines de régénération.

Le gros déstockage de graves de mâchefers en début d'année a permis la réalisation de ces travaux.

En 2026, il est prévu la finalisation de la fermeture du site par la pose d'un portail à l'entrée de la plateforme ainsi que la réfection d'un bout de la clôture côté sud-Ouest. Un bungalow regroupant bureaux, point d'accueil et sanitaires devrait être installé à l'entrée de la plateforme. Quant à la revalorisation des graves, plusieurs entreprises de Travaux Publics ont lancé des études pour des utilisations de ce produit en 2026. La conjoncture économique entraînant une baisse d'activité sur les travaux de VRD, elle peut toutefois être un bon allié pour l'utilisation de graves très intéressante économiquement. Cyclamen a largement communiqué sur le produit auprès des entreprises locales. Les techniciens de VALOR BEARN ont aussi informé quelques bureaux d'étude de la possibilité d'utiliser ce produit en sous couche routière et leur ont demandé de l'intégrer dans les cahiers des charges des marchés de travaux.

Pillage des métaux issus du criblage des mâchefers d'incinération

Lors des différentes campagnes de criblage de mâchefer, il faut souligner que **les stocks d'acier , de laiton, de cuivreet d'aluminium sont sans cesse pillés par des voleurs** s'introduisant par effraction par les clôtures et les portails, malgré les dispositifs de vidéosurveillance et les nombreuses plaintes depuis 1973 (date d'implantation de la 1ère usine).

VALOR BEARN, devant les pertes financières occasionnées pour ses collectivités et des dangers encourus par les salariés et les prestataires privés travaillant sur Cap écologia, a saisi les services de police et la DREAL de façon systématique depuis 2024, avec dépôts de plaintes pour intrusion par le portail d'entrée général au commissariat de PAU. **Malgré les vidéos, les photos et les interpellations de mineurs, les dossiers sont tous classés sans suite par le Parquet.** *(NB : au moment de la rédaction de ce rapport, une nouvelle procédure police/justice est en cours)*



Stock de métaux dérobés constitués dans les bois. En encart : vols en pleine journée



Métaux extraits

Cadre réglementaire

L'utilisation des graves de mâchefers est strictement encadrée par des régulations garantissant la sécurité environnementale et sanitaire :

- Arrêté du 18 Novembre 2011 : Cet arrêté encadre le recyclage des mâchefers en technique routière et définit les conditions de leur utilisation.
- Contrôle Qualité : Les mâchefers sont soumis à des contrôles rigoureux pour garantir leur conformité aux normes en vigueur et assurer leur innocuité environnementale.

Avantages environnementaux

L'utilisation des graves de mâchefers présente plusieurs avantages environnementaux significatifs :

- Réduction des Déchets : Environ 3 millions de tonnes de mâchefers sont produits chaque année en France, dont plus des deux tiers sont recyclés. Leur réutilisation permet de réduire les quantités de déchets envoyés en décharge.
- Économie de Ressources Naturelles : En substituant les matériaux naturels par des graves de mâchefer, on diminue les prélèvements dans les carrières, contribuant ainsi à la préservation des ressources naturelles.
- Réduction de l'Empreinte Carbone : L'utilisation de matériaux locaux réduit les besoins de transport, diminuant ainsi les émissions de CO2 associées aux chantiers.

Avantages économiques

L'intégration des graves de mâchefers dans les projets de VRD offre des avantages économiques non négligeables :

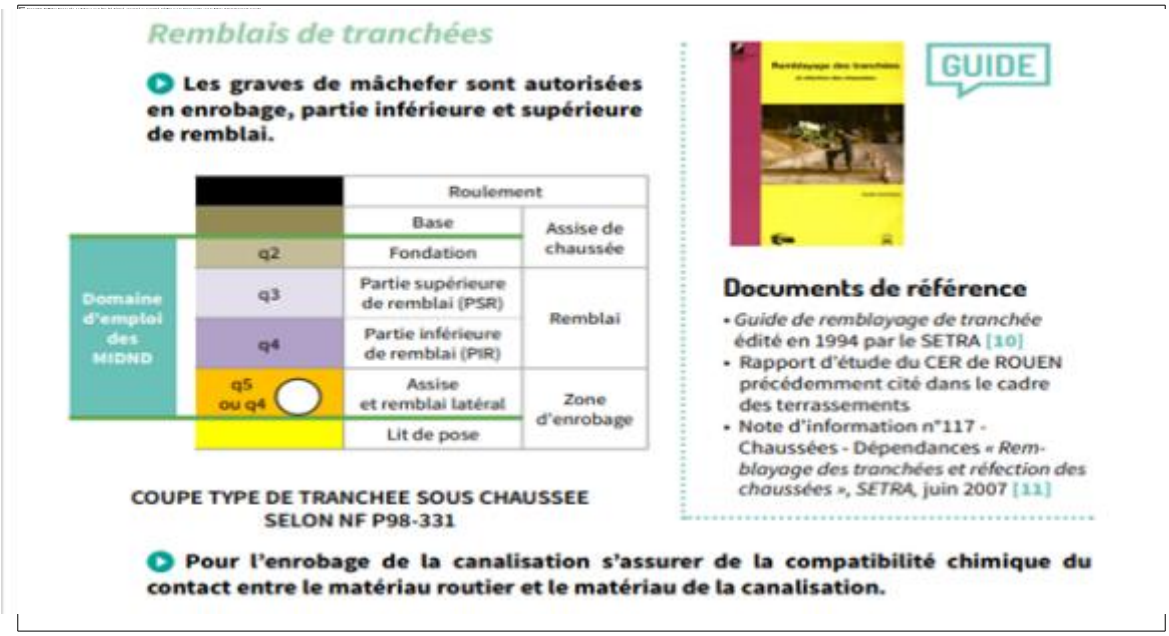
- •Coût Réduit : Les graves de mâchefer sont souvent moins coûteuses que les matériaux naturels, offrant ainsi une solution économique pour les maîtres d'ouvrage.
- •Disponibilité : Produites localement en grande quantité, les graves de mâchefers sont facilement accessibles et réduisent les coûts liés au transport.

Recommandations pour l'Intégration dans les Marchés Publics

Pour intégrer efficacement les graves de mâchefers dans les marchés publics de VRD, les recommandations suivantes sont proposées :

- Sensibilisation et Formation : Informer les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux publics sur les avantages et les caractéristiques des graves de mâchefers pour lever les réticences et les préjugés.
- Encouragement à l'Utilisation : Inclure des clauses spécifiques dans les appels d'offres encourageant l'utilisation des matériaux recyclés comme solution de base plutôt qu'en variante.
- Suivi et Évaluation : Mettre en place des mécanismes de suivi pour évaluer les performances et les impacts environnementaux des graves de mâchefers utilisés dans les chantiers.

Exemple d'utilisation en tranchée >



Prescriptions du Département des Pyrénées-Atlantiques

Selon les recommandations des services du Département des Pyrénées-Atlantiques, l'utilisation des matériaux alternatifs tels que les graves de mâchefers doivent être favorisée dans les projets routiers pour promouvoir une économie circulaire et réduire l'empreinte environnementale. Voici des recommandations spécifiques pour intégrer ces matériaux dans les CCTP :

- **Introduction des graves de mâchefers en remblai** :
 - Les graves de mâchefers d'incinération devront respecter l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif à leur recyclage en techniques routières.
 - Elles seront de type 2 sous chaussée et sous accotement.
 - Elles seront classées F61 selon le GTR 2000 et devront présenter au minimum les caractéristiques suivantes : D max ≤ au 2/3 de l'épaisseur de la couche compactée, passant au tamis 80 µm ≤ 35%.
 - Les conditions de mise en œuvre seront conformes au GTR 2000.
- **Introduction des graves de mâchefers en couche de forme** :
 - Les graves de mâchefers d'incinération devront respecter l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif à leur recyclage en techniques routières.
 - Elles seront de types 1 ou 2.
 - Elles seront classées F64 selon le GTR 2000 et devront présenter au minimum les caractéristiques suivantes : D max ≤ au 2/3 de l'épaisseur de la couche compactée, passant au tamis 80 µm ≤ 35%.
 - Les conditions de mise en œuvre seront conformes au GTR 2000.
- **Libellé pour introduction de mâchefers dans les bordereaux de prix** :
 - En remblai : « Mâchefer d'incinération de déchet non dangereux mis en remblai » : ce prix rémunère au m³ mis en œuvre la fourniture, le transport et la mise en œuvre de MIDND de type 2 de granulométrie 0/31,5 et conformes aux spécifications du CCTP.
 - En couche de forme : « Mâchefer d'incinération de déchet non dangereux mis en couche de forme » : ce prix rémunère au m³ mis en œuvre la fourniture, le transport et la mise en œuvre de MIDND de type 2 de granulométrie 0/31,5 et conformes aux spécifications du CCTP.

Commercialisation

CYCLAMEN propose à Lescar (derrière l'UVE) **l'ECOGRAVE©**, un matériau alternatif écologique produit à partir des graves de mâchefers qui sont criblés et traités à faible fraction lixiviable (mâchefers de type V) **directement employables** pour votre projet de terrassements.

La valorisation des graves de mâchefers s'inscrit en adéquation avec plusieurs principes de l'économie circulaire à mettre en avant dans vos offres. L'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au « recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux » en vigueur pour la valorisation de ces matériaux précise les critères d'acceptabilité environnementale des deux types d'usage : sous ouvrages revêtus (type 1) ou recouverts (type 2).

- Usage de type 1 : recyclage en sous-couche de chaussée ou d'accotement d'ouvrages routiers revêtus. Cet usage concerne les remblais sous ouvrage, les couches de forme, les couches de fondation, les couches de base et les couches de liaison.
- Usage de type 2 : remblai technique d'ouvrages recouverts connexes à l'infrastructure routière ou en accotement, s'il s'agit d'usages recouverts.

Matériaux traités valorisables également avec intégration pour faire du béton non structurant (bordures, blocs de guidage, etc.).



Graves de mâchefers prêts à l'emploi en attente de valorisation.

Les avantages de l'ECOGRAVE©

- Écologie : Chaque tonne d'ECOGRAVE permet d'économiser 2,2 tonnes de matériaux naturels, limitant ainsi la destruction des ressources naturelles et favorisant l'économie circulaire.
- Proximité : Produit localement à Lescar, il est livré rapidement sur les chantiers, réduisant les coûts et l'empreinte carbone liés au transport.
- Prix Compétitif : L'ECOGRAVE est l'un des matériaux routiers les plus économiques.
- Facilité de Mise en Œuvre : Facile à compacter et stable dans le temps grâce à sa composition chimique.
- Applications Diverses : Adapté pour les remblais, enrobages de réseaux, couches de forme et de fondation, et autres usages non structurants tels que les bordures et les blocs de guidage.
- Matériau Inerte : Composé de silice, d'alumine, de calcaire, de chaux et d'eau, l'ECOGRAVE est classé F61 selon la norme NF P 11-300.

Recommandations d'Usage

- Ne pas utiliser l'ECOGRAVE à proximité de l'eau (zones inondables, moins de 30m des cours d'eau, captages d'eau potable).
- Éviter le contact avec les canalisations métalliques.
- Utiliser seulement en recouvert ou revêtu.

Prix de vente

A l'heure ou ce rapport est produit la société Cyclamen propose un tarif au printemps 2024, aux alentours des 2,8 €/tonne négociable suivant le volume du chantier (prix départ de leur plateforme de Lescar, sans transport). Ils n'ont pas de transport en interne et font donc sous-traiter (en général avec STC).

Pour remettre un prix livré, CYCLAMEN l'établi en ayant les éléments suivants :

- Fréquence de tonnage journalier à livrer.
- Distance du chantier par rapport à la plateforme de Lescar.

Contacts CYCLAMEN

- L'agent sur site Jordan ESCALLE : jescalle@cycla-men.eu / 06 70 40 41 24
- Le directeur Arnaud CHAULET : achaulet@cycla-men.eu / 06 52 91 85 74



Parcours Pédagogiques De Cap Ecologia















Parcours pédagogiques de Cap Ecologia

Présentation de la salle pédagogique de CAP ECOLOGIA



Aménagement des baies vitrées du bâtiment pédagogique

La salle pédagogique de Cap Écologia a été entièrement rénovée en 2025 avec trois parcours thématiques des domaines :

- Des déchets ménagers,
- De l'énergie produite avec ces déchets
- De l'assainissement des eaux usées et de l'eau potable.

La rénovation du site a permis de concevoir de nouveaux contenus pédagogiques, en phase avec l'évolution des installations.

Une scénographie entièrement repensée plonge désormais les visiteurs au cœur du site en version ludique, numérique et réelle (visites).

Elle a pour objectif de préparer les visiteurs à une exploration active, en les orientant vers des jeux interactifs et des ateliers pratiques, favorisant l'expérimentation concrète, loin des outils numériques.

C'est par l'expérimentation et le jeu que les visiteurs découvrent le fonctionnement du site et prennent conscience des enjeux environnementaux.

Cette salle constitue le point de départ des visites avec le visionnage d'une vidéo de présentation du site de Cap Écologia en mettant en lumière son évolution continue et son rôle actuel dans la gestion des déchets, des eaux usées et des énergies.






VALOR




PAU
BEARN
PYRENEES
Communauté d'Agglo

Trois parcours thématiques sont proposés :

Parcours énergie

Ce parcours invite les visiteurs à comprendre comment le site transforme les déchets et les eaux usées en ressources énergétiques. À travers une enquête ludique, les groupes récoltent des indices pour reconstituer le fonctionnement des installations et les synergies entre les équipements.

La seconde partie propose un atelier « main à la pâte », où les participants construisent une chaîne de production énergétique.

Ce parcours permet de comprendre que les déchets, les ressources et les milieux sont liés, et d'aborder les solutions de demain pour optimiser la valorisation énergétique des déchets et réduire notre empreinte carbone.

Parcours déchets

Ce parcours permet de comprendre le traitement et la valorisation des déchets sur le site. À travers une enquête ludique, les groupes récoltent des indices pour reconstituer le fonctionnement des installations et les synergies entre les équipements. La seconde partie de la visite sera consacrée à un atelier « main à la pâte » autour du tri et de la valorisation des déchets ainsi qu'autour du compostage pour comprendre ces notions et découvrir les écogestes.

Ce parcours aborde les solutions de demain pour limiter les pollutions émises dans le traitement des déchets et valoriser les effets leviers pour passer de la notion de déchets à celle de ressource.

Parcours eau

Ce parcours permet de découvrir le traitement des eaux usées sur le site. À travers une enquête ludique, les groupes récoltent des indices pour reconstituer le fonctionnement des installations et les synergies entre les équipements. La seconde partie de la visite sera consacrée à un atelier « main à la pâte » avec la reconstitution d'une station de traitement des eaux usées pour comprendre les étapes et les techniques d'épuration des eaux.

Ce parcours aborde les solutions de demain pour limiter les pollutions émises dans les eaux usées.

Chaque parcours se termine par une visite guidée des installations de Cap Écologia, permettant aux participants de relier les connaissances acquises aux réalités du terrain.

Les parcours extérieurs

Les parcours Déchets et Energie se poursuivent avec la visite de la passerelle et de la salle des commandes de l'UVE.

A noter qu'à ce jour, le circuit Eau va être fortement modifié par d'importants travaux et que certaines zones extérieures ne seront pas accessibles durant plusieurs périodes entre 2025 et 2028.

Une étude de requalification des espaces extérieurs est en cours pour créer de nouveaux espaces : pique-nique, un jardin pédagogique, un cheminement piéton pour découvrir le site.

Présentation de la salle pédagogique de l'unité de valorisation énergétique

Chaque année, l'UVE traite et valorise plus de 85 000 tonnes de déchets, contribuant ainsi à la production locale d'électricité et de chaleur qui alimente le réseau de chaleur urbain. La visite permet d'explorer les coulisses de l'UVE et de découvrir comment les déchets deviennent une source d'énergie durable.

Les trois thématiques abordées :

- Réduction des déchets : Les ateliers interactifs permettent de découvrir des gestes simples et efficaces pour consommer de manière plus responsable. Les participants apprennent à réduire leur impact environnemental en adoptant des pratiques concrètes au quotidien.
- Valorisation matière et énergétique : Les visiteurs explorent les processus de transformation des déchets ménagers en chaleur, électricité ou mâchefers. Grâce à des ateliers immersifs et à la réalité augmentée, ils pourront observer le processus en 3D.
- Traitement des déchets : Le circuit de visite, ponctué de panneaux pédagogiques, présente les équipements de l'UVE et leur fonctionnement. Les visiteurs découvrent les spécificités du site et son rôle dans la transition énergétique locale, tout en appréhendant les enjeux liés au traitement des déchets.

Description d'une visite

- Un espace accueil avec des éléments de présentation de la collectivité mettant en avant les particularités territoriales ainsi que l'évolution du site et du process industriel. Cet espace permettra également de présenter les acteurs et le déléguant.
- Une salle pédagogique composée de 3 espaces :
- Espace média : atelier interactif avec la diffusion d'un motion design pédagogique UVE et une présentation dynamique du territoire et de la collectivité + un atelier sur le réseau de chaleur
- Espace ateliers pédagogiques sur la valorisation énergétique et matières
- Espace ateliers pédagogiques sur la prévention déchets afin de sensibiliser sur le fait que nous devons produire moins de déchets
- Un parcours pédagogique process scindé en plusieurs étapes :
- Espace sécurité pour sensibiliser les visiteurs à la sécurité à respecter sur le site.
- Espace synoptique process pour présenter le process dans sa globalité.
- Espace terrasse panoramique avec une table d'orientation présentant les installations ainsi qu'un atelier sur les métiers présents sur le site.
- Différents panneaux pédagogiques process tout au long de la passerelle
- Quelques panneaux de présentation de la salle des commandes

Pour cette visite, le point de départ sera la salle pédagogique de Cap Ecologia afin d'équiper les visiteurs (gilet jaune, casque de sécurité, vestiaire...). Un cheminement piéton permet d'accéder à la salle de l'UVE en toute sécurité en moins de 10 minutes.

Visites des installations

Les visites se feront en groupes, sur demande, avec équipements de protections et accompagnées par des animateurs.

En plus d'offrir à tous la possibilité de mieux comprendre les fonctions de l'usine, d'en apprécier la nouvelle architecture et, surtout de découvrir sa capacité à exploiter le potentiel de leurs

déchets, l'objectif du Groupement est de faire en sorte que le nouveau centre de valorisation devienne un lieu d'information et de sensibilisation pour le grand public, un outil de sensibilisation et d'éducation pour le public scolaire, ainsi qu'un lieu de réflexion et d'échange avec le public professionnel.
En plus de l'espace dédié à l'accueil des visiteurs et du nouveau circuit de visite différents moyens sont mis en œuvre dans cet espace pour faciliter la compréhension des enjeux du site au public :



Un dispositif pédagogique complet accompagnera les visites :

- Une plaquette explicative sera diffusée aux visiteurs,
- Des supports présenteront techniquement les différentes étapes du traitement,
- Des panneaux éducatifs aborderont les thèmes de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets,
- Des écrans afficheront en temps réel les données de fonctionnement de l'usine (production d'électricité et de chaleur, tonnages traités, émissions…),
- Une vidéo projetée permettra de découvrir virtuellement les zones de l'installation inaccessibles pour des raisons de sécurité.

Un jardin pédagogique « zéro déchet » pour compléter les parcours de Cap Ecologia :

En 2025, la CAPBP poursuit son travail commun autour de l'aménagement du site de Cap Ecologia à Lescar.

La salle pédagogique, récemment réaménagée par la CAPBP et Valor Béarn pour accueillir les visiteurs autour de trois parcours consacrés à l'eau, aux déchets et à l'énergie, sera complétée par un jardin pédagogique dédié au « zéro déchet au jardin ».

Ce projet vise à requalifier les abords de la salle en renforçant la présence végétale sur le site. L'aménagement repose sur des principes simples et vertueux : recours à des matériaux issus du réemploi ou du recyclage, choix de plantes peu consommatrices en eau et nécessitant peu d'entretien, création de haies favorables à la biodiversité, plantation d'arbres d'ombrage et intégration de solutions reproductibles par les particuliers, telles que le compostage, la haie sèche ou le jardin en trou de serrure. Des panneaux pédagogiques viendront compléter le dispositif.

Un prestataire unique pour effectuer les visites des trois thèmes eau / énergie / déchets

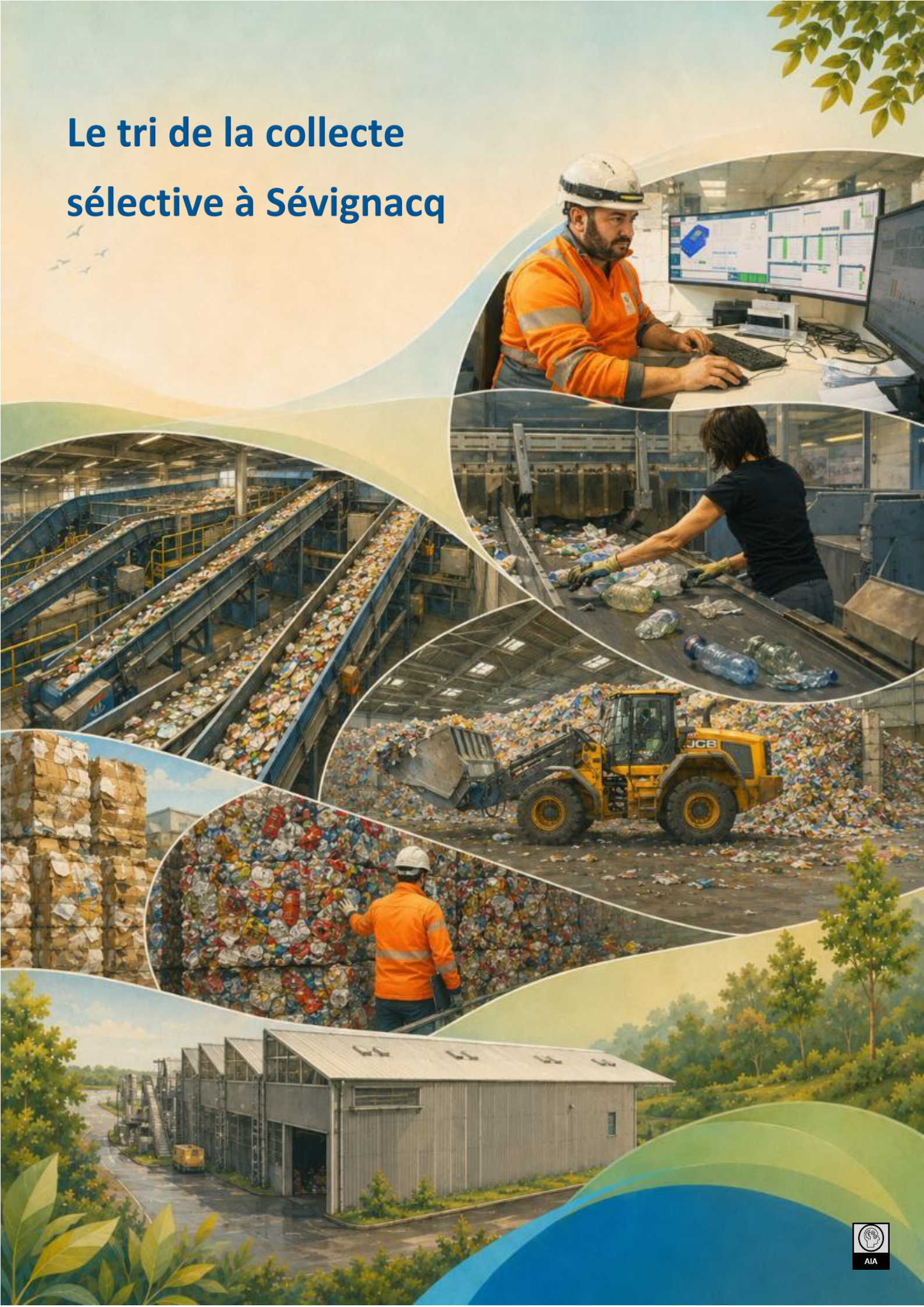
Les visites de ces salles pédagogiques sont animées par l'association ECOCENE.

Pour préparer la visite et le projet pédagogique correspondant, il faut prendre contact avec l'association ECOCENE (visite@ecocene.fr). Il est possible d'accueillir de 1 à 3 groupes de 18 personnes, accompagnateurs inclus).



Un carnet de visite « visiteur » et « accompagnant » sont remis à chaque visite pour une meilleure compréhension des parcours et des jeux

Le tri de la collecte sélective à Sévignacq



Le tri de la collecte sélective à Sévignacq

Données principales des tonnages 2025

Depuis vingt-cinq ans le centre de tri a Sévignacq a suivi les évolutions des consignes de tri pour rester performant, une 4e phase d'investissement sur le process de tri a été réalisé cette fin d'année 2024

Avec 5 semaines d'arrêt de la production sur les 5 semaines de fin d'année pour la réalisation de ces travaux d'optimisation, ce qui n'était jamais arrivé.

L'année 2025 a démarré en phase réception-réglage du process avec + 2500 tonnes en stock.

Année	Déchets entrants (t)	Déchets triés (t)	(delta du stock)	Refus (t)	Taux de refus (%)
2019	23 213	22 191	1 022	4 836	21,79
2020	29 654	29 471	183	7 288	24,73
2021	23 062	23 443	-381	5 937	25,33
2022	26 041	25 328	713	7 065	27,89
2023	31 312	29 644	1 668	9 658	**32,58**
2024	27 372	25 120	2 675	9 013	**35,88**
2025	26567	26390	177	6639	**25,16**

Les **refus de tri** sont les parties de déchets triés non recyclables, qui ne sont donc pas expédiés vers les usines de recyclage.

Le taux de refus se traduit par :

- La qualité de la collecte (la qualité du tri réalisé par les ménages) ->
- La performance du centre de tri.



Plus il est bas, plus le tri réalisé par les ménages est bon et plus le centre de tri est performant.

Ces refus de tri sont acheminés de Sévignacq vers l'UVE à Lescar pour y être incinérés.

Les apports de collecte sélective au Centre de tri de Sévignacq :

Apports des adhérents de Valor Béarn

- CAPBP/CCPN/CCHB/CCVO/SIECTOM C-B-A/CCAM

336 593 Habitants	18 097 t/an

Apports externes

- CC Lacq-Orthez (Bassin Centre des P-A)
- SEDHL Morcenx
- Trigone : CC Bas Armagnac (Le Houga) / CC Ténarèze (Condom)
- SIVOM du Born : Pays de Born / Grandes Landes (Mimizan)
- SITCOM Côte Sud des Landes (Bénesse-Maremne) l'été
- SMTD 65 : CC Pyrénées Vallée des Gaves (Pierrefitte-Nestalas) / CC Haute Bigorre (Bagnères de Bigorre)

358 400 Habitants	8470 t/an

Total des apports

694 993 Habitants	26 567 t/an



Process du centre de tri

Caractéristiques techniques principales :



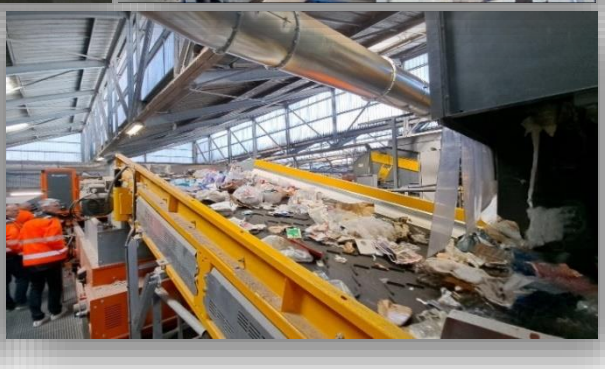
Capacité annuelle :
24 000 t/an pour un débit nominal de 9.2 t/h, et 2 postes de travail ;
Et plus de 30 000 t/an quand un 3ème poste de nuit est mis en place (comme c'est le cas depuis fin 2019)

Le hall de réception est équipé de loges de stockage mobiles qui permettent le tri des collectes au fur et à mesure de leur arrivée (fonctionnement « FIFO first in first out » : premier entré premier sorti).
Une salle fermée a été prévue afin d'effectuer les nombreuses caractérisations dans de bonnes conditions. Elle est équipée d'un tapis linéaire avec alimentation à l'extérieur et d'une bascule pour peser toutes les matières.
A l'opposé de cette salle, une trémie doseuse de 50 m3 permet d'alimenter le process dans le second hall. Elle est équipée d'un ouvreur de sacs.









Les équipements de tri.

Le process est basé sur une séparation mécanique et automatique qui permet de préparer l'arrivée du produit en cabine de tri pour une finition par les agents valoristes. Cette séparation permet de séparer le flux entrant sur 7 tables de tri en plusieurs familles de produits :

- Papiers-cartons (appelés également EMR – emballages ménagers recyclables)
- Gros cartons
- JRM (journaux revues magazines)
- GM (gros de magasin, c'est à dire papier de qualité moyenne)
- Corps creux (bouteilles, flacons, tétrapack, ...)
- Films plastiques
- Refus

Les métaux ferreux et non ferreux sont captés automatiquement par 2 overbands une poulie magnétique et deux courants de Foucault, ces matières ne passent pas en cabine de tri.

L'ensemble des refus passe sur une table de tri qui permettra si besoin de capter les déchets recyclables encore présents dans les refus. L'objectif est d'avoir dans les refus un minimum d'emballages recyclables.

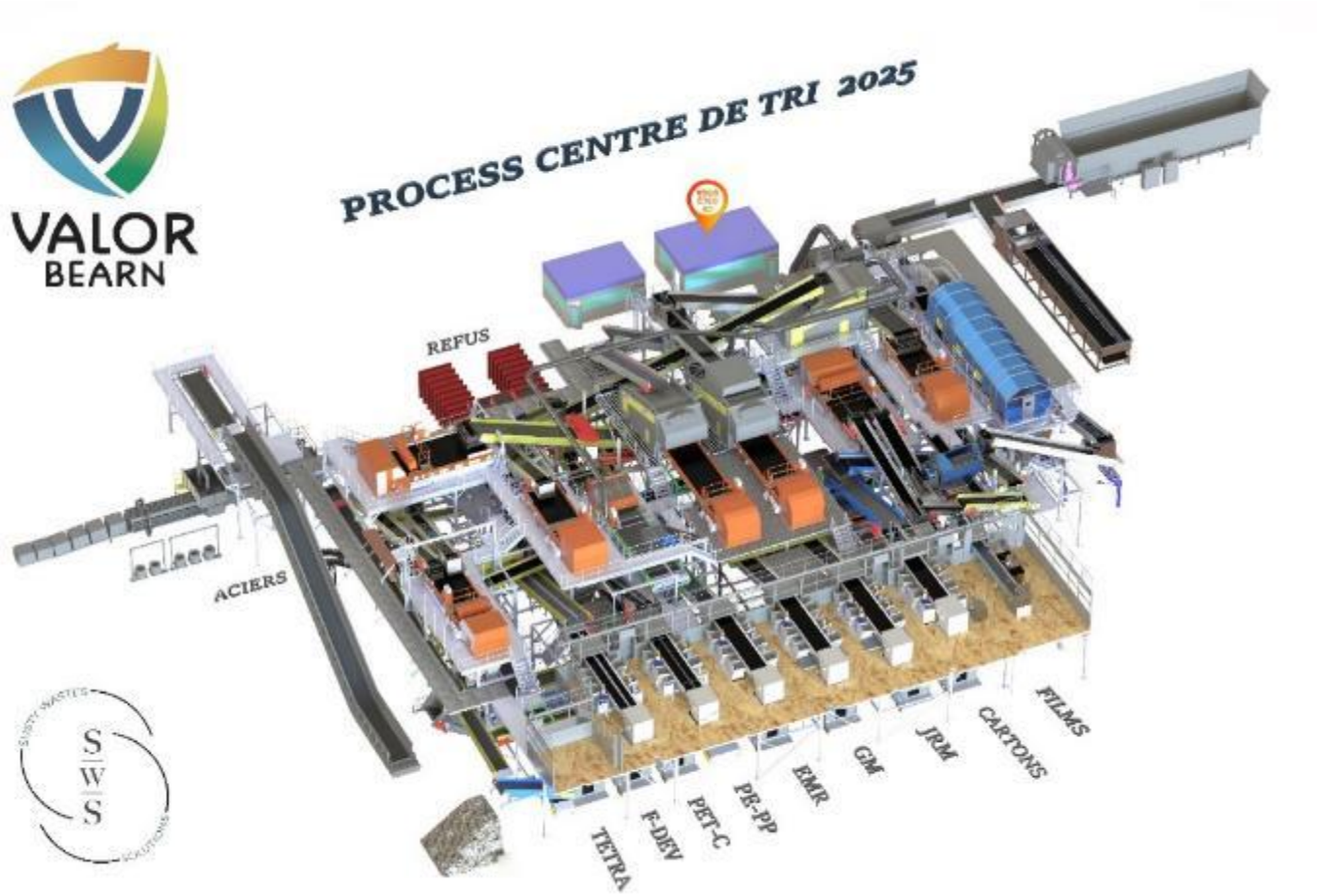


Cabine de tri

La presse à balles et l'aire de stockage

Elle sert à compacter les matières triées, sensibles à l'humidité, comme les papiers et les cartons. Le stockage des plastiques se fait à l'extérieur de ce hall.
La presse d'une puissance de 160 tonnes, permet de mettre en balles les journaux magasines et revues (JMR) et d'augmenter ainsi les recettes pour les EPCI (le prix de reprise est supérieur en balle par rapport au vrac).
La puissance de cette presse assure également une meilleure densité des balles de plastique et par conséquent un meilleur chargement des camions.

Les objectifs de cette modernisation du process étaient de mieux séparer les matières, pour augmenter les tonnages valorisés, diminuer le taux de refus et passer au flux développement repris par CITEO. Ce projet a été soutenu financièrement à hauteur de 900 000 €HT par l'éco-organisme **CITEO et 1 000 000 € par l'Europe sur le fond FEDER**



Le nouveau process mis en oeuvre en 2025

Il est constitué de :

1/ de deux trémies d'alimentation Ouvreur de sacs : ouverture automatique des sacs plastiques et déversement des déchets en vrac sur le premier tapis de convoyage pour mélanger les différents flux entrants.

2/ D'un Trommel : Cylindre avec des mailles de différents diamètres permettant de séparer les déchets recyclables en trois flux distincts selon leurs dimensions :

- Déchets de taille inférieure à 120 mm,
- Déchets de taille comprise entre 120 mm et 350 mm,
- Déchets de taille supérieure à 350 MM.

3/ d'un Mini trommel : Cylindre avec une maille unique de diamètre 40 mm permettant de séparer les fines < 40 mm petit déchets qui partent directement au refus :



4/ De trois Cribles balistiques : Séparation des déchets « plats » (journaux, magazines…) et des déchets « creux » (bouteilles, flacons, boîtes…).

5/ De huit Trieurs optiques n°1 et 2 : Tri automatique des déchets « plats » (papiers, magazines…), grâce à un capteur infrarouge déterminant leurs compositions.

6/ De deux Over-band : Extraction des métaux ferreux, attirés par un tapis magnétique.

Et d'une poulie magnétique : extraction des petits métaux ferreux par un tambour magnétique en bout de tapis

7 / De deux Courant de Foucault : Récupération des emballages en aluminium rigide et léger

8/ D'un séparateur aéraulique : pour capter sur les différents tapis, les films plastiques et les diriger vers le tri optique dédié



Trieur

9/ D'une Cabine de tri : composé de 7 tables de tri pour une Séparation manuelle des emballages, des papiers et un contrôle de la qualité des gisements par les 16 valoristes que composent une équipe.



10/ De dix stockeurs : alvéoles sous pesons des matières triées pour un stockage avant mise en balles

11/ De deux presses à paquets pour conditionner l'acier en paquet d'environ 14kg



12/ D'une Presse à balles : Compactage des 10 matières triées, en balles d'environ un mètre cube, stockées dans des alvéoles dédiées. Les balles sont ensuite acheminées vers les filières de recyclage.

13/ De deux Compacteurs à refus de tri : Compactage des déchets refusés dans des caissons qui sont acheminés vers l'UVE de Lescar.

Le centre de tri possède une **GPAO** (gestion de production assistée par ordinateur) qui permet de :

- Surveiller le bon fonctionnement de l'ensemble du process
- Faciliter et rationaliser les opérations de maintenance (constitution d'une base de données des différents équipements, suivi informatisé des nombres d'heures de fonctionnement, des interventions et des renouvellements de ces équipements, possibilité d'intervention à distance sur les programmes d'automates programmables, ...)
- Régler les différentes parties du process suivant la qualité et la constitution de la collecte
- Permettre le vidage automatisé des loges de produits triés et le compactage par la presse à balles
- Fournir une multitude de données comme le débit horaire ou instantané, la quantité et la répartition des emballages triés sur une période, la quantité de refus, le taux de disponibilité de la chaîne, la surveillance des 195 intensités moteurs etc....

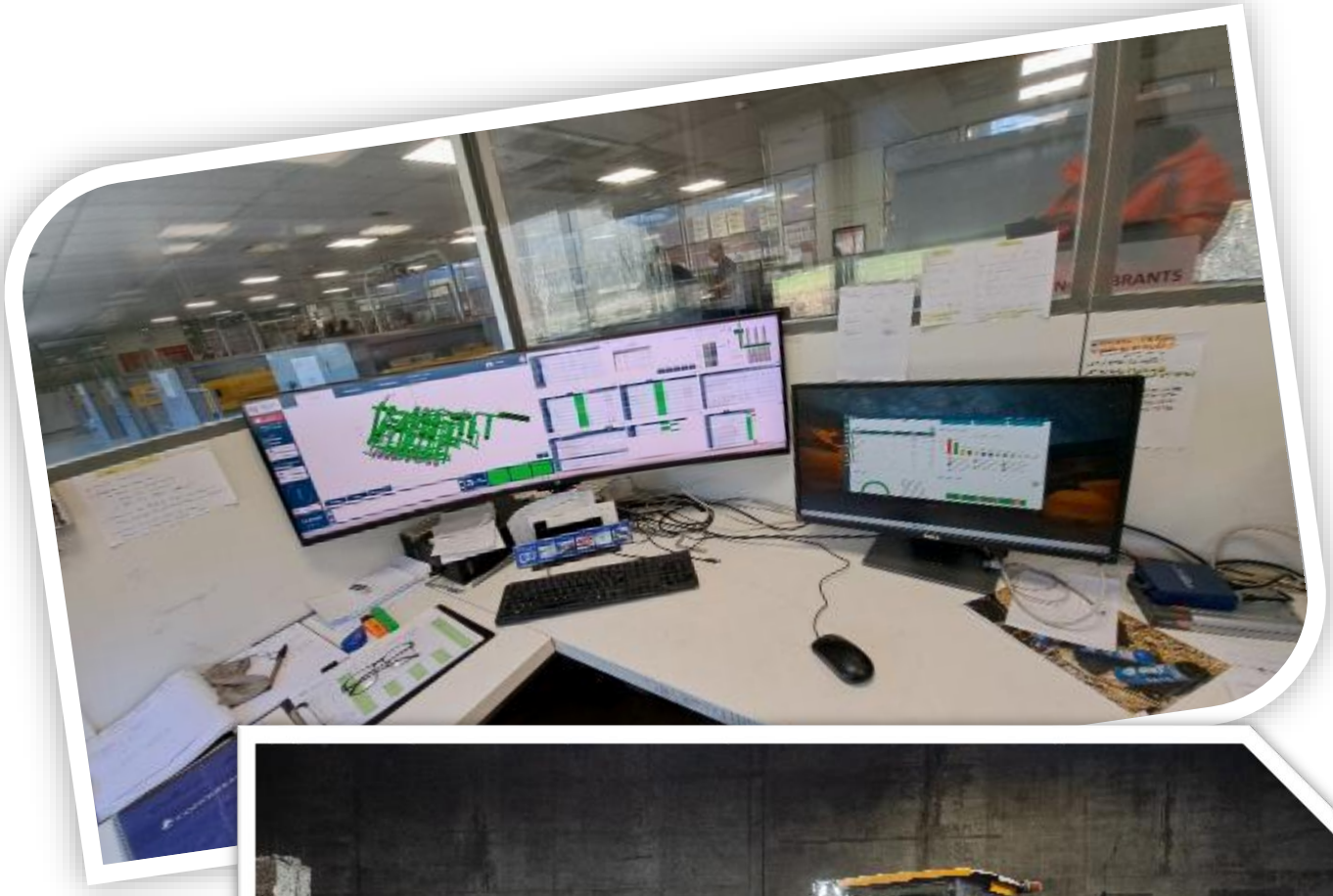
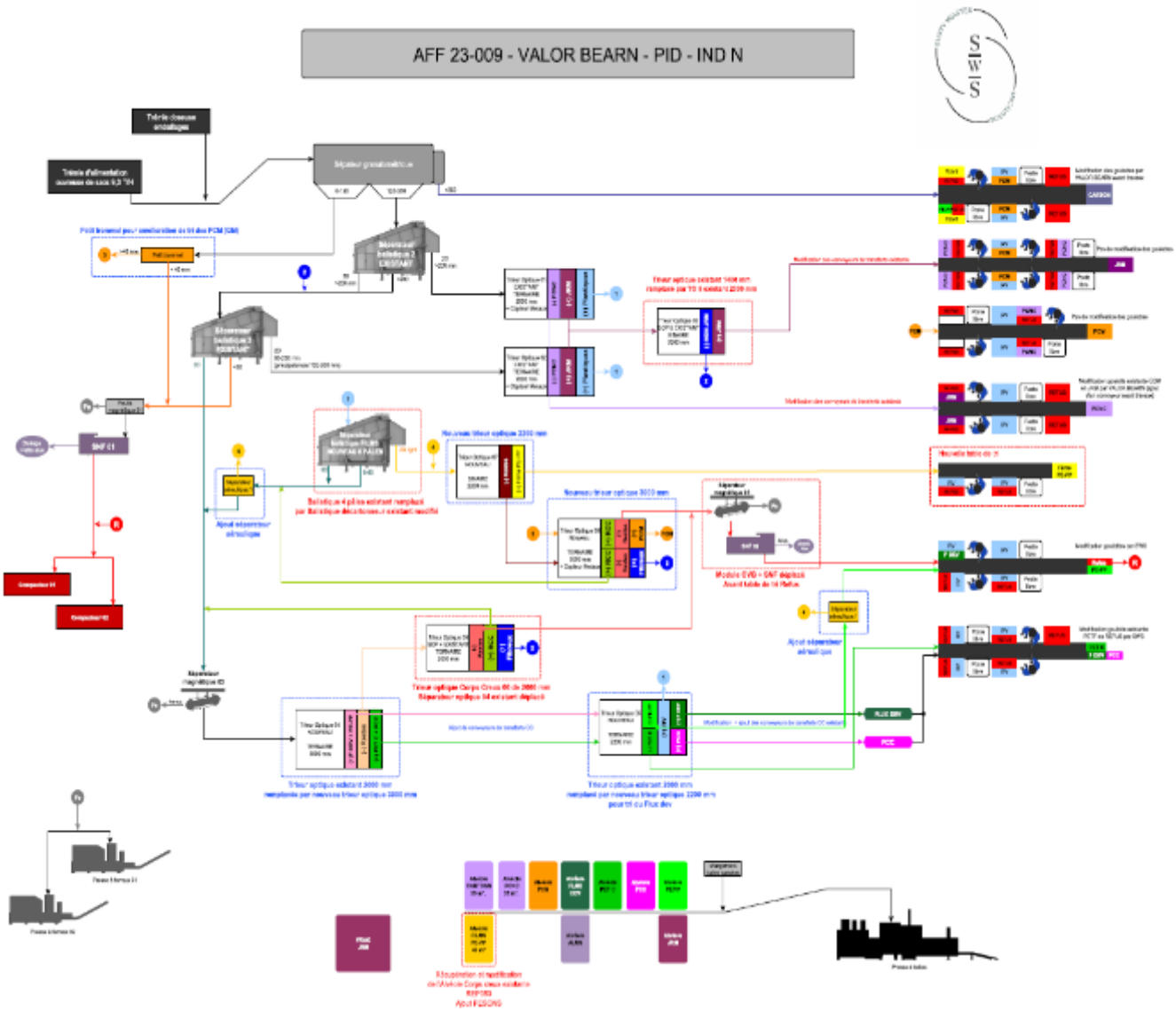




Schéma du nouveau process du Centre de tri de Sévignacq





Extrait du livret du « guide du tri »de Valor Béarn :

Tous les emballages se trient, c'est simple !

Grâce au recyclage, nous avons le pouvoir de transformer tous nos emballages (plastique, métal, aluminium, briques alimentaires, cartonnettes) et papiers d'écriture en nouveaux objets utiles. Les ressources de notre planète seront ainsi préservées.




Vaporisateurs


Canettes


Bouteilles en plastique


Briques


Tubes alimentaires ou cosmétiques


Barquettes alimentaires


Emballages alimentaires en carton vide


Pots de yaourt vides


Gourdes à boire


Flacons


Aérosols


Boîtes de conserve

Apport des tonnages (EPCI adhérents + CC Lacq-Orthez

Année	Tonnage
2020 sans collectivités extérieures	20688
2020 avec collectivités extérieures	29654
2021 sans collectivités extérieures	20785
2021 avec collectivités extérieures	23162
2022 sans collectivités extérieures	18578
2022 avec collectivités extérieures	26041
2023 sans collectivités extérieures	17310
2023 avec collectivités extérieures	31312
2024 sans collectivités extérieures	**20980**
2024 avec collectivités extérieures	**27372**
2025 sans collectivités extérieures	**23604**
2025 avec collectivités extérieures	**26567**

Tonnages traités et taux de refus

	Tonnage entrant (en tonnes)	Tonnage trié (en tonnes)	Tonnage de refus trié (en tonnes)	Taux de refus
2020 *(*)*	29654	29471	7288	24,73 %
2021 *(*)*	23162	23113	5938	25,64 %
2022 *(*)*	26041	25328	7065	27,13 %
2023 *(*)*	**31312**	**29644**	**9658**	**30,84 %**
2024 (*)	**27372**	**25120**	**9013**	**35,88%**
2025 (*)	**26567**	**26390**	**6639**	**25,16 %**

() avec collectivités extérieures*



Bilan d'exploitation par collectivité pour 2025

Collectivités adhérentes	Tonnage entrant (t)	Tonnage trié (t)	Refus trié (t)
CAPBP – HORS MIEY	8277	8316	2237
CAPBP – MIEY	841	823	203
PAYS DE NAY	1470	1490	302
HAUT BEARN	2134	2163	443
SIECTOM	3652	3680	834
ADOUR MADIRAN	1033	952	332
VALLEE D'OSSAU	690	680	157
TOTAL	**18097**	**18106**	**4508**

Collectivités extérieures	Tonnage entrant (t)	Tonnage trié (t)	Refus trié (t)
TRIGONE	967	897	223
SMTD 65	1996	1839	449
SEDHL MORCENX	670	730	199
SITCOM COTE SUD DES LANDES	796	760	229
SIVOM DU BORN	888	866	215
LACQ-ORTHEZ	3153	3192	814
TOTAL	**8470**	**8284**	**2129**

Quantités recyclées par matière

Matière	2022 (t)	2023 (t)	2024 (t)	2025 (t)
Mix Pet Clair (bouteilles et flacons + pots et barquettes)	1616,55	1977,06	1536,29	1091,77
Mix Pet Foncé (bouteilles et flacons + pots et barquettes)	375,67	377,08	302,79	1127,06
Pehd PP-PS (bouteilles et flacons + pots et barquettes)	1079,85	1344,14	1112,48	1240,54
Films	381,24	556,72	475,25	1245,78
ELA	367,93	443,12	308,13	386,9
Acier	1383,40	1606,62	1251,07	1450,64
Aluminium standard	163,44	244,78	148,57	320,44
Aluminium Légers	105,09	162,50	160,51	72,66
Cartons	3711,03	4241,46	3834,27	6207,16
JMR	3875,60	4008,41	2598,84	2750,82
GM	4060,41	4560,89	4080,56	3344,24
TOTAL	**17 120,21**	**19 522,78**	**15 808,76**	**19 238,01**

Le suivi de la qualité

Contrôle des apports

Chaque camion qui apporte de la collecte sélective est contrôlé dans le hall de déchargement par l'agent alimentateur. Dès qu'une livraison comporte des déchets non conformes, l'agent suit un protocole bien précis qui consiste à noter l'heure de déchargement et le type de camion. En même temps, il prend des photos de la collecte sale et le signale à l'agent en charge de la qualité.

Avec ces renseignements, l'origine de la collecte peut être identifiée.

Un rapport est édité avec photos par l'agent de qualité qui contacte directement la personne référente de la collectivité concernée.

Ces déchets non conformes peuvent être des encombrants de déchetteries, des sacs d'OM en grande quantité, du verre, des liquides dangereux, des bacs de collecte.



Déchets indésirables

Les caractérisations

On distingue les caractérisations sur les produits entrants (amont) de celles réalisées sur les produits triés (aval). Les caractérisations sont les opérations permettant de trier/identifier/peser les différentes composantes d'un échantillon.
Pour les produits entrants, cela permet de quantifier les erreurs de tri des ménages, et de déterminer le taux de refus entrants.
Pour les produits triés cela permet de vérifier le respect des PTM (prescriptions techniques minimales) exigées par les repreneurs Caractérisations amont : un outil d'équité et de pilotage territorial. Afin de garantir une répartition équitable des tonnages recyclés entre collectivités, le centre de tri s'appuie sur deux types de caractérisations complémentaires :

Les caractérisations manuelles, dites « E-TEM » (du nom du logiciel utilisé), permettent de suivre avec précision les produits entrants et sortants par collectivité. Les rapports générés servent à établir les clés de répartition des matériaux expédiés et recyclés.

Les caractérisations automatiques sont menées à la demande des EPCI. Grâce à la configuration du process, des bennes entières peuvent être analysées sans interruption de la chaîne de tri. Ce dispositif offre aux collectivités une vision fine de la qualité de la collecte sur un périmètre ciblé.

Une évolution de la qualité des flux à traiter

Baisse des fibreux : -25 % pour les journaux-revues-magazines (JRM), tendance baissière observée depuis plusieurs années, et -**3 %** pour les gros et moyens emballages en papier/carton (GM/EMR).

Hausse des autres flux : +100 % pour l'acier (notamment les boîtes de conserve),

+25 % pour les plastiques et autres emballages.

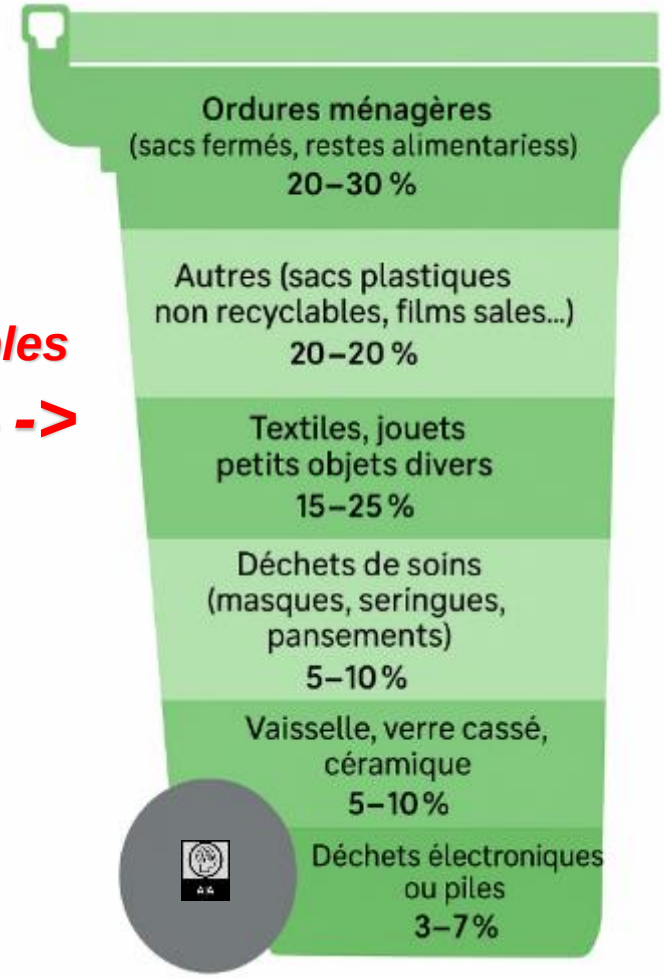
Augmentation des refus entrants due au mauvais tri chez l'usager

Le refus de tri peut atteindre 18,4 % et 13 % en moyenne.

Face à cette évolution, le centre a renforcé la ligne de tri des corps creux en mobilisant un valoriste supplémentaire, assurant ainsi le respect des prescriptions techniques minimales (PTM).

Mais la qualité de la collecte sélective se dégrade chaque année (fait de société).

Répartition des indésirables dans la collecte sélective ->



Caractérisations aval : garantir la conformité des matières triées

La qualité des matières destinées au recyclage est un objectif central du centre de tri :

Des contrôles réguliers ont été réalisés :

- Par CITEO via le bureau d'études ATLANCE, dans le cadre d'une campagne annuelle,
- Par les équipes internes de Valor Béarn, avec des contrôles mensuels par matière et un suivi hebdomadaire des refus de tri.

Ce suivi qualité permet également de détecter tout dysfonctionnement du process, de calculer les taux de captage par matière, et d'initier les ajustements nécessaires.

Refus de tri : une tendance à la hausse du refus entrant

En lien avec les indésirables collectés et apportés dans la collecte sélective (voir les données sur les caractérisations amont) Le taux moyen de refus du centre est passé de 21,04 % en 2019 à **28,21 % en 2024**, en hausse constante depuis la crise sanitaire. En 2025 avec un taux à 25,16 % en baisse significative dû à l'amélioration des performances du centre de tri

Ces refus incluent des déchets non recyclables tels que :

- Déchets de soins (coupants, piquants, liquides),
- Ordures ménagères résiduelles,
- Objets encombrants, batteries, animaux morts, jouets, etc.

Les efforts de sensibilisation menés par Valor Béarn, les EPCI adhérents, et l'amélioration des performances du centre de tri ont permis une forte baisse, mais il faut continuer cette sensibilisation pour améliorer la qualité du tri à la source.

Exploitation et maintenance : une année sous tension maîtrisée

L'année 2025 a représenté un défi pour l'exploitation, avec un stock de 2500 tonnes dû à l'arrêt fin 2024 et les 520 tonnes/semaine entrantes avec les difficultés de la phase de réception et de réglage du process.

Pour y faire face :

- L'exploitation a été assurée en 3 x 8, avec un process totalisant 25 000 heures de fonctionnement en 10 ans.
- La maintenance a su maintenir un taux de disponibilité de 94 %, en réalisant :
- Des interventions régulières, y compris week-ends et jours fériés,
- Des réparations lourdes (bandes, séparateurs balistiques, presse à balles),

L'ensemble de ces efforts a permis de préserver la performance industrielle du site, tout en maîtrisant les coûts pour la collectivité.

Sécurité au travail dans le centre de tri

Les exercices d'évacuation ont été réalisés.

Le nombre d'accidents de travail est en diminution par rapport à celui de l'année précédente. Les accidents survenus sont bénins et ont entraîné des arrêts de travail de courte durée.

Années	Nombre d'accidents du travail
2020	4
2021	4
2022	10
2023	10
2024	**4**
2025	**10**

Visites du centre de tri du 1er janvier au 31 décembre 2025

Le Centre de Tri de Sévignacq accueille différents publics afin d'informer et sensibiliser la population aux bons gestes de tri des déchets en général, et des emballages ménagers recyclables.

ECOCENE se charge d'animer cette visite pédagogique depuis 2016, avec des publics scolaires comme avec des groupes d'adultes variés (élus, étudiants, associations, salariés d'entreprises, agents territoriaux et ingénieurs).

Des visites tout public sont proposées, chaque premier mercredi du mois avec deux créneaux, à 15h30 et 18h. Pour l'organisation de ces visites, les groupes sont composés d'un nombre minimal de 8 personnes, et de 18 personnes au maximum par créneaux.

Cette séance propose de visiter le nouveau centre de tri de Sévignacq. Ce site industriel est doté des équipements les plus modernes de tri (trieurs optiques, balistique aéraulique, courant de Foucault, tri poussé des films plastiques, des petits métaux).

Il permet de trier 20 000 tonnes de déchets par an de collectes sélectives (emballages, papiers cartons). Une fois triés, les produits mis en balles sont évacués vers les usines de recyclage des différentes sortes de plastiques, des papiers, cartons, métaux ferreux et aluminiums.

Ce parcours pédagogique est composé d'une salle d'interprétation et de projection de 250 m2 + passerelles dans le process + terrasse avec panneaux et des vidéos dont une sur les métiers.

Pour préparer la visite et le projet pédagogique correspondant, prendre contact avec l'association ECOCENE (visite@ecocene.fr). Il est possible d'accueillir de 1 à 3 groupes de 18 personnes, accompagnateurs inclus).

Les visites se décomposent ainsi :

Public concerné	Visite/groupe	Nb de personnes
Scolaires (primaire au lycée)	38	1 311
Associations (OGFA, ADAPEI, etc.)	6	72
Étudiants en master / école d'ingénieurs	2	19
Séniors	1	9
Élus et services des collectivités (CCLO / Pau)	1	18
Salariés HELIOPARC	1	12
Anciens cadres ELF Aquitaine	1	9
Grand Public	-	-
Total	**50**	**1450**



Le compostage « industriel » des déchets verts et des biodéchets



Le compostage des déchets verts et des bio déchets

44 209 t de déchets verts valorisés par Valor Béarn en 2025

Le compostage industriel sur plateforme

Valor Béarn gère deux plates-formes de compostage de déchets verts, depuis la fermeture de celle de Serres Castet le 26 octobre 2021, implantées sur les communes de Lescar et Soumoulou. Le traitement de l'ensemble des tonnages des végétaux produits sur le bassin Est du Béarn est ainsi garanti. Ces deux sites représentent une capacité totale de traitement de 26 000 tonnes par an.

Lescar : 15 000 tonnes	Cette plateforme de 17 700 m² est gérée par Valor Béarn par le biais d'un marché d'exploitation avec la SCOP Loreki (société coopérative et participative).
Soumoulou : 11 000 tonnes	Cette plate-forme de 18 000 m² est également exploitée par la SCOP LOREKI par le biais d'un marché d'exploitation



Plateforme de compostage de Soumoulou

En 2025, les deux plateformes de compostage de Valor Béarn ont traité **18 026 tonnes de déchets**, soit **une baisse de 7,64 % par rapport à 2024**, malgré le déploiement final de la collecte séparée des biodéchets sur le périmètre de la CAPBP.

À ces tonnages s'ajoutent **26 183 tonnes de déchets verts valorisés en compostage à la ferme** *(objet d'un chapitre dédié dans ce rapport)*, dont 23 915 tonnes hors co-compostage et 2 268 tonnes en co-compostage avec des boues. Au total, 44 209 tonnes de déchets verts ont ainsi été valorisées par Valor Béarn et ses partenaires, soit **une progression de 9,07 % par rapport à 2024**.

Les plateformes de compostage fonctionnent selon un procédé similaire de compostage en andains à l'air libre. Les végétaux réceptionnés sont triés, broyés, puis mis en fermentation naturelle. Les andains sont régulièrement retournés afin de favoriser la décomposition. Après une phase de maturation de cinq à six mois, le compost est criblé avant commercialisation.

La qualité des entrants et le bon déroulement du processus sont suivis par les agents des plateformes, notamment par le contrôle de la température et de l'humidité. Des analyses sont réalisées avant la mise en vente afin de garantir la conformité du compost à la norme NFU 44-051. En 2025, l'ensemble des résultats d'analyses s'est révélé conforme. Les prestataires assurent ensuite la valorisation des produits finis, notamment par la vente du compost sur site.

Les deux plateformes sont certifiées ISO 14001, témoignant de la prise en compte des enjeux environnementaux dans leur exploitation. La plateforme de Soumoulou dispose par ailleurs d'un agrément sanitaire provisoire, obtenu en décembre 2023, permettant le traitement des biodéchets en co-compostage avec les déchets verts. L'obtention de l'agrément définitif reste en attente, après la réalisation des travaux demandés par la DDPP.

La plateforme de compostage de Lescar

La SCOP LOREKI est titulaire du marché d'exploitation de la plate-forme de Lescar.



Plateforme de compostage de Lescar à Cap Ecologia (*CET de Pau en post-exploitation par CAPBP au fond*)

Les tonnages de déchets verts (DV) et de bio déchets (BD) traités sur ce site depuis les dernières années sont intégrés dans le tableau ci-dessous :

Années	2021	2022	2023	2024	2025	Rapport année 2025/ année 2024
DV Professionnels	1 638,66	1781,14	2 680,82	3 570.08	**2 594.3**	-27.33 %
DV Déchetteries	3 847,92	3 733,34	2 589,82	2 649.80	**2 404.54**	-9.26 %
Collecte en porte à porte	7532,5	7276,2	8391,28	7 996.64	**7 276.14**	-9.01 %
Communes	1725,92	1816,7	2219,18	1 895.02	**1 827.54**	-3.56 %
Cendres chaufferie bois ville de Pau	58	64,24	34,72	0	**0**	+0 %
Souches	4,78	23,04	39,82	9.62	**11.56**	+20.17 %
Tonnage traité	14 807,78	14 694,66	15 955,64	15 121.16	**14 114.08**	**-6.66 %**
Rapport année n/ année n-1	+ 14,09 %	- 0,76 %	+ 8,58 %	-5.23%	**-6.66%**	

Le tonnage réceptionné en 2025 est inférieur au tonnage maximal de 15 000 tonnes par an autorisé par l'arrêté préfectoral.

Pour la seconde année consécutive, le tonnage traité diminue sur cette plateforme. L'année 2025 a été marquée par une sècheresse estivale et automnale très marquée ne favorisant pas la pousse des végétaux. Aussi, des actions engagées dans le cadre du PLPDMA, limitent légèrement les quantités de végétaux apportés en déchetterie.

Les apports de cendres issues des chaudières biomasse sont nuls puisque celles-ci ne sont plus acceptées depuis le 1er trimestre 2023 (norme NFU 44-051 les excluant).

La collecte en porte-à-porte organisée par la CAPBP représente 51.55 % des apports, les déchetteries 17.04 %, les professionnels 18.38 %. Le reste provient des communs membres de de la CA PBP (13.03 %).

Les bio déchets des gros producteurs (restaurants scolaires...) et les bio déchets professionnels d'hypermarchés ne sont plus traités sur la plate-forme de Lescar depuis septembre 2016 mais sur la plateforme de Soumoulou.

Le tonnage de compost vendu en 2025 s'élève à 6 791.4 tonnes auquel il faut ajouter 1 473.58 tonnes de bois énergie utilisées comme combustible de chaudière industrielle au bois soit un total de produits commercialisés de 8 265.02 tonnes.

Il est noté une augmentation de la demande auprès du maraîchage bio, des paysagistes et des grossistes. En revanche, les possibilités de fournitures auprès de l'agriculture conventionnelle diminuent, remplacées par des fournitures de broyat frais issu de la filière compostage à la ferme.

Les produits ont été valorisés de la manière suivante :

- 16 % auprès de la filière de l'agriculture conventionnelle
- 39 % auprès des grossistes
- 5 % auprès de la filière de l'agriculture bio
- 18 % en bois énergie
- 12 % auprès du maraîchage bio
- 2 % auprès des collectivités
- 7 % auprès des paysagistes
- 1% auprès des particuliers

La plate-forme de compostage de Soumoulou

Années	2022	2023	2024	2025	Rapport 2025/ 2024
Collecte en porte à porte	827,4	1 493,22	1 640.18	1 330.26	**-18.9 %**
Déchetteries	2423,66	1 242,32	1 072.9	817.84	**-23.77 %**
Communes	442,17	480,63	401.76	392.81	**-2.23 %**
Professionnels déchets verts	286,24	314,32	415.61	310.08	**-25.39 %**
BD des gros producteurs	399,78	399,73	417.3	510.87	**+22.42 %**
BD des particuliers	46,38	126,39	450.36	550.5	**+22.23 %**
Tonnage traité	**4 425,63**	**4 056,61**	**4 398.11**	**3 912.36**	**-11.04 %**
Rapport année n/ année n-1	- 25,15 %	- 8,34 %	+8.42%	**-11.04 %**	

La plate-forme de compostage a été mise en service le 1er août 2006 par Valor Béarn, suivant les principes de Haute Qualité Environnementale (HQE),

Le tonnage réceptionné en 2025 est largement inférieur au tonnage maximal de 11 000 tonnes par an autorisé par l'arrêté préfectoral et a, comme à Lescar, diminué par rapport au tonnage de déchets réceptionnés en 2024 (-11.09 %).

Le déploiement de la collecte des bio déchets des particuliers sur le territoire de la CAPBP dans le cadre du projet TRIBIO, lui-même consécutif à la loi AGEC de 2020, est terminé. Le geste tri des bio déchets des habitants de la CAPBP augmente très progressivement. Pour les bio déchets des professionnels, l'augmentation observée est essentiellement due au déploiement final des solutions de collecte pour la population de la CAPBP.

D'autre part, il est observé une nette diminution des tonnages de déchets verts de toutes provenances dont les causes sont la sècheresse, et les actions du PLPDMA dans une moindre mesure.









Apport de déchets verts, broyage et compostage sur la plateforme de Lescar en 2024

Pour l'année 2025, les principaux apports proviennent des Communautés de communes suivantes :

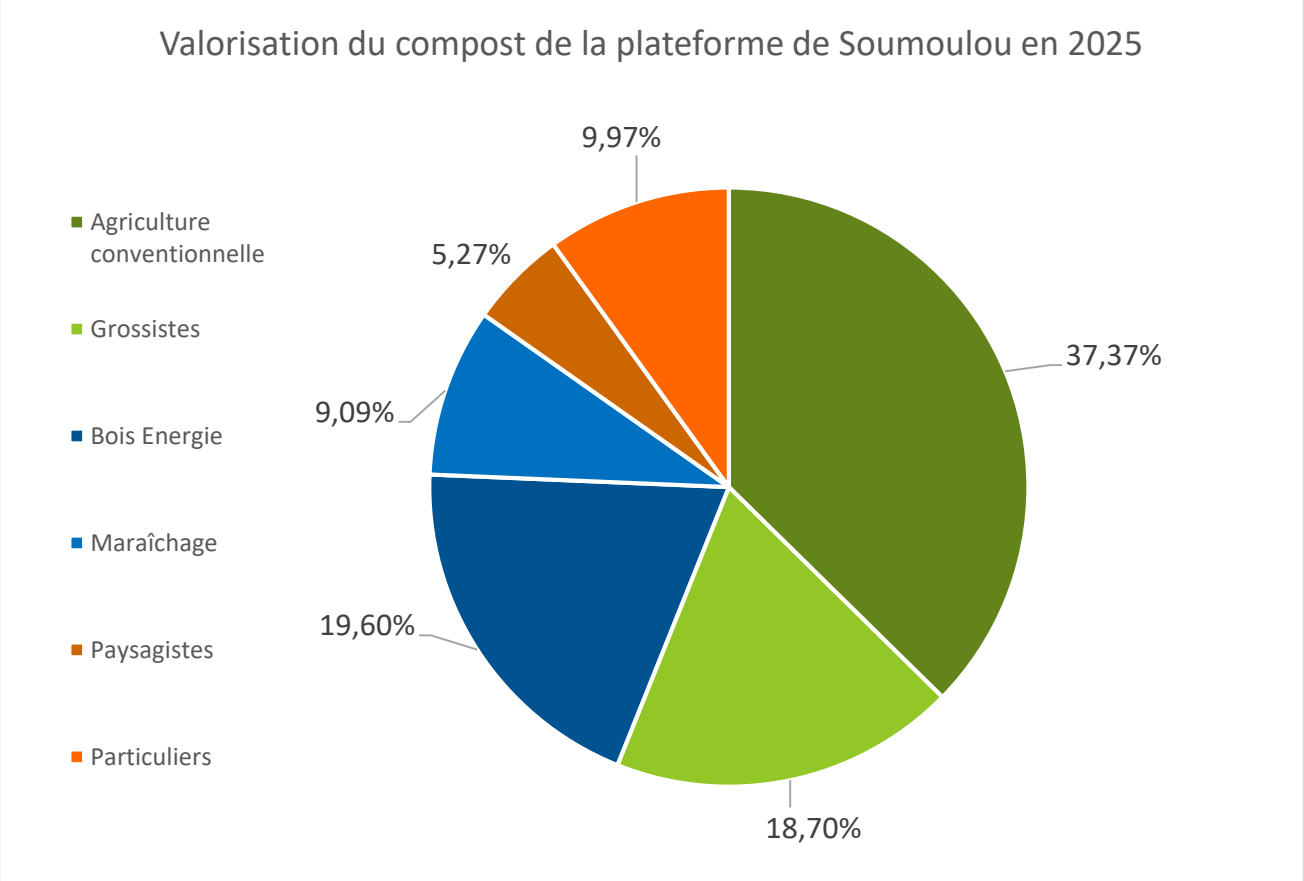
- Communauté d'Agglomération de Pau-Béarn Pyrénées avec 88.24 %
- Communauté de Communes du Pays de Nay avec 1.06 % des apports

Leurs apports des collectivités représentent 89.29 % des tonnages. Ceux des entreprises sont en légère augmentation (9.65 %) mais restent plus faibles.

Le tonnage de compost vendu en 2025 s'élève à 872 tonnes environ auquel il faut ajouter 213 tonnes de bois énergie biomasse valorisées comme combustible de chaudière industrielle soit 1 084 tonnes au total de déchets verts et bio déchets valorisés

Pour la plateforme de Soumoulou, les produits ont été valorisés de la manière suivante :

- 37.37 % auprès de la filière de l'agriculture conventionnelle
- 18.70 % auprès des grossistes
- 19.60 % en bois énergie
- 9.09 % auprès du maraîchage
- 5.27% auprès des paysagistes
- 9.97 % auprès des particuliers



Plateforme de compostage de Soumoulou en 2025



Refus de criblage intermédiaire avant valorisation énergétique et compost prêt à être commercialisé

Compost prêt à être commercialisé



L'étude de programmation de valorisation de la matière organique

En 2017, Valor Béarn a adopté un schéma directeur permettant la planification des actions et investissements nécessaires pour les 20 ans à venir, lui permettant d'atteindre les objectifs de la loi TEPCV (transition énergétique pour la croissance verte) et de respecter les contraintes réglementaires, environnementales mais aussi techniques et financières. Le schéma directeur relatif à la filière déchets verts et bio déchets a conclu à 2 scénarii :

- Développement du compostage à la ferme + 2 plateformes de compostage industriel conservées + méthanisation des bio déchets
- Développement du compostage à la ferme + 1 plate-forme de compostage industriel de déchets verts + 1 plate-forme de co-compostage de déchets verts et bio déchets

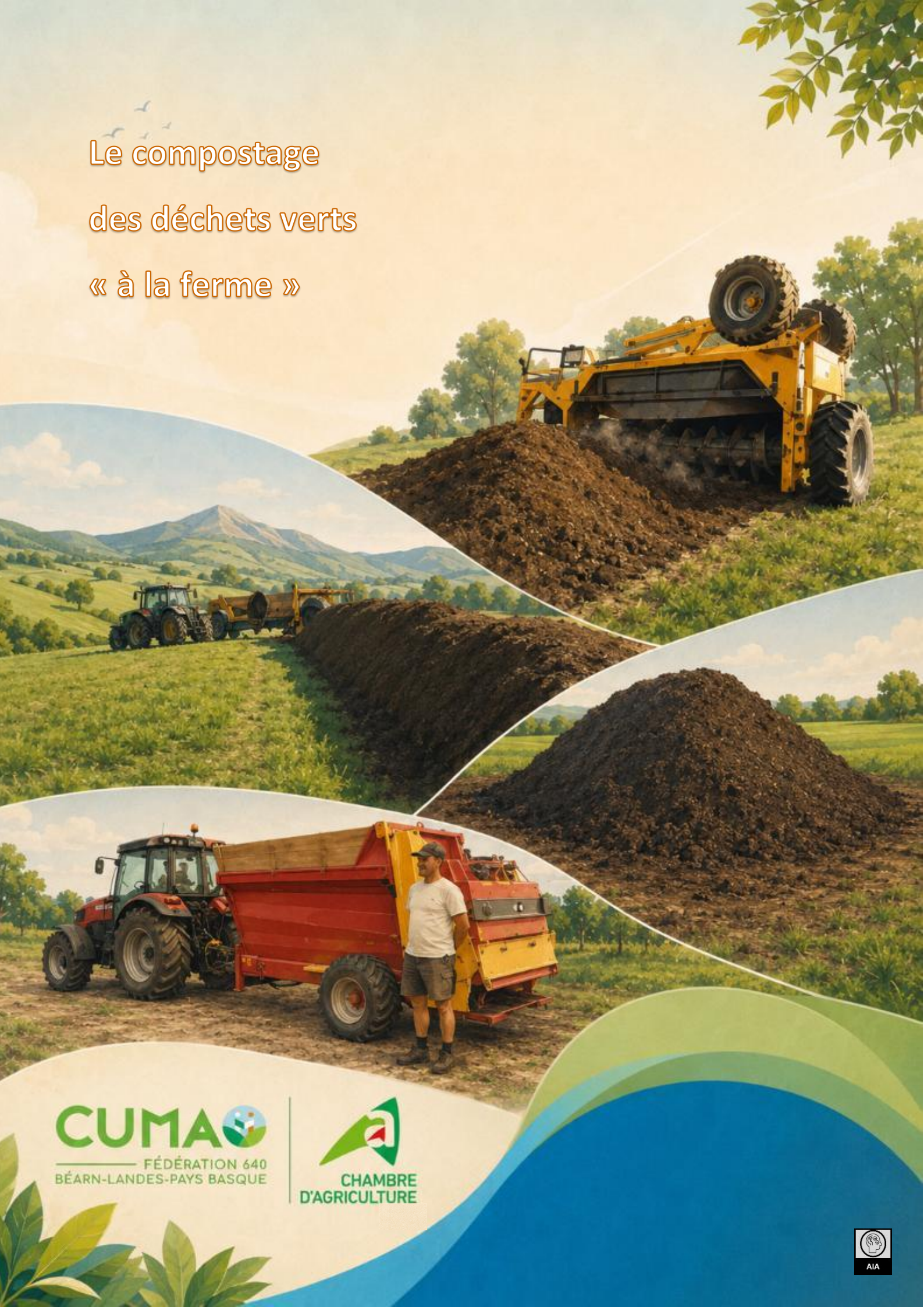
Or, les tonnages de déchets verts réceptionnés sur la plateforme de Soumoulou ayant énormément chuté, ces conclusions du schéma directeur doivent être réétudiées ; les coûts de fonctionnement étant très élevés (charges fixes et traitement de l'eau) sur cette plateforme.

C'est ce qui est réalisé dans le projet de déménagement de la plateforme actuelle de Lescar vers la partie Nord de cette même commune de la CAPBP où y seraient intégrés la possibilité d'y traiter aussi les tonnages entrants de la plateforme de Soumoulou, amenant ainsi la fermeture de ce site.

La capacité de la nouvelle plateforme serait portée à 20 000 tonnes de déchets verts et 5 000 tonnes de biodéchets avec un traitement sous aération pilotée sous bâtiments et de l'air produit lors de la phase de fermentation.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de ce nouveau Centre de valorisation organique a été attribué au groupement d'architecte/ bureau d'études Rouge Grenade de Bayonne et ARTELIA de Pau.
La phase Projet est en passe d'être finalisée et le dossier ICPE/IOTA/ddpp est en cours d'instruction.
Les travaux devraient se réaliser courant 2027 sous réserve de l'approbation du plan de financement et de la conjoncture économique pour ce concerne les marchés publics à passer.

Le compostage des déchets verts « à la ferme »



CUMA
FÉDÉRATION 640
BÉARN-LANDES-PAYS BASQUE

CHAMBRE D'AGRICULTURE

AIA

La filière de compostage à la ferme des déchets verts

L'activité de compostage à la ferme de déchets verts broyés est réalisée depuis 2002 sur le territoire de Valor Béarn, en partenariat avec la Fédération des CUMA 640. Les déchets de végétaux des collectivités issus des jardins des particuliers et des services espaces verts des communes sont rassemblés sur **14 aires de broyages** réparties sur l'ensemble du territoire de Valor Béarn (cf. carte page suivante).

Lorsqu'un stock de déchets verts suffisant et adapté à la taille de la plateforme est constitué, une opération de broyage est planifiée. Via un marché public renouvelé en décembre 2023, c'est la SCOP LOREKI qui effectue cette opération.

Les agriculteurs du territoire de VALOR BEARN reprennent ensuite ces végétaux broyés en vue de les composter en bout de champ en mélange ou non avec leurs effluents d'élevage. Le transport du broyat, totalement pris en charge par Valor Béarn est assuré par l'entreprise LASSEGUES, titulaire du marché de transport pour cette filière. Les agriculteurs, en lien avec la FDCUMA 640, retournent les andains et assurent l'épandage sur leurs parcelles en tant qu'amendement organique.

Depuis le 1er janvier 2025, date d'adhésion de la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM) à VALOR BEARN, une quatorzième aire de broyage a intégré le circuit. Le broyat, auparavant utilisé en compostage par un organisme privé, est repris lui aussi par plusieurs agriculteurs volontaires sur ce territoire. Par contre, le broyage est encore assuré par la CCAM. Quant au transport, il est effectué par les agriculteurs en tracteur remorque agricole ou la CCAM elle-même lorsque les conditions météorologiques le permettent.

Le compostage à la ferme représente une méthode de traitement privilégiant la proximité entre le lieu de dépôt des déchets verts et son utilisation. Elle est aussi une méthode moins coûteuse que le traitement des déchets verts sur plateformes industrielles.

Le site d'ECOPOLE situé à Meillon, appartenant à « EGOGRAV' » (groupe DESPAGNET) a ouvert le 03/12/2018. Il s'agit de l'unique site privé du territoire qui réceptionne des déchets verts des collectivités et professionnels. Tous les autres sites appartenant aux EPCI concernés : ce sont des plateformes attenantes aux déchetteries disposant d'une place suffisante. Pour les petites déchetteries, des bennes à quai sont mises à disposition puis vidées sur les plateformes de broyage.

Le tonnage de déchets valorisés par cette filière en 2025 est en nette augmentation. Cette augmentation est liée en partie à l'intégration de la CCAM au périmètre de VALOR BEARN.

Cependant, en ne comptabilisant que les déchets des collectivités qui adhéraient au syndicat en 2024, est observée une augmentation des tonnages de 16%.

Une part des déchets verts transitant par la plate-forme d'Oloron (1 565 tonnes) et par la plateforme de la déchetterie de Serres-Castet (703 tonnes) a été broyée plus grossièrement pour être co-compostée avec des boues de station d'épuration. Ce tonnage est en baisse significative par rapport en 2024 pour Serres Castet et en grosse augmentation pour Oloron.

Organisation du compostage à la ferme :

14 aires de broyages sont disposées sur le territoire de Valor Béarn (sur les sites des déchetteries principalement).

Les déchets verts y sont déversés, un tri est opéré si un agent de collecte est présent.

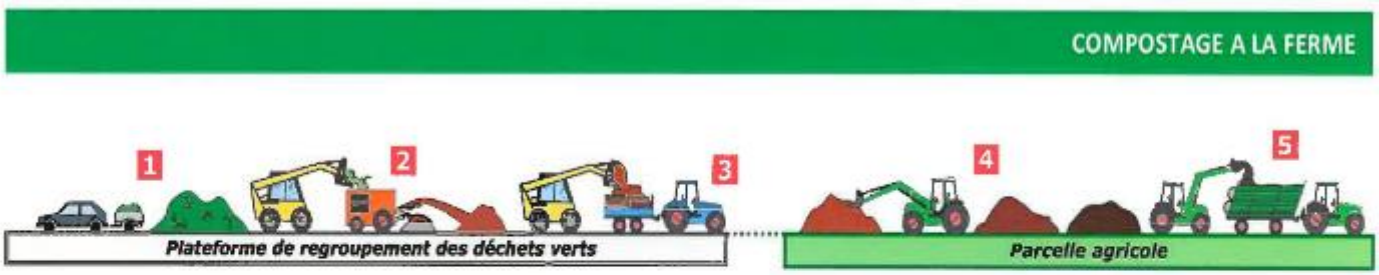
Le broyage est réalisé par la SCOP Loreki.

Le transport du broyat assuré par la société LASSEGUES, vers les parcelles agricoles des agriculteurs adhérents à la filière.

Les andains fermentent et mature en bout de champs et sont retournés par la CUMA 640 (Landes et P-A), qui prélève également des échantillons pour être analysés et fait des mesures de températures pour suivre le compostage.

Une fois que le lot de compost est prêt, il est épandu par l'agriculteur sur sa parcelle.

Des analyses de sol sont effectuées régulièrement pour voir l'apport en matière organiques et éléments fertilisants, le pH et d'autres composantes du sol et du complexe argilo-humique.



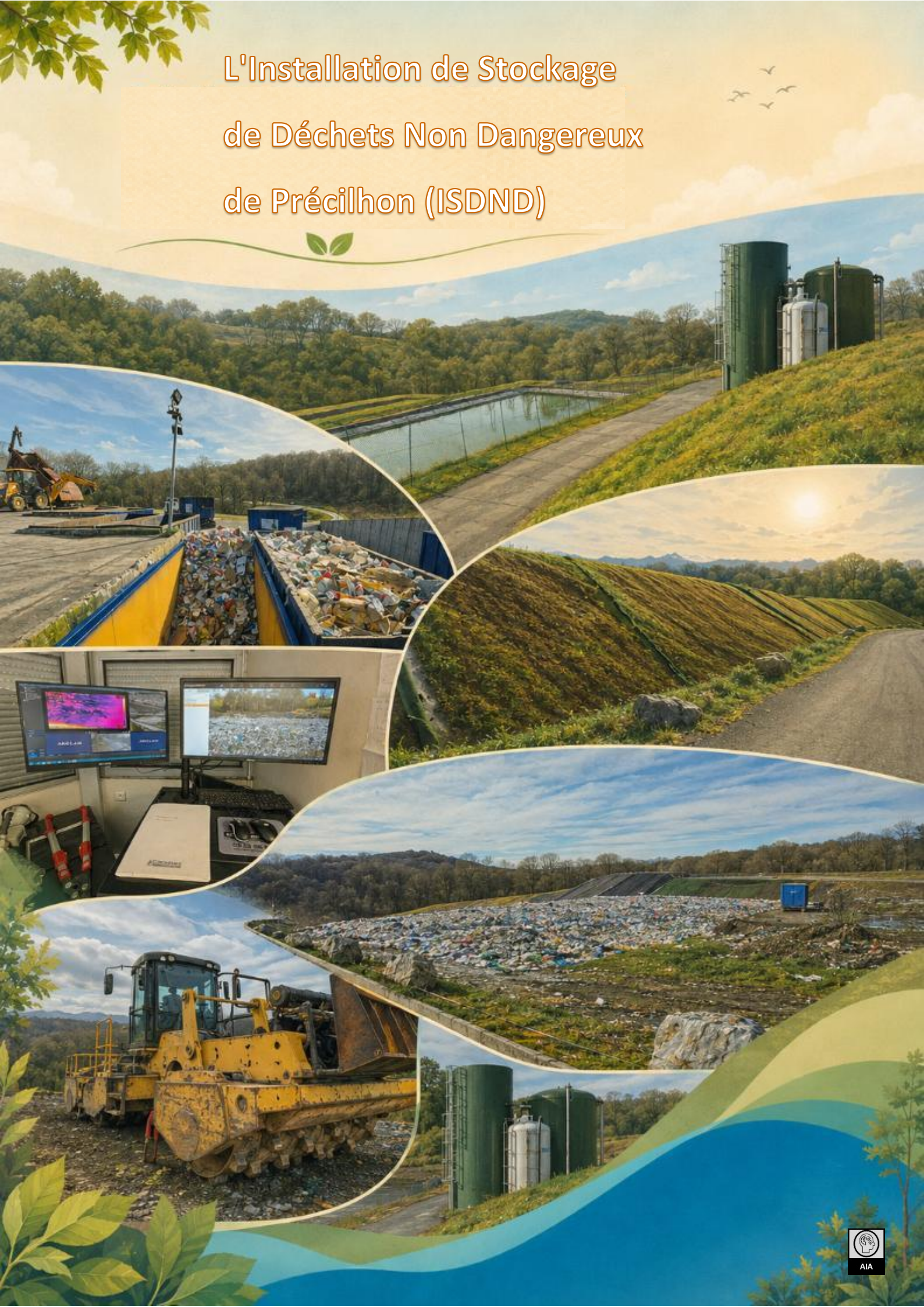
1. Réception des déchets verts apportés par des particuliers sur une plateforme de regroupement attenante à une déchèterie.
2. Broyage des déchets verts à l'aide d'un broyeur mobile et extraction des aciers à l'aide d'un overband (aimant).
3. Transport du broyat vers la parcelle agricole et constitution d'un andain.
4. Retournement de l'andain par l'agriculteur, procédé d'aération naturel permettant le compostage.
5. Epandage du compost directement sur la parcelle par l'agriculteur.

En 2025, **23 915 tonnes de broyat** ont été reprises par **67 agriculteurs** différents et **2 268 tonnes ont été utilisées pour du co-compostage** avec des boues de station d'épuration. Pour la première année, les déchets verts de la Communauté de Communes Adour Madiran y sont comptabilisés.

Tonnages broyés sur les différentes plates formes de regroupement des déchets verts.

	2021	2022	2023	2024	2025	Particularités
PAU	2 554	2 438	1 363	1 251	1 444	
LESCAR EMMAÜS	0	560	1 048	1 070	1 385	Ouverte le 01/01/2023. En 2022 les DV étaient amenés sur l'ancienne plateforme de compostage de Serres Castet
ECOPOLE MEILLON	3 903	3 829	5 000	5 252	4 574	Dont herbe non broyée mais compostée 520 T
OLORON	4 458	3 869	4 344	2 325	5 341	
Dont OLORON STEP	1 735	1 698	1 873	824	1 565	
AREN	320	290	235	275	263	
LOUVIE-JUZON	990	1 233	681	1 569	1 275	
SERRES CASTET	2 253	2 448	3 068	3 333	3 578	
Dont UZEIN STEP	1 706	1 898	1 732	925	703	
MORLAAS	2 373	2 610	3 158	2 187	2 692	
ESPOEY	0	0	929	1 299	1 186	Mise en service en avril 2023
PONTACQ	0	0	152	780	706	Mise en service en mai 2023
ARZACQ	422	463	448	460	787	
LEMBEYE (Corbères)	184	283	144	245	177	
SEVIGNACQ	470	579	568	973	975	
Vic Bigorre					1 800	Mise en service au 1er janvier 2026. Broyage et transport assurés par la CCAM sauf 199 tonnes broyées par VB.
TOTAL	**17 927**	**18 602**	**21 131**	**21 019**	**26 183**	

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Précilhon (ISDND)



L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Précilhon (ISDND)

3151.230t de déchets ont été apportées au cours de l'année 2025 sur l'Installation de stockage de Déchets Non Dangereux de Précilhon

Présentation et bilan d'exploitation de l'exercice 2025

L'ISDND de Précilhon, couplé à un quai de transfert OM et CS, permet d'accueillir les déchets ménagers et assimilés ultimes générés par les différentes filières de Valor Béarn et de ses adhérents. L'exploitation est régie par l'arrêté préfectoral (AP) n°03/IC/588 du 08 décembre 2003 modifié par les arrêtés complémentaires n°05/IC/249 du 20 mai 2005, n° 06/IC/056 du 21 février 2006, n° 07/IC/226 du 14 août 2007 et n° 09/IC/184 du 13 août 2009.

L'arrêté préfectoral n° 6327/14/87 du 27 novembre 2014 autorisait la prolongation de l'exploitation jusqu'au 30 juin 2016.

L'autorisation d'exploiter au-delà du 30 juin 2016 avait été accordée par arrêté préfectoral n° 6327/16/37 du 22 août 2016 sous la condition de déposer avant le 31 décembre 2016 un dossier de demande d'autorisation (DDAE). Le DDAE a été déposé en préfecture le 22 décembre 2016.

Un nouvel arrêté préfectoral a été rédigé au courant de l'année 2025 et publié en janvier 2026, précisant une nouvelle date de fin d'exploiter au 31/12/2028.

La quantité annuelle maximale d'enfouissement autorisée est de 30 000 tonnes. L'emprise totale du site est de 13,5 ha dont 3.7 ha environ consacrés à

La surveillance de casiers réhabilités et l'exploitation d'un casier dit « Talweg » est assurée par quatre agents en régie.

Valor Béarn est locataire du terrain, propriété de la commune de Précilhon.

La fin d'exploitation de l'ISDND de Précilhon est prévue pour la fin de l'année 2028.



ISDND de Précilhon (casier « talweg »)

Le fonctionnement des casiers et des alvéoles en exploitation et une fois recouverts sont présentés dans le schéma ci-dessous :



Les déchets admissibles sont répartis en plusieurs catégories :

- Les encombrants ménagers : rebuts de tri provenant du réseau des déchetteries et ne pouvant être valorisés en raison de leur taille ou de leur nature,
- Les refus de tri : fraction non valorisable des déchets recyclables issus des chaînes de tri,
- Les ordures ménagères uniquement en cas d'arrêts techniques de l'usine d'incinération d'ordures ménagères (UVE) de Lescar, mais depuis juin 2008, aucune ordure ménagère issue des arrêts techniques de l'UVE de Lescar n'a été enfouie à l'I.S.D.N. de Précilhon
- Les déchets banals non valorisables, industriels communaux ou commerciaux.

Le 1er casier d'enfouissement (casier Est) a été mis en service le lundi 31 janvier 2005 et fermé fin septembre 2011.

Le 2ème et dernier casier d'enfouissement (casier Talweg) a été mis en service le 28 septembre 2011. Depuis décembre 2009, le système de management environnemental mis en place sur le site de Précilhon était certifié ISO 14001 par AFNOR CERTIFICATION jusqu'en 06/2023

Le site a été entièrement réaménagé et comprend également 2 anciens casiers :

- Le premier casier central, exploité dans les années 90, a été recouvert par une couche de remblai argileux, avec raccordement du réseau de collecte des lixiviats à la station de traitement ;
- Le casier ouest, exploité jusqu'en décembre 2003 et réhabilité en décembre 2004, a été recouvert par une couverture semi-perméable en géo synthétique benthonique (GSB), avec mise en place d'un réseau de collecte du biogaz et raccordement du réseau des lixiviats à station de traitement.

Le tonnage d'encombrants de déchetterie a diminué par rapport à l'année dernière car le SIECTOM Coteaux Béarn Adour n'envoie plus ce type de déchets à l'enfouissement.

Les apports de déchets sont linéaires sur les différentes années, toutefois les pics proviennent de Cap Écologia, notamment la plateforme des mâchefers, qui a dû être vidée en partie, afin de libérer de la place pour le chantier de l'UVE

Pour 2025 les apports sont dans la même moyenne des années précédentes.

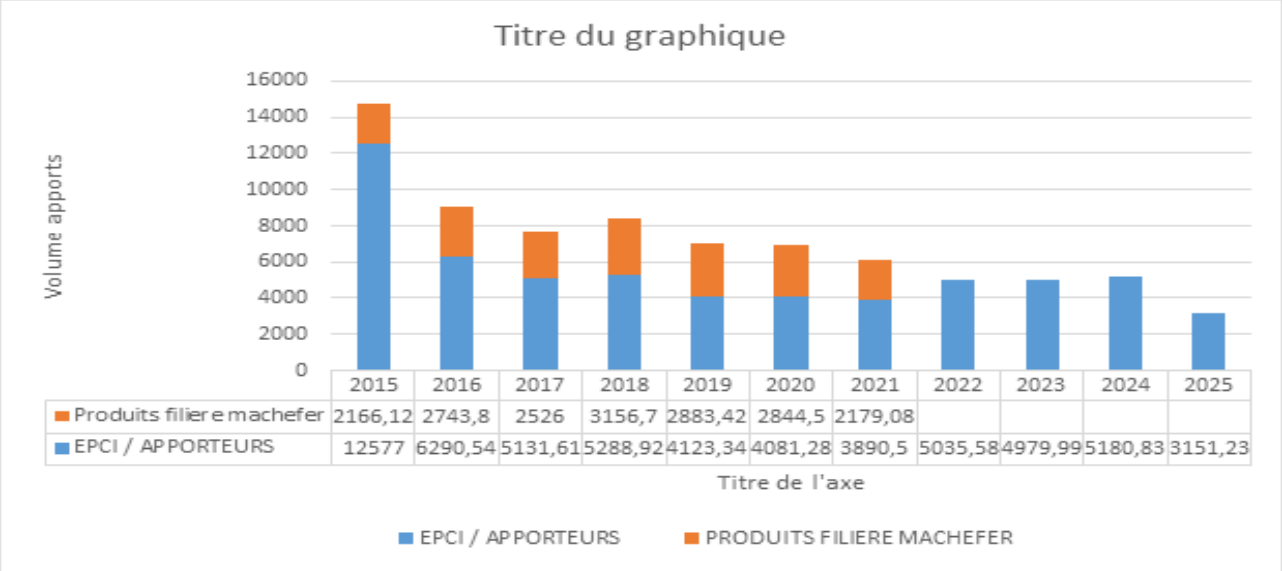


3 151 .230 t de déchets ont été apportées au cours de l'année 2025 sur l'Installation de stockage de Déchets Non Dangereux de Précilhon





Evolution du tonnage annuel entrant à Précilhon :



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits filiere machefer	2166,12	2743,8	2526	3156,7	2883,42	2844,5	2179,08				
EPCI / APPORTEURS	12577	6290,54	5131,61	5288,92	4123,34	4081,28	3890,5	5035,58	4979,99	5180,83	3151,23

En 2020 le changement de délégataire pour la gestion de l'incinérateur de Lescar avec la modernisation des installations la filière mâchefer à permis d'éviter des tonnages enfouis. Les derniers apports datent de 2021 afin de libérer la plateforme pour la rénovation des installations.

Avec la mise en place des différentes filières de recyclage suite à la mise en place de la loi AGEC, le volume de déchet enfouis a baissé progressivement.

Unité de traitement des Lixiviats

Depuis fin octobre 2004, VALOR BÉARN a mis en fonctionnement la station de traitement de lixiviats.

Cette station comportait à l'époque :

- Un étage de traitement biologique : l'épuration biologique aérobie est réalisée dans un bassin de boues activées associé à un bassin anoxie permettant la dénitrification et l'élimination de l'azote,
- Un étage de traitement physico-chimique : coagulation / floculation de l'effluent puis traitement via une cellule de flottation assurant la séparation des boues.

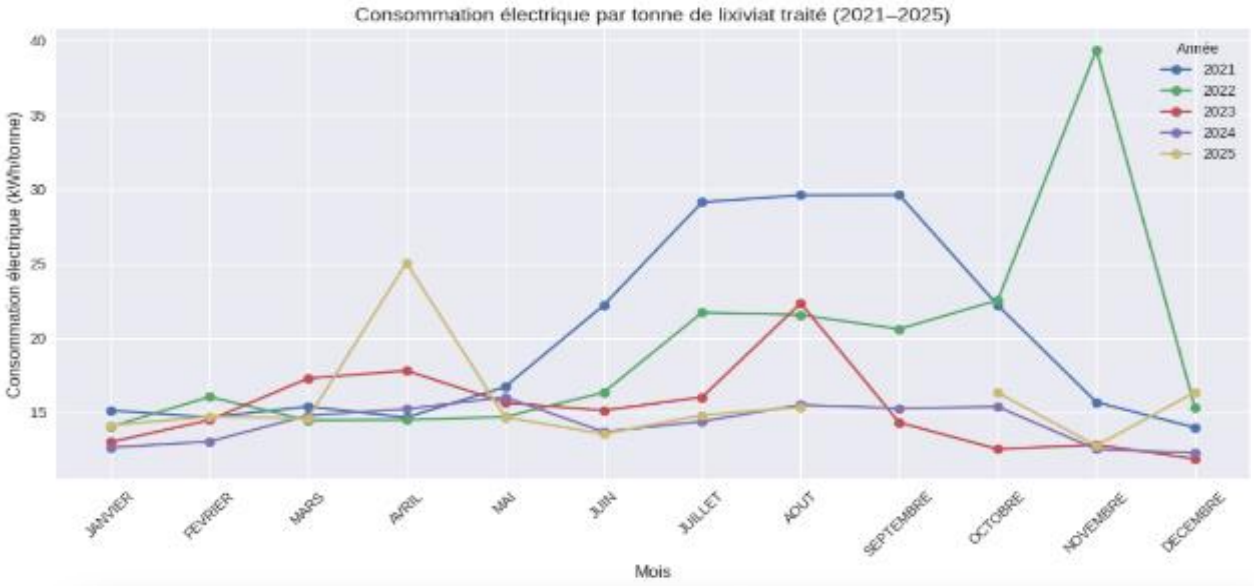
Une évolution des process et équipements de la station a eu lieu (retracée dans les rapports annuels précédents). L'évolution la plus récente date de 2018 quand une unité d'ultra filtration et de nanofiltration a été mise en service. Cette mise en place a permis d'améliorer la qualité du rejet.

Ce traitement est coûteux en énergie :

Afin de gérer le coût du traitement, l'utilisation de la station est faite de sorte que le volume rentré est au plus proche de son maximum, afin de gérer le coût à la tonne.

Du mois d'aout au mois d'octobre les installations ont été arrêtées. En 2025, 24 267m3 de lixiviats ont été traités et 22 33.29 m3 rejetés dans le ruisseau Le Labérou.

Le Labérou est le ruisseau qui jouxte le site et reçoit les lixiviats traités sous condition d'un débit minimal de ce ruisseau, et de seuil de rejet de polluant




Station d'épuration de l'ISDND de Précilhon

Unité de destruction du biogaz

Depuis juillet 2025, la torchère a été remplacée pour un modèle plus petit et mieux adapté aux faibles débit et concentration de biogaz (notamment le taux de méthane présent dans les émanations captées par les réseaux de biogaz). Celle-ci est composée d'une unité de destruction de 150 m3

Le biogaz capté puis détruit provient du casier Ouest, casier réhabilité en 2004, du casier Est et du casier Talweg en cours d'exploitation.

Exportation de lixiviat

Le volume de lixiviats réservé pour le système d'arrosage pour la maitrise et la prévention du risque incendie était de : 804 m3 en 2021, 998.5 m3 en 2022, 85m3 en 2023 et **240 m3 en 2024 et 350 m3 en 2025**

Baisse des tonnages apportés pour l'enfouissement

La synthèse des trois derniers exercices 2023, 2024 et 2025 démontre que l'ISDND de Précilhon n'est plus un exutoire de stockage structurant, mais un outil résiduel, destiné aux déchets ne disposant pas, à ce stade, d'une solution de valorisation adaptée.

La baisse des tonnages est particulièrement marquée sur les DIB privés, qui passent de 2 840 tonnes en 2024 à 1 065,30 tonnes en 2025.

Ces flux ne constituent pas un flux prioritaire au regard de la mission de service public de Valor Béarn, centrée sur le traitement des déchets ménagers et assimilés confiés par ses adhérents. La réduction progressive de ces apports constitue donc un levier important pour réserver la capacité résiduelle du site aux seuls déchets ultimes relevant du service public.

Les encombrants de déchèteries demeurent le principal flux public orienté vers l'enfouissement. Leur réduction suppose un travail progressif avec les EPCI compétents, principalement la CCHB et la CCVO, sur le tri en déchèterie, le réemploi, la mobilisation des filières REP et la valorisation matière. Valor Béarn ne gère pas les hauts et bas de quai des déchèteries de ses adhérents, mais peut accompagner cette trajectoire par la prévention, la communication, le suivi des tonnages, la massification, le traitement et la valorisation des déchets qui lui sont confiés.

Fin d'exploitation prévue dans le dernier arrêté préfectoral

L'exploitation de l'ISDND de Précilhon s'inscrit désormais dans le cadre de l'arrêté préfectoral n°6327/25/96 du 6 janvier 2026, qui autorise la poursuite de l'exploitation jusqu'au 31 décembre 2028.

Cet arrêté recale les capacités autorisées du site à 12 500 tonnes par an, dont 6 500 tonnes maximum issues de la collecte, et encadre les conditions de fin d'exploitation, de couverture finale, de post-exploitation et de surveillance des milieux.

Filière enfouissement déficitaire

La filière enfouissement de Valor Béarn reste structurellement déficitaire. Elle comprend l'exploitation encore active de l'ISDND de Précilhon, mais également les obligations de post-exploitation des anciens CET de Soeix et de Sévignacq.

Cette filière supporte des charges fixes importantes : entretien des sites, suivi des lixiviats, du biogaz, des eaux souterraines, analyses réglementaires, surveillance environnementale, TGAP, travaux de réhabilitation, couverture finale et obligations de post-exploitation. Ces charges demeurent alors même que les recettes liées aux apports diminuent fortement.

La période 2026-2028 devra permettre de préparer progressivement la fin d'exploitation de Précilhon. Les principales actions porteront sur le récolement du nouvel arrêté préfectoral, la réduction des apports non prioritaires, le travail avec les EPCI sur les encombrants résiduels, l'étude de solutions alternatives pour les seuls flux compatibles, la préparation de la couverture finale du casier Talweg et l'organisation du suivi post-exploitation.

Après l'arrêt de l'enfouissement, le site pourra conserver une fonction utile de pesée, de massification, de transfert, d'entretien et de suivi environnemental.

Cette organisation devra être ajustée au regard des prescriptions préfectorales, des obligations de surveillance, du suivi des lixiviats et du biogaz, ainsi que du maintien des équipements nécessaires à la post-exploitation.

Projet de reconversion du site

La commune de Précilhon étudie par ailleurs un projet photovoltaïque sur certaines parties les plus planes des casiers réaménagés en post-exploitation.

Ce projet relève de la commune, propriétaire des terrains et de l'ISDND, le site étant affecté à Valor Béarn pour l'exercice de sa compétence traitement.

Valor Béarn n'a donc pas vocation à porter l'investissement, à exploiter l'installation photovoltaïque ou à en percevoir les recettes.

Le syndicat devra toutefois veiller à la compatibilité du projet avec ses obligations de post-exploitation : entretien de la couverture finale, accès aux ouvrages, suivi des lixiviats, du biogaz, des eaux de ruissellement, des eaux souterraines et surveillance environnementale du site.

Conclusion sur l'ISDND de Précilhon

L'exercice 2025 confirme ainsi la transformation de la filière enfouissement : baisse des tonnages publics, réduction des apports privés, maintien de charges importantes et préparation de la fin d'exploitation autorisée.

L'enjeu est désormais d'organiser la sortie progressive d'un outil résiduel, coûteux et durablement contraint, tout en garantissant la continuité du service public et le respect des obligations environnementales de long terme

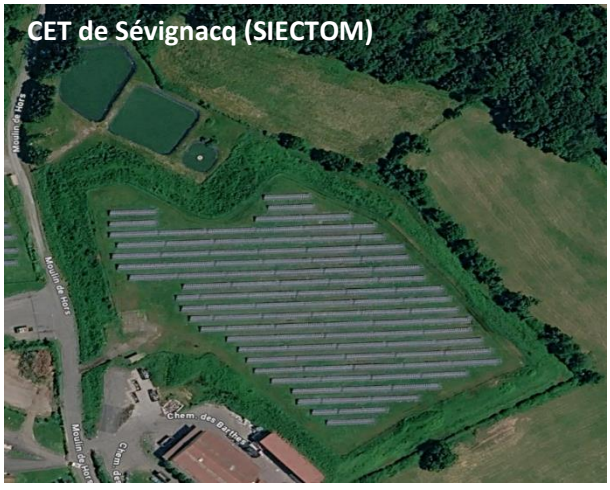
Centre d'enfouissement technique (CET) de Soeix et Sévignacq en post exploitation

Valor Béarn assure également le suivi en post-exploitation de deux anciens centres d'enfouissement technique : le CET de Soeix, situé sur la commune d'Oloron-Sainte-Marie et propriété de la Communauté de communes du Haut Béarn, ainsi que le CET de Sévignacq, situé à proximité du centre de tri et propriété du SIECTOM Béarn-Coteaux-Adour.

Ces sites ne reçoivent plus de déchets mais nécessitent un suivi environnemental régulier afin de garantir leur bonne gestion dans la durée. La post-exploitation comprend notamment la surveillance des installations, le contrôle des eaux, des lixiviats et du biogaz, ainsi que l'entretien des ouvrages et des dispositifs de protection environnementale.

Cette mission permet d'assurer la maîtrise des impacts résiduels de ces anciens sites, dans le respect des prescriptions réglementaires applicables aux installations de stockage de déchets.





Réhabilitation du cet de Soeix (Oloron-Ste-Marie

En 2025, Valor Béarn a poursuivi les travaux de réhabilitation du Centre d'Enfouissement Technique de Soeix, situé à Oloron-Sainte-Marie et fermé à l'enfouissement depuis le 18 février 2005.

Ancien CET de classe 2, le site est entré depuis cette date en phase de post-exploitation et fait l'objet d'un suivi environnemental régulier.



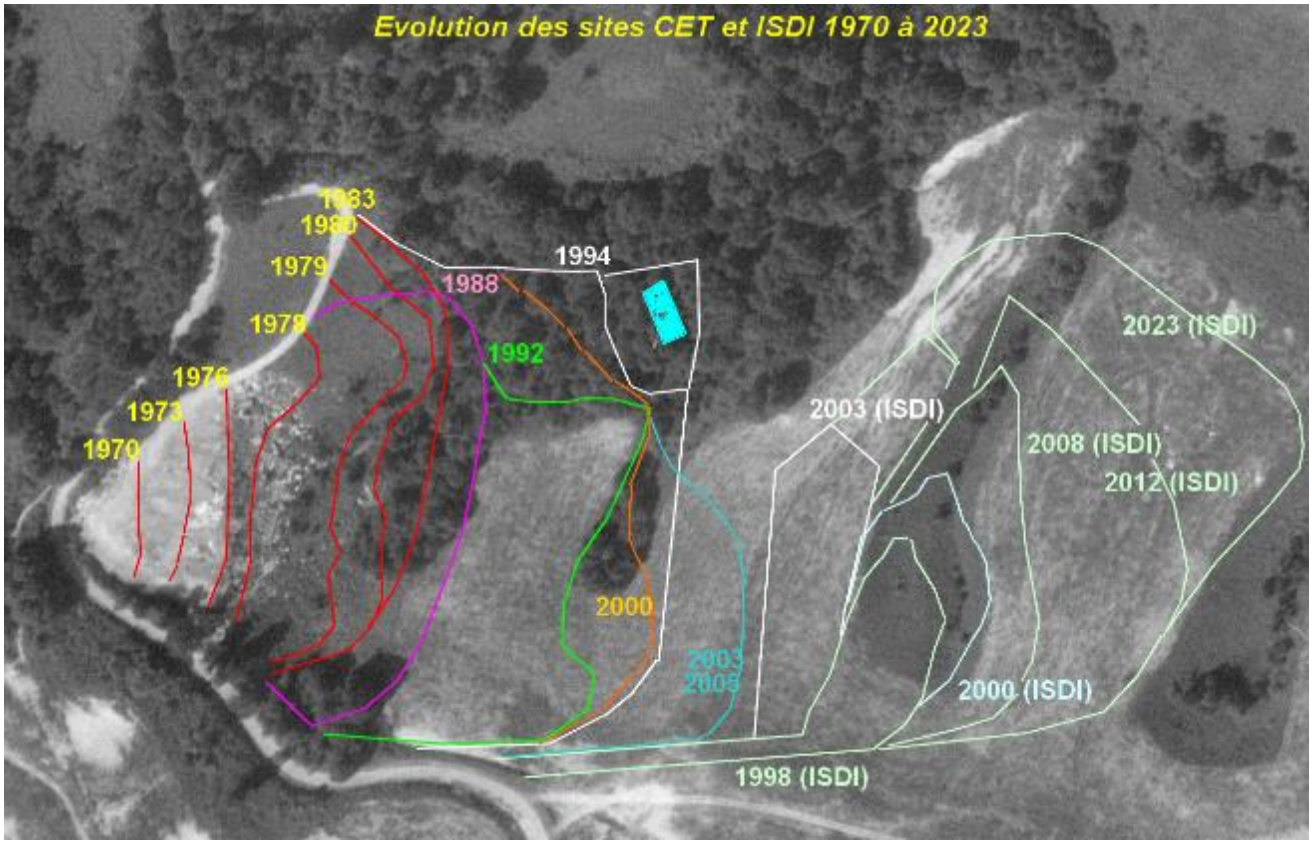
Le site présente un historique technique complexe.

Exploité depuis les années 1970, il a notamment reçu, entre 2002 et 2005, les déchets non dangereux du SMTD, avec des tonnages importants sur la période 2002-2004, en particulier pendant la fermeture temporaire du CET de Précilhon pour travaux.

Dès la fermeture du site et la reprise en post-exploitation par Valor Béarn, plusieurs enjeux avaient été identifiés :

- couverture finale du casier,
- captage du biogaz,
- gestion des eaux de ruissellement,
- collecte et traitement des lixiviats résiduels,
- accès à la lagune,
- entretien général du site,
- surveillance environnementale.

Evolution du stockage sur le CET (post-exploité par Valor Béarn) et l'ISDI de la CCHB



Vue 3d des deux sites CET (CCHB, post-exploité par Valor Béarn et ISDI (exploité par CCHB)



Les désordres observés depuis 2020 et 2022 :



Photo de 2020, puis 1ers enrochements 2022, puis mars 2023 et février 2024.



L'étude de travaux reprise en janvier 2024 à conduit à une opération plus lourde, supervisée par la DREAL, représentant un investissement important, estimé 525 000 € HT.

Les travaux engagés visent à stabiliser durablement le massif de déchets, à améliorer la gestion des eaux pluviales et souterraines, et à rétablir une collecte fonctionnelle des lixiviats. Ils comprennent notamment :

- le décapage de la couverture existante,
- la purge des terres instables,
- le reprofilage du talus aval avec une pente de 2/1,
- la création de risbermes de 3 mètres pour faciliter l'entretien,
- ainsi que la remise en œuvre de matériaux de couverture, avec notamment 80 cm d'argile sur le talus aval et, en partie supérieure, 50 cm de mâchefers complétés par 50 cm d'argile.

Les constats réalisés en cours de chantier en 2024 et 2025 ont permis d'adapter le projet initial.

La découverte d'une arrivée importante d'eaux claires en provenance de l'Est du massif, réactive à la pluie et présentant un ressuyage lent, a conduit à renforcer le dispositif de captation hydraulique.

Les épis drainants initialement prévus sur le casier ont été réduits, aucune venue d'eau profonde n'ayant été constatée aux emplacements suspectés.

Les quantités prévues ont été réaffectées à la réalisation d'un masque drainant le long de la piste d'accès à la lagune, afin de capter ce courant d'eau souterrain en dehors du casier et de le rediriger vers le fossé pluvial.

Photos des travaux en 2025 :







Le chantier comprend également la reconstruction complète du réseau de lixiviats dans le massif de déchets, avec un nouveau tracé parallèle à l'ancien réseau devenu hors service et le remplacement des anciens regards béton par des regards PEHD (plastique haute densité résistant aux agressions et plus légers que des éléments bétons).

Deux tranchées drainantes complémentaires sont également prévues sur les talus, aux points identifiés de sortie de lixiviats. Ces aménagements doivent permettre de limiter la mise en charge du massif, d'éviter l'inondation des déchets et de supprimer les écoulements en pied de talus à l'origine des désordres constatés.



La lagune existante a été confirmée comme étanche et fonctionnelle. Aucun travail de réfection de son étanchéité n'est donc prévu.



Les interventions sont limitées au nettoyage et à l'assainissement de ses abords, ainsi qu'à la création d'un chenal de comptage destiné au suivi du rejet et aux prises d'échantillons.

Une fois les travaux achevés en 2026, le CET de Soeix retrouvera des conditions de post-exploitation sécurisées, avec une meilleure maîtrise des eaux, des lixiviats et de la stabilité générale du site.



Animation territoriale

Et communication



Animation territoriale & communication

UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE AUTOUR D'ENJEUX STRUCTUTANTS POUR LE TERRITOIRE

Coordination

Valor Béarn se positionne comme fédérateur et facilitateur.

Pour ce faire, ses missions s'axent autour de la concertation et de la coordination en vue de la mise en œuvre d'actions par ses adhérents autour de thématiques représentant des enjeux forts dans la prévention et la gestion des déchets.

Le Syndicat mixte fort des retours collaboratifs de ses adhérents organise et réalise la communication générale pour les thèmes centraux et communs à toutes les actions menées sur l'ensemble de son territoire.

Des indicateurs de suivi de la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ont été mis en place afin d'identifier les leviers permettant de répondre aux objectifs du schéma directeur et d'assoir une dynamique de territoire cohérente ; cela passe par :

Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).



La Loi de Transition Energétique pour La croissance Verte impose aux collectivités en charge de la collecte de réduire de 10 % la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) d'ici 2027. Le schéma directeur a retranscrit ces objectifs sur le territoire de Valor Béarn. La concertation a abouti à la définition des objectifs du territoire de Valor Béarn en termes de prévention. Ainsi, chaque collectivité adhérente a adopté un programme dans lequel sont inscrites les actions permettant d'atteindre les objectifs.

Un programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un document réglementaire d'une durée de 6 ans, qui est constitué d'un diagnostic de territoire faisant apparaître les enjeux en termes de prévention des déchets. Ces enjeux sont déclinés par thématiques sous forme de fiches actions. Ainsi, les programme des collectivités courront de 2022 à 2027. Les partenariats avec les acteurs du territoire sont indispensables à la mise en œuvre des opérations.

Face à cet objectif, Valor Béarn accompagne ses collectivités adhérentes à l'élaboration de leur programme. Pour ce faire, le syndicat a mis en place une animation collective à compter depuis 2022 avec l'appui d'un bureau d'étude (l'APESA). Cette démarche a une durée d'un an et a pour objectif d'amener ses adhérents à réfléchir ensemble sur les différentes thématiques qui seront abordées collectivement.

L'animation collective porte sur 6 thématiques

- La réduction des déchets verts et des bio déchets
- Le lutte contre le gaspillage alimentaire
- La promotion de la consommation responsable
- Le développement de la réutilisation et du réemploi
- La prévention des déchets d'activité économique des assimilés
- La prévention des déchets du BTP





6 objectifs de gisements de déchets ménagers à éviter entre 2022 et 2027

Réduire la production de déchets organiques	3 877 t
Lutter contre le gaspillage alimentaire	320 t
Promouvoir la consommation responsable	499 t
Promouvoir l'allongement de la durée de vie des produits	2 203 t
Réduire les déchets assimilés des activités économiques	1 251 t
Objectif total des gisements évités	**8 150 t**

Affiches de campagne de communication 2025



Concertation

Des rencontres techniques avec les adhérents et les partenaires

Des rencontres Plusieurs fois dans l'année, Valor Béarn réuni les techniciens des collectivités adhérentes et clientes et d'autres partenaires privilégiés

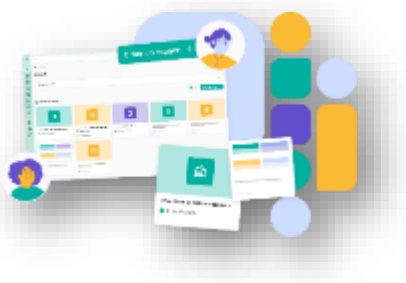
L'objectif est de développer une cohérence territoriale autour des enjeux du réemploi, de la prévention et de la gestion des déchets, notamment lors **des réunions des réseaux** avec les techniciens, les communicants, les partenaires techniques et les financeurs.

- Réunions réseaux techniciens concernant le PLPDMA avec les ADHÉRENTS, la RÉGION, le DÉPARTEMENT, l'ADEME et le PAYS de BÉARN.
- Commission consultative d'élaboration et de suivi des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés des ADHÉRENTS de VALOR BÉARN
- Groupe de travail communication et réunions avec CITÉO
- Réunions sur la matrice des coûts avec l'ADEME et INDDIGO

Interstis, la plateforme collaborative de Valor Béarn.

En 2025, ce sont 33 collaborateurs qui sont associés à 9 espaces de travail tels que l'espace Matrice des coûts, PLPDMA, Compostage à la ferme, réseau des collectivités, visite centre de tri
1211 documents ont été publiés, modifiés et commentés.

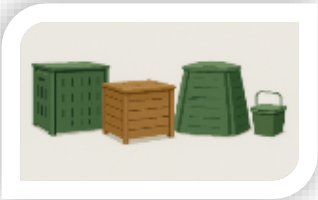
Afin d'enrichir les échanges sur nos différentes thématiques, Valor Béarn dispose depuis 2019 d'une plateforme collaborative, « Interstis ». Elle permet de capitaliser toutes les ressources nécessaires aux différents dossiers. C'est un outil de gestion de projets, mode employé pour coordonner les diverses actions que portent Valor Béarn pour ses collectivités adhérentes.



Groupements d'achats

Afin de permettre à ses adhérents de bénéficier d'économies d'échelle, **Valor Béarn assure la coordination de plusieurs groupements de commande** portant sur la fourniture de matériel de compostage individuel de proximité.
Le marché, relancé en 2022, a été attribué à **Quadria** pour les composteurs et bio-seaux en plastique, et à **Emeraude** pour les composteurs en bois.
En 2025, les commandes effectuées dans le cadre de ce groupement ont permis la livraison de :

- 10 bacs structurants en bois
- 10 composteurs en bois,
- 1512 composteurs en plastique,
- 2400 bio-seaux.



Les indicateurs comptables et financiers



Les indicateurs financiers

Recettes de fonctionnement	: 19 333 597,11 €HT
Dépenses de fonctionnement	: 20 834 192.88 €HT
Investissement	: 4 468 882.40 €HT

Coût du service public

Le Compte Financier Unique constitue le document budgétaire de référence pour l'exercice 2025. Il remplace le Compte Administratif de l'ordonnateur et le Compte de Gestion du comptable public, afin de présenter dans un document unique l'exécution budgétaire et comptable de la collectivité.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57 et de la dématérialisation des documents budgétaires, transmis au format réglementaire via l'outil TOTEM du module ACTES de la Direction générale des finances publiques.

Le Compte Financier Unique permet de constater, pour l'exercice considéré, les dépenses et les recettes effectivement réalisées, en section de fonctionnement comme en section d'investissement. Il constitue ainsi le support de référence pour apprécier le coût global du service public de prévention et de gestion des déchets.

Chiffres clés 2025

Dépenses de fonctionnement	: **20 834 192.88 €HT**
% de baisse des dépenses de fonctionnement	: - **0.63 %**
Recettes de fonctionnement	: **19 333 597,11 €HT**
Dépenses d'investissement	: **2 674 065.44 €HT**
Emprunt mobilisé centre de tri.	: **5 175 000 €**HT pour l'optimisation du
Taux d'endettement	: **0.1609 %**

(en cours de la dette /recettes réelles de fonctionnement)

ComptaCoût® et la matrice des coûts

En complément de la lecture budgétaire issue du Compte Financier Unique, l'analyse financière du service public peut s'appuyer sur la méthode ComptaCoût® et sur la matrice des coûts.

La matrice des coûts est l'outil standard national de référence pour l'observation des coûts du service public de gestion des déchets. Elle permet de présenter les charges, les produits et les coûts selon une grille homogène, par filière et par étape du service : prévention, collecte, transport, tri, traitement, valorisation ou élimination. SINOE® indique que l'observation des coûts du service public de gestion

des déchets repose sur cet outil national, et que l'ADEME produit chaque année des référentiels sur le coût et le financement du service à différentes échelles.

Cette méthode permet de compléter la présentation comptable classique par une lecture plus analytique du coût réel du service. Elle facilite le suivi des évolutions d'un exercice à l'autre et contribue à objectiver les réflexions sur les contributions des adhérents, les tarifs appliqués aux apporteurs extérieurs et l'équilibre économique des différentes filières.

Les dépenses de fonctionnement

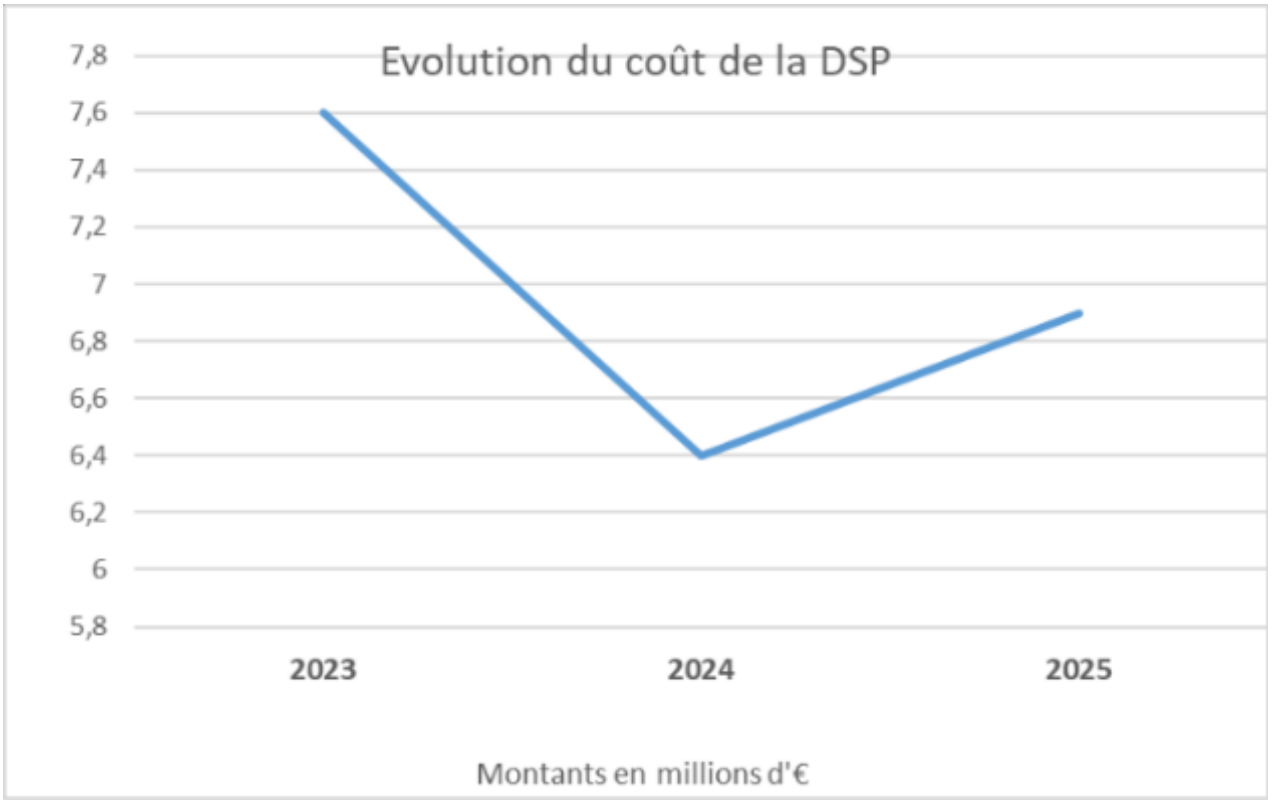
Les dépenses de fonctionnement traduisent le coût courant d'exploitation du service public. Elles regroupent les charges liées au traitement des déchets, au fonctionnement des équipements, à l'organisation des transports et à la gestion administrative et technique du syndicat.

Elles comprennent notamment les prestations de services, les contrats d'exploitation, les frais de transport, les charges de personnel, les consommations d'énergie et de fluides, les dépenses de maintenance, les réactifs, les assurances, les charges générales et la fiscalité environnementale, notamment la TGAP.

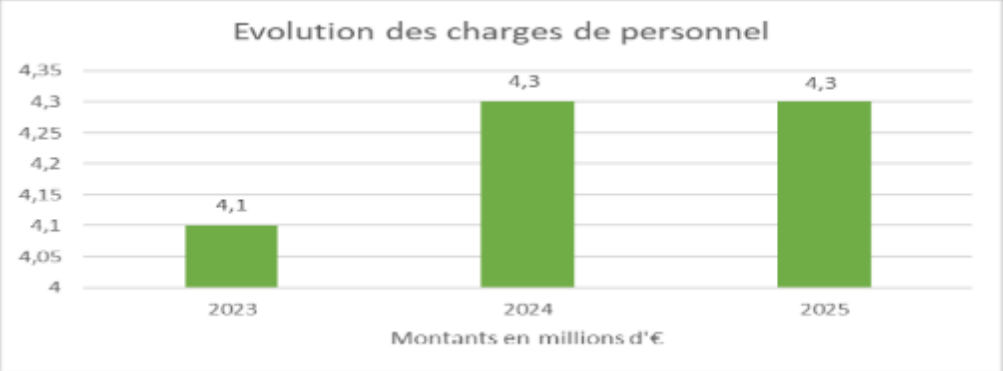
La ventilation par équipement permet d'identifier le poids respectif des principales filières : unité de valorisation énergétique, centre de tri, installation de stockage, plateformes de compostage, quais de transfert, transports et fonctionnement général.

Les principales dépenses sont :

- Le contrat avec Béarn Environnement pour le 1er semestre 2020 et le contrat avec Béarn Urbaser Energie pour le 2ème semestre 2020.



- Les frais de personnel. Avec une hausse depuis 2023 liée à la constitution d'une 3ème équipe au centre de tri de Sévignacq durant toute l'année pour trier les apports extérieurs et stockés.
 A noter que cette 3e équipe au centre de tri a été suspendue en septembre 2025 et reprise du 1er janvier au 31 mars 2026 pour absorber le stock amont de déchets constitué pendant les travaux de modernisation de l'usine



Coût du Service Public

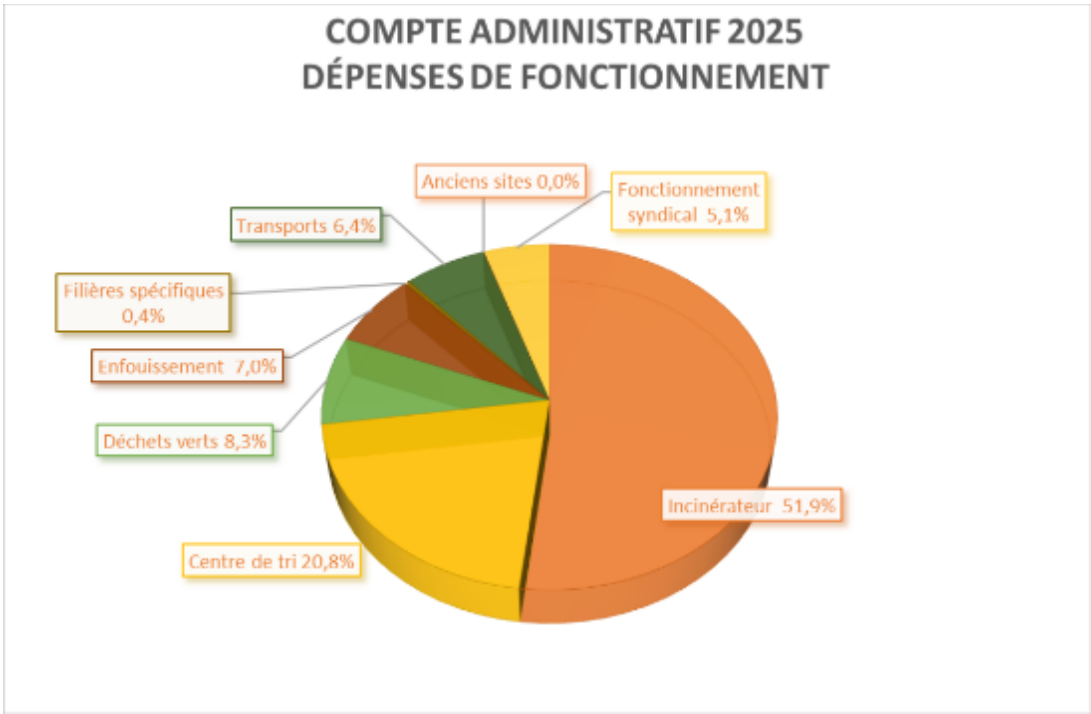
Le compte administratif constate la réalisation des dépenses et recettes pour l'exercice annuel considéré :

- Les dépenses totales d'équipements de 2025 ont été de **4 468 882.40 € HT**.

- La section de fonctionnement est représentée de manière graphique ci-dessous. La ventilation des dépenses et recettes est représentée ci-après par équipement (ou domaine comme les transports).

Dépenses de fonctionnement : 20 834 192.88€HT

Les dépenses ont **baissé de 0.63 %** par rapport au compte administratif 2024



Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les contributions des EPCI adhérents, les prestations facturées aux apporteurs non adhérents, les soutiens des éco-organismes, les ventes de matières et les autres recettes d'exploitation.

Les contributions des adhérents sont établies selon la nature des charges à financer. Le fonctionnement syndical est réparti selon la population de chaque EPCI membre. Les autres contributions sont principalement calculées à la tonne, en fonction des déchets traités par les équipements du syndicat.

Les prestations de transport font l'objet d'une mutualisation tarifaire afin de ne pas pénaliser les territoires les plus éloignés des équipements de traitement.

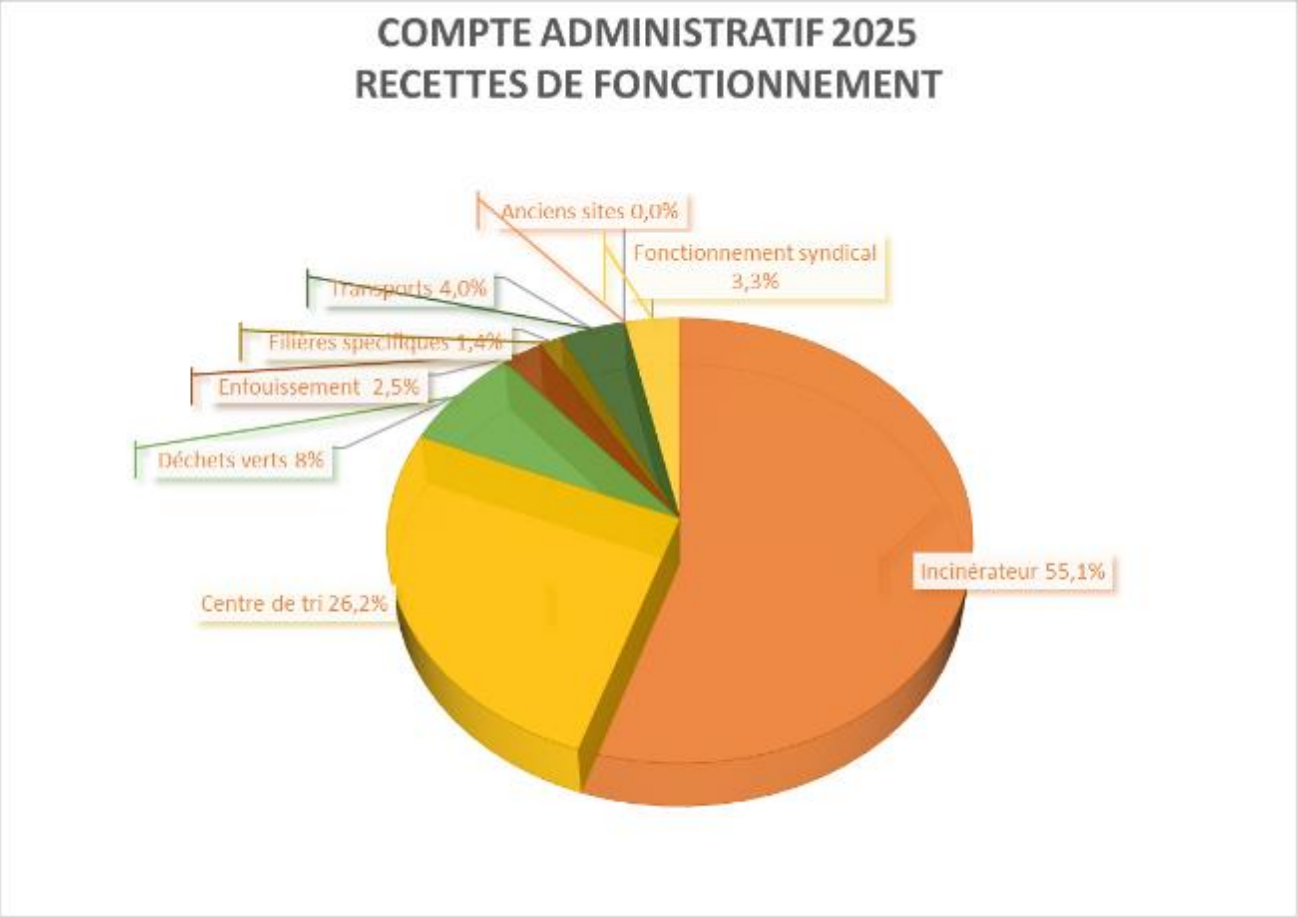
Les recettes issues des apporteurs non adhérents concernent principalement l'incinération, l'enfouissement, les apports de déchets verts et les apports de collecte sélective au centre de tri. Elles contribuent à l'équilibre économique du service, notamment dans un contexte de diminution progressive des tonnages propres des adhérents.

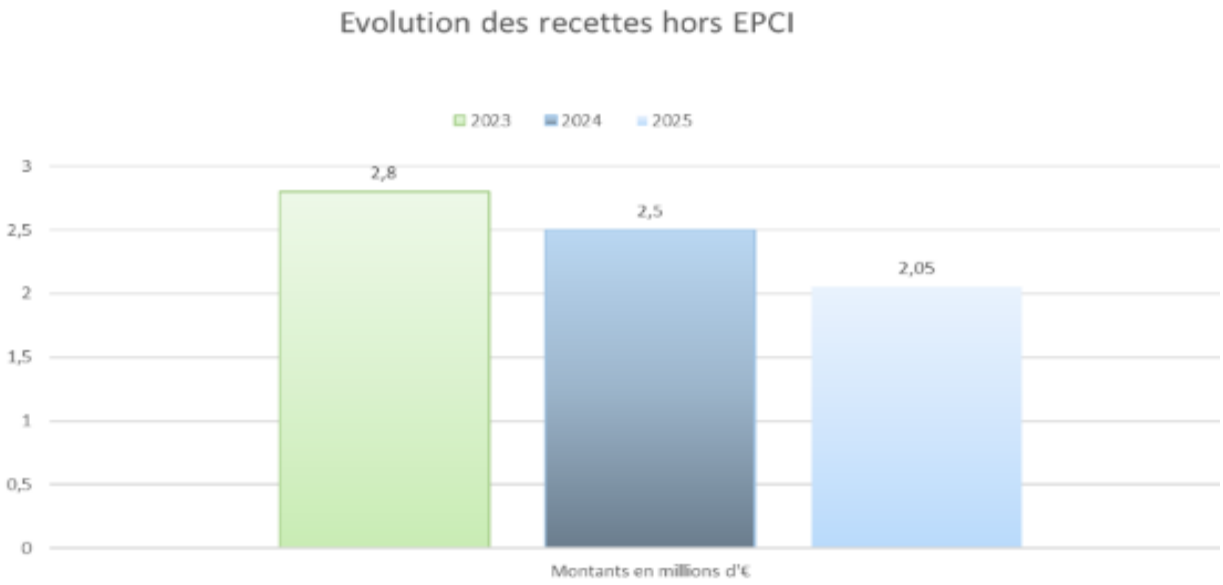
Les tarifs sont fixés dans la majorité des cas aux tonnages entrant et **ont été augmentés de 1%.**

Chaque année conformément aux exigences de la loi de transition énergétique, les tonnages propres des adhérents de Valor Béarn diminuent.

En 2025, les recettes de fonctionnement sont **en hausse de 0.5 %** par rapport à 2024.

Recettes de fonctionnement : 19 333 597,11€HT



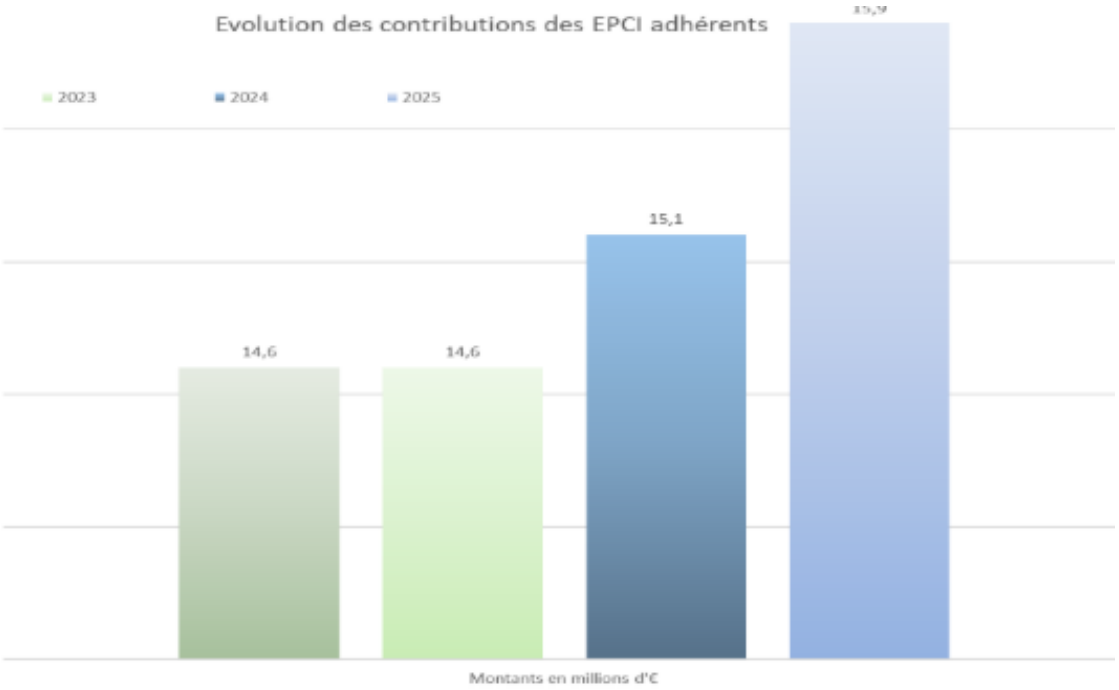


Les tarifs réglés par les apporteurs autres que les adhérents à Valor Béarn, concernent les prestations d'enfouissement à Précilhon, d'incinération à Lescar, les apports de déchets verts à Lescar et Soumoulou, les apports de collecte sélective au centre de tri de Sévignacq.

Cette année 2025, la baisse des recettes s'expliquent par la réduction des apports de collectivités extérieures au centre de tri de Sévignacq.

Les contributions des EPCI adhérents, sont réparties en fonction du nombre d'habitants de chaque EPCI seulement pour le fonctionnement syndical.

Toutes les autres contributions sont calculées à la tonne avec une mutualisation pour les transports (prix identiques quelle que soit la distance parcourue, de manière que les habitants éloignés des équipements de traitement ne soient pas pénalisés



Les tarifs et contributions

Les tarifs applicables aux EPCI adhérents et aux apporteurs non adhérents sont votés par le Comité syndical. Ils servent de base à la facturation des principales prestations assurées par le syndicat : incinération, enfouissement, tri, traitement des déchets verts, compostage et prestations associées.

Profitant d'un excédent de recettes historique, pendant douze ans, le syndicat mixte n'a pas fait évoluer ses tarifications pour suivre l'inflation et les aléas économiques (Surprime, Covid19, conflit Russo-Ukrainien), pour les adhérents et avec une légère hausse pour les apporteurs non adhérents ou ceux conventions. Cette stabilité a permis de préserver les contributions des membres et de maintenir des conditions d'accès constantes pour les tiers, malgré l'augmentation des charges d'exploitation, de l'énergie, des réactifs, des prestations, des travaux et des obligations réglementaires.

Une première évolution tarifaire limitée est intervenue en 2025, avec une augmentation de 1 %. À compter de fin 2025, une évolution différenciée a été délibérée, avec une augmentation de 3 % pour les adhérents et de 6 % pour les apporteurs non adhérents.

La TGAP est présentée distinctement, car elle correspond à une fiscalité nationale applicable aux installations de traitement et non à un tarif librement fixé par la collectivité.

Les montants à la tonne ont été votés le 2 avril 2025 en € HT par le Comité Syndical pour les EPCI adhérents. Les principaux sont :

- **Incinération** : 128.27 € HT « TGAP » à 15 €/Tonne
- **Enfouissement** : 75.75 € HT « TGAP » à 65 €/Tonne
- **Tri, mélange en vrac** : 161.60 €
- **Déchets verts** : 36.36 €

Les investissements réalisés

La section d'investissement retrace les opérations d'équipement réalisées au cours de l'exercice : construction, modernisation, renouvellement, adaptation ou mise en conformité des installations.

En 2025, les dépenses totales d'équipement s'élèvent à **4 468 882.40 € HT**.

Elles traduisent la poursuite des investissements structurants engagés par le syndicat, notamment pour l'optimisation du centre de tri, l'amélioration des équipements existants, la mise en conformité réglementaire des installations (Ancien CET de Soeix notamment) et l'adaptation des outils de traitement aux besoins du territoire.

Ces investissements sont nécessaires pour maintenir la performance technique des équipements, garantir la continuité du service public et répondre aux obligations réglementaires.

L'investissement : Opérations et montants mandatés

Les dépenses réelles (hors remboursement du capital de la dette) sont :

Opérations et montants mandatés	Montants mandatés
800 Centre de tri	2 074 747.37 €
816 Construction siège Valor Béarn	1 725.85 €
802 cet Précilhon	20 960€
805 et 815 quais transfert Lescar et Précilhon	39 499.38 €
11 aménagement du parcours pédagogique	167 760.77
803 Aménagement CET SOEIX	**251 047.07**
806 AIR DE COMPOSTAGE	**118 325**
Total équipements	**2 674 065.44**

Le financement des investissements

Le financement des investissements 2025 a notamment été assuré par le recours à l'emprunt. Un emprunt de 5 M€ a été mobilisé pour financer l'optimisation du centre de tri pour le passage en « Flux développement » assurant un meilleur tri des résines différentes de plastiques.

Ce recours à l'emprunt permet d'accompagner des investissements structurants dans une logique pluriannuelle, sans faire porter immédiatement l'intégralité de leur coût sur l'exercice budgétaire.

Malgré cette mobilisation, le niveau d'endettement du syndicat demeure faible.

Pour autant, la faiblesse de l'endettement ne garantit pas à elle seule la fluidité de la trésorerie : le niveau du fonds de roulement doit également permettre de couvrir les besoins de paiement à court terme.

Évolution de la situation financière

La stabilité tarifaire maintenue pendant quatorze ans a permis de préserver les contributions des adhérents et les conditions tarifaires appliquées aux apporteurs non adhérents. Elle a toutefois été rendue possible par la mobilisation progressive des réserves de trésorerie d'environ 10 millions d'euros.

Ces réserves ont permis de financer des investissements importants (les 1ers investissements sur l'anicienne UIOM devenue UVE, le 1er centre de tri de Sévignacq, le siège social de Valor Béarn, les quais de transfert de Louvie-Juzon et Cap Ecologia, la modernisation de l'ISDND de Précilhon),de contribuer à l'équilibre de certaines filières déficitaires, notamment l'enfouissement et le compostage et de prendre en charge de façon solidaire le coût du transport des déchets vers les unités de traitement.

Depuis 2020, le contexte économique exerce cependant une pression croissante sur les équilibres financiers du service : hausse des coûts d'exploitation, de l'énergie, des réactifs, des travaux, des prestations et des obligations réglementaires.

Même si le taux d'endettement demeure très faible, le fonds de roulement n'est plus suffisant pour couvrir sereinement les besoins de trésorerie sur certaines périodes de l'exercice.

Cette situation peut générer des tensions ponctuelles pour le règlement des factures, lorsque les décaissements interviennent avant l'encaissement effectif des contributions et recettes attendues.

L'évolution progressive des tarifs engagée en 2025, puis renforcée pour le budget 2026, doit permettre de consolider les recettes, de reconstituer une capacité de trésorerie suffisante et de préserver la capacité d'investissement du syndicat.

Le Comité Syndical a voté une augmentation de 1% de tous les prix facturés en 2025.

Le contexte économique est sous pression depuis 2020 et les mises en conformités réglementaires imposent de lourds travaux de mises à jour de toutes les installations et des procédures d'exploitation.

Une augmentation significative des tarifs et contributions seront à prévoir afin d'équilibrer les dépenses et les recettes.

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 0,63 % mais les recettes ne sont pas suffisantes. Les chiffres mettent en évidence un déficit en fonctionnement.

Perspectives financières

Une étude financière a été engagée sur l'exercice 2025 par la Direction générale afin d'établir une prospective pour la période 2026-2036.

Elle a permis de réinterroger le niveau des contributions des EPCI adhérents, les tarifs appliqués aux apporteurs non adhérents, la couverture des filières structurellement déficitaires et la capacité du syndicat à financer les investissements nécessaires à la modernisation et à la mise en conformité de ses installations.

Cette prospective tient compte de l'évolution des tonnages, des objectifs réglementaires de réduction des déchets, de la trajectoire de la TGAP (enfouissement notamment), des besoins de renouvellement des équipements et du niveau de fonds de roulement nécessaire au règlement régulier des dépenses.

Glossaire des principaux termes et acronymes



Glossaire des principaux termes et acronymes

Nom / acronyme	Définition simplifiée
ACV	Analyse du cycle de vie : méthode d'évaluation environnementale d'un produit ou service sur l'ensemble de son cycle de vie.
ADEME	Agence de la transition écologique, anciennement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie : établissement public d'appui aux politiques de transition écologique.
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage : accompagnement technique, administratif ou réglementaire d'un maître d'ouvrage.
ARS	Agence régionale de santé : service public régional chargé notamment des questions sanitaires et de santé environnementale.
Biodéchets	Déchets organiques biodégradables, comme les déchets alimentaires, pouvant être compostés ou méthanisés.
BP	Budget primitif : budget prévisionnel voté en début d'exercice par une collectivité.
BSD	Bordereau de suivi des déchets : document assurant la traçabilité de certains déchets, notamment dangereux.
CA (*voir CFU*)	Compte administratif : document qui retrace l'exécution réelle du budget d'une collectivité sur l'exercice écoulé.
CACES	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité : attestation de compétence pour la conduite d'engins ou d'équipements spécifiques.
CACG	Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne : société d'aménagement et de gestion intervenant notamment sur l'eau et les territoires.
CAPBP	Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées : intercommunalité du bassin palois.
CCAM	Communauté de communes Adour-Madiran : intercommunalité du territoire Adour-Madiran.
CCHB	Communauté de communes du Haut-Béarn : intercommunalité du Haut-Béarn.
CCPN	Communauté de communes du Pays de Nay : intercommunalité du Pays de Nay.
CCVO	Communauté de communes de la Vallée d'Ossau : intercommunalité de la vallée d'Ossau.
CET	Centre d'enfouissement technique : ancienne appellation d'une installation de stockage de déchets ultimes.
CFU	Document budgétaire qui remplace progressivement le compte administratif (CA) de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public, afin de présenter une vision unique et consolidée de l'exécution budgétaire et comptable de la collectivité.
CGCT	Code général des collectivités territoriales : code regroupant les principales règles applicables aux collectivités locales.
CLIS	Commission locale d'information et de surveillance : instance locale de suivi et d'information autour de certaines installations.
Collecte	Ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de tri, de valorisation ou de traitement.
Collecte séparée (CS)	Collecte dans laquelle un flux de déchets est gardé à part selon sa nature afin de permettre un traitement adapté.
Compostage	Transformation biologique de matières organiques en présence d'oxygène pour produire du compost utilisable comme amendement.
ComptaCoût®	Méthode de l'ADEME permettant d'analyser les charges et produits du service déchets à partir de la comptabilité publique.

CSR	Combustible solide de récupération : combustible préparé à partir de déchets non dangereux non recyclables, utilisé en substitution d'énergies fossiles.
CST	Comité social et technique : instance de dialogue social dans la fonction publique territoriale.
CTD	Contrat territorial déchets : contrat ou cadre d'engagement territorial relatif à la prévention et à la gestion des déchets.
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux : déchets de soins présentant un risque infectieux ou assimilé, collectés et traités dans une filière dédiée.
Déchet d'activités économiques (DAE)	Déchet produit par une activité économique, qu'il soit dangereux ou non dangereux, dès lors que le producteur n'est pas un ménage.
Déchet similaire	Déchet provenant d'une autre source que les ménages mais comparable par sa nature et sa composition aux déchets ménagers.
Déchets	Biens ou substances dont le détenteur se défait ou a l'intention de se défaire.
Déchets assimilés	Déchets non ménagers pouvant être collectés avec les déchets des ménages, sans contrainte technique particulière.
Déchets dangereux (DD)	Déchets présentant une ou plusieurs propriétés dangereuses pour la santé humaine ou l'environnement.
Déchets de construction et de démolition	Déchets produits par les travaux de construction, rénovation ou démolition, y compris dans le bâtiment et les travaux publics.
Déchets inertes	Déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne réagissent pas de façon significative avec leur environnement.
Déchets ménagers	Déchets, dangereux ou non dangereux, produits par les ménages.
Déchets municipaux	Déchets des ménages et déchets assimilés collectés par les collectivités, incluant notamment OMR, collecte séparée, encombrants et déchèteries.
Déchets non dangereux (DND)	Déchets ne présentant aucune des propriétés réglementaires qui les classeraient comme dangereux.
Déchets résiduels	Déchets restant après les gestes de tri, notamment les OMR et le tout-venant de déchèterie.
DEEE (D3E)	Déchets d'équipements électriques et électroniques : appareils électriques ou électroniques en fin de vie, collectés séparément pour dépollution et recyclage.
DIB	Déchet industriel banal : ancien terme pour désigner des déchets non dangereux produits par des activités économiques.
DMA	Déchets ménagers et assimilés : ensemble des déchets des ménages et des déchets non ménagers comparables pris en charge par le service public.
Downcycling	Recyclage transformant une matière en produit de qualité ou de fonctionnalité inférieure.
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : service déconcentré de l'État chargé notamment du contrôle environnemental.
DSP	Délégation de service public : contrat par lequel une collectivité confie la gestion d'un service public à un opérateur.
Économie circulaire	Modèle visant à réduire le gaspillage, prolonger la durée de vie des produits et favoriser réemploi et recyclage.
Éco-organisme	Structure agréée chargée d'organiser ou financer la collecte, le tri et le traitement de produits en fin de vie dans le cadre de la REP.
Élimination	Opération de traitement qui n'est pas de la valorisation, même si elle peut récupérer secondairement de la matière ou de l'énergie.
EMR	Emballages ménagers recyclables : emballages des ménages collectés séparément pour être triés et recyclés.
Encombrants	Déchets ménagers ou assimilés trop volumineux ou trop lourds pour la collecte ordinaire et nécessitant une collecte spécifique.

EPCI	Établissement public de coopération intercommunale : structure regroupant plusieurs communes pour exercer des compétences ou projets communs.
ERC	Éviter, réduire, compenser : séquence visant à limiter les impacts environnementaux d'un projet.
Exutoire	Destination finale ou principale d'un déchet, qu'il s'agisse de recyclage, valorisation ou élimination.
FEDER	Fonds européen de développement régional : fonds européen soutenant des projets de développement territorial.
Fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)	Part putrescible des ordures ménagères pouvant être compostée ou méthanisée, comme les déchets de cuisine.
GER	Gros entretien et renouvellement : dépenses ou provisions destinées aux réparations importantes et au remplacement d'équipements.
Guide-composteur	Personne formée qui accompagne les habitants ou établissements dans la gestion de proximité des biodéchets.
Hygiénisation	Traitement destiné à réduire fortement, voire supprimer, les agents pathogènes présents dans une matière.
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement : site soumis à encadrement administratif du fait de ses risques ou impacts.
Incinération	Traitement thermique consistant à brûler des déchets dans des fours adaptés, avec production possible d'énergie et de résidus.
ISDND	Installation de stockage de déchets non dangereux : site recevant des déchets non dangereux ultimes non valorisables.
JRM	Journaux, revues, magazines : papiers graphiques collectés en vue de leur recyclage.
Loi AGEC	Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, adoptée en 2020.
LTECV	Loi de transition énergétique pour la croissance verte, fixant des objectifs de transition énergétique et de réduction des déchets.
Maître-composteur	Professionnel référent en prévention et gestion de proximité des biodéchets, notamment pour le compostage domestique ou partagé.
Matière première de recyclage ou secondaire (MPR ou MPS)	Matière issue du recyclage pouvant remplacer totalement ou partiellement une matière première vierge.
Méthanisation	Traitement anaérobie de matières organiques produisant du biogaz et un digestat valorisable sous conditions.
OMR	Ordures ménagères résiduelles : déchets ménagers et assimilés collectés en mélange après les gestes de tri.
Ordures ménagères et assimilées (OMA)	Déchets ménagers et assimilés produits en routine, hors déchets occasionnels comme les encombrants ou déchets verts.
PED	Plan économie déchets : document stratégique visant à réduire les déchets et améliorer le tri à la source.
PLPDMA	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés : programme territorial obligatoire de prévention des déchets.
Préparation en vue de la réutilisation	Contrôle, nettoyage ou réparation de déchets pour permettre leur réutilisation sans autre prétraitement.
Prévention	Mesures prises avant qu'un produit ne devienne un déchet afin de réduire les quantités, la nocivité ou les substances dangereuses.
Prévention des déchets	Actions visant à réduire la quantité ou la nocivité des déchets produits.
Recyclables secs (RS)	Emballages, papiers, cartons, plastiques, métaux ou verre collectés séparément pour recyclage.
Recyclage	Opération de valorisation consistant à retraiter des déchets en matières ou produits pour un usage initial ou autre.

Recyclerie	Structure favorisant le réemploi ou la réutilisation d'objets et matériaux qui auraient pu devenir des déchets.
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	Mode de financement du service déchets calculé en fonction du service rendu à l'usager.
Redevance spéciale (RS)	Participation financière demandée aux producteurs non ménagers pour la collecte et le traitement de leurs déchets par le service public.
Réemploi	Utilisation d'un produit qui n'est pas encore un déchet pour le même usage que celui pour lequel il a été conçu.
REFIOM	Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères : résidus issus du traitement des fumées d'incinération, à gérer en filière spécifique.
Régénération	Opération de recyclage permettant de restaurer les caractéristiques d'un fluide ou solide en retirant des fractions indésirables.
Remblayage	Valorisation utilisant des déchets appropriés pour combler ou remettre en état des zones excavées ou aménagées.
REP	Responsabilité élargie du producteur : principe faisant contribuer les producteurs à la gestion de la fin de vie de leurs produits.
Responsabilité élargie du producteur (REP)	Principe selon lequel les producteurs financent ou organisent la gestion des déchets issus des produits qu'ils mettent sur le marché.
Réutilisation	Utilisation à nouveau de substances, matières ou produits devenus des déchets.
Rudologie	Science des déchets étudiant leur production, leur gestion et leur perception sociale.
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	Schéma régional de planification intégrant notamment les orientations de prévention et de gestion des déchets.
SDCI	Schéma directeur de collecte et d'incinération : document de planification territoriale des équipements et flux de déchets.
Service public de prévention et gestion de déchet (SPPGD)	Service public assuré par les collectivités pour prévenir, collecter et traiter les déchets.
SIECTOM	Syndicat intercommunal d'environnement, de collecte et de traitement des ordures ménagères : syndicat compétent en matière de déchets.
SITCOM	Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers : syndicat compétent pour la collecte et/ou le traitement des déchets.
SMTD	Syndicat mixte pour le traitement des déchets et assimilés du Bassin Est : structure syndicale de traitement des déchets.
Tarification incitative (TI)	Mode de financement intégrant une part variable liée à la quantité, au volume ou au nombre de collectes des déchets.
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	Taxe adossée à la taxe foncière permettant de financer le service public de gestion des déchets.
TGAP	Taxe générale sur les activités polluantes : taxe environnementale dont la composante déchets s'applique notamment au stockage et au traitement des déchets.
Upcycling	Réutilisation créative d'objets ou matériaux usagés en leur donnant une valeur supérieure.
UVE	Unité de valorisation énergétique : installation d'incinération produisant de l'énergie à partir de déchets non dangereux.
Valorisation énergétique	Utilisation de déchets comme source d'énergie, notamment par incinération avec récupération de chaleur ou d'électricité.
Valorisation matière	Valorisation autre qu'énergétique, comprenant notamment réutilisation, recyclage et remblayage.
Valorisation organique	Valorisation matière des déchets organiques par compostage ou méthanisation.

Information sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans ce document

Certaines illustrations figurant dans le présent rapport ont majoritairement été réalisées à partir de photographies prises sur le terrain par les agents de Valor Béarn.

Quelques-unes ont été retravaillées avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle générative, dans un objectif exclusivement graphique, pédagogique et de mise en page.

Les visuels utilisés en tête de chapitres, ainsi que les pictogrammes associés, ont pour seule finalité d'améliorer la lisibilité du document, de faciliter l'identification des thématiques abordées et de rendre la présentation plus agréable et plus accessible.

Ils ne se substituent pas aux données techniques, financières ou réglementaires ni aux autres photographies réelles non retouchées et présentées dans ce rapport.

Afin d'assurer une information transparente du lecteur, les pictogrammes présentés ci-dessous, permettent d'identifier le niveau éventuel de recours à l'intelligence artificielle pour certains contenus graphiques :



Les chiffres, indicateurs, analyses et commentaires figurant dans le RPQS reposent sur les données d'exploitation, les éléments comptables, les informations réglementaires et les contributions des services compétents de Valor Béarn.

Lorsque des illustrations ont été stylisées par intelligence artificielle, elles doivent être comprises comme des supports de communication réels et existants mais retravaillés dans une infographie plus agréable à lire.

Dans ce rapport, 100% des images d'illustration générées artificiellement l'ont été sur la base de photographies réelles de Valor Béarn, modifiées graphiquement par l'IA et présentent le pictogramme informatif suivant :



VALOR
BEARN

